L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1562 - VENDREDI 24 JANVIER 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA

6 MOIS OFFERTS

sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»

(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 30/06/20.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Groupama la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. 01/2020



Renforcer un outil de la filière bio

En plaçant la meunerie Nicot aux manettes du moulin producteur de farines bio Decollogne d'Aiserey, en Côte-d'Or, les coopératives régionales qui avaient donné naissance à cet outil de transformation, il y a dix ans, actent leur volonté de lui donner une autre dimension. Cette évolution prend en compte celle du marché des farines issues de blés biologiques. Il y a, d'une part, une demande croissante des consommateurs, et de l'autre, un élargissement de l'usage de ces farines, bien au-delà de la boulangerie. Ce choix marque aussi la volonté d'asseoir une véritable filière blé-farine-pain bio de Bourgogne Franche-Comté.

Page 3

Côte d'Or

› Bovins

Un éleveur du département évoque sa satisfaction du choix de la race Salers en termes de vêlages



Nièvre

› Irrigation

L'Association départementale pour le développement et la maîtrise de l'irrigation dans les exploitations tire le bilan d'une année 2019 compliquée



Yonne

› Reconversion

Retour sur le parcours d'une stagiaire du CFPPA d'Auxerre La Brosse qui se forme à la taille de vigne







Sommaire

Côte d'Or
04 • Élevage laitier : Au grand confort de ces dames
05 • Salers : Meilleurs veaux et bonne année
06 • Dégâts de gibier : De mal en pis
07 • Station d'évaluation de Créancey : Quinze jours d'attente

Nièvre
08 • Élevage : L'État aux côtés de la filière viande bovine
09 • Crédit Agricole : Une cérémonie prestigieuse
10 • Irrigation : L'Admien fait le bilan de l'année
11 • Chambre d'Agriculture : Se comparer pour s'améliorer

Yonne
12 • GDS 89 : Prophylaxie bovine, IBR, situation sanitaire: les points forts de l'assemblée générale
13 • Agroforesterie : «*Il n'y a pas d'agriculture durable sans arbres*»
14 • FDSEA Service emploi (6/6) : Une nouvelle vie dans les vignes
15 • Union charolais croissance : Un taureau icaunais pour le trophée d'Admelle 2020

Région et plus
16 • Production laitière : La recherche des inhibiteurs désormais systématique
17 • Sensibilisation : Des techniciens à l'écoute de l'humain
18 • Social : MSA

Dossier spécial
19-23 • Distribution des aliments

Infos Services
24-25 • Marchés
26-27 • Petites annonces
28-32 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Rendez-vous

Salon de l'Agriculture 2020 : le monde agricole résolument ouvert

Avec son slogan «*L'agriculture vous tend les bras*», le Salon international de l'agriculture veut faire passer deux messages : le secteur recrute à tous les niveaux de formation, et est ouvert au dialogue, à la rencontre des agriculteurs qui seront présents sur tous les stands.



N. Ouvrard

De gauche à droite : Valérie Leroy, directrice du Sia, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, Jean-Luc Poulain, président du Sia, et Pierre Cornu, historien, ont lancé le 56e Salon international de l'Agriculture, le 14 janvier.

Le prochain Salon international de l'Agriculture (Sia) qui aura lieu du 22 février au 1er mars à Paris, devrait se dérouler dans une atmosphère *«plutôt apaisée»* selon Jean-Luc Poulain, son président, également à la tête du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca), même s'il reconnaît qu'il y a beaucoup d'incompréhension entre les mondes rural et urbain, agricole et non-agricole. *«L'agriculture vous tend les bras»*. Tel est le slogan de cette 56e édition du Sia. *«Nous voulons expliquer à nos concitoyens que s'ils souhaitent en faire leur métier, l'agriculture est ouverte*, poursuit Jean-Luc Poulain. *Quelles que soient les productions, et quels que soient les niveaux de formation, on a besoin de compétences»*. Ce besoin de main d'oeuvre est d'autant plus vrai que de nombreux agriculteurs s'orientent vers la transformation et la commercialisation de leurs produits.

Mettre l'accent sur la pédagogie

Valérie Leroy, directrice du Sia, voit un autre sens dans ce slogan: *«L'une des grandes valeurs de ce salon, c'est l'accent sur la pédagogie. L'attitude du public change : il y a 6-7 ans, l'objectif c'était de voir des animaux, mais il en apparaît d'autres : rencontrer des agriculteurs et mieux comprendre l'agriculture. Ils viennent avec des informations à vérifier. Ils ont des questions beaucoup plus précises et approfondies qu'il y a quelques années»*.

«Bravo pour ce slogan ! s'est exclamé le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume. *On va communiquer sur la «positive agriculture» car, au salon, les Français montrent qu'ils aiment les agriculteurs, pourtant ce sont parfois les mêmes qui, le reste de l'année, passent leur temps à les vilipender. Ça ne peut plus durer»*. Pour Pierre Cornu, professeur d'histoire contemporaine, la France a toujours eu un rapport passionnel avec la vie agraire. Alors que le monde agricole est questionné par nos concitoyens, on constate un retour à la terre de certains jeunes qui veulent donner un sens à leur vie. Un signe très positif selon l'historien.

Le concours général agricole fête ses 150 ans

Autre particularité de ce Sia 2020: le célèbre concours général agricole va fêter ses 150 ans. *«Le concours porte sur cinq familles: les animaux reproducteurs, les produits, les vins, les jeunes professionnels et les pratiques agro-écologiques»*, explique Valérie Leroy, et tout cela encadré par 500 commissaires et plus de 10 000 jurys. Dans le cadre du Trophée national des lycées agricoles, un partenariat inédit a été réalisé avec des écoles professionnelles chinoises.

N. Ouvrard

Le Sia en chiffres

En 2019, le Salon international de l'agriculture (Sia)a accueilli 633 213 visiteurs, 3 795 visiteurs professionnels, 57 visites officielles, 65 délégations étrangères, 3 574 journalistes du monde entier accrédités. 40 000 litres de lait y ont été produits en 9 jours.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

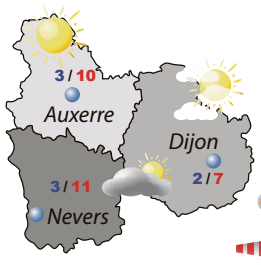
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 24 Janvier



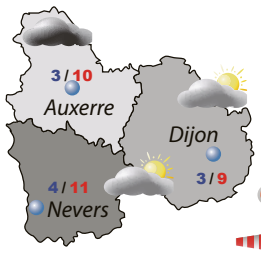
Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages très localement.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 11°C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Fr. de Sales
Soleil : 08h31 - 17h36
Lune : 08h28 - 17h07

Samedi 25 Janvier



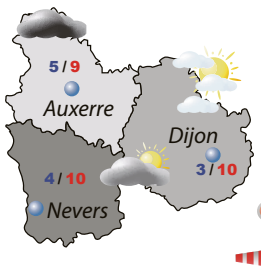
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 11°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Apollos
Soleil : 08h29 - 17h37
Lune : 09h07 - 18h11

Dimanche 26 Janvier



Nuageux
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce. Les vents resteront modérés.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 8 à 10°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Paule
Soleil : 08h28 - 17h39
Lune : 09h38 - 19h17

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 Janvier au Mercredi 29 Janvier
Un ciel très nuageux avec quelques précipitations.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 30 Janvier au Dimanche 2 Février
Le ciel sera couvert au cours de cette période.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 13 à 15°C

Votre avis nous intéresse !

Chère lectrice, cher lecteur,

Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en terme d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.
Nous avons confié au cabinet ACTHUEL, qui connait bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'équipe de Terres de Bourgogne

Transformation

Nouvel horizon pour le moulin Decollogne d'Aiserey

Créé il y a une dizaine d'années par un groupe régional de coopératives agricoles, le moulin Decollogne d'Aiserey, en Côte-d'Or, spécialisé dans les farines biologiques, prend un nouveau virage. Aux manettes, on trouve désormais la société Nicot Meunerie.

Avec le moulin Decollogne d'Aiserey, au sud de Dijon, la filière blé-farine bio de Bourgogne Franche-Comté dispose d'un outil de transformation précieux, dans un contexte porteur pour ce secteur agricole. Pas étonnant, dès lors, que l'évolution qui le touche actuellement suscite une grande attention. Les coopératives régionales (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Interval et Terre comtoise) qui étaient à l'origine de la création de cet équipement, il y a une décennie, ont décidé de lui donner *«un nouvel élan»* en permettant à la société Nicot Meunerie, dont le siège est à Chagny, en Saône-et-Loire, et qui était associée depuis le départ, de monter en puissance au sein de son capital, disposant de 49 % des parts et de 51 % des voix. Jean-Philippe Nicot, son directeur général, revient sur les raisons qui ont conduit à cela. *«Le moulin d'Aiserey»*, précise-t-il, *«fabrique la farine bio pour nos clients artisans-boulangers. Ce marché n'est pas nouveau, nous y sommes présents depuis vingt ans. Pour un meunier de notre importance, avoir du bio dans la gamme est indispensable aujourd'hui. Il nous fallait devenir producteur de farine bio.»*

Bon alignement de planètes

Une réflexion pour faire évoluer cet outil de transformation était à l'œuvre, depuis plusieurs mois, avec les partenaires de Nicot, cités plus haut. *«Le but»*, poursuit Jean-Philippe Nicot, *«étant de le faire passer à la vitesse supérieure et pour cela, il est apparu que confier les clés à un meunier, qui connaît bien son métier et les marchés était la bonne formule.»* Le directeur général de Nicot constate par ailleurs qu'il existe aujourd'hui un « *bon alignement de planètes* », avec l'objectif des coopératives régionales de rendre l'outil autosuffisant en blé bio, sans nécessiter d'en importer.



L'évolution dans le pilotage du moulin bio Decollogne d'Aiserey vise à faire monter en puissance cet outil de transformation.

«La volonté de créer et de promouvoir une filière blé-farine-pain bio de Bourgogne Franche-Comté est réelle. La situation géographiquement centrale du moulin Decollogne est un atout, ne serai-ce qu'en regard du bilan carbone.» Le moulin s'appuiera désormais sur un comité de pilotage composé de Nicot Meunerie et des coopératives actionnaires, appelé à se réunir très régulièrement dans le but d'établir un état des lieux du marché du blé, de la farine et de l'outil de transformation. « *Il nous faudra être agiles, réactifs, en alerte sur les évolutions du marché. Le comité de pilotage sera un pont entre le consommateur, l'artisan boulanger, le meunier et le producteur.*» D'autres coopératives pourraient rejoindre cet ensemble prochainement. L'évolution actuelle, outre l'augmentation de capital, nécessite un programme d'investissements de deux millions d'euros (pour augmenter la capacité de stockage de blé, l'aménagement du laboratoire, la conduite des analyses à réception, l'amélioration du nettoyage des blés et le fonctionnement du moulin), avec, en ligne de mire, des gains en termes de qualité et de productivité. L'objectif de Jean-Philippe Nicot est une progression de chiffre d'affaires de 50 % dans les trois ans (aujourd'hui, celui-ci se monte à 11 millions d'euros), et l'écrasement de 20 000 tonnes de blé bio par an, dans un contexte marqué par un élargissement du marché des farines bio et de leur utilisation, notamment pour les biscuitiers, pour les croissants, la pâtisserie, le pain.

BERTY ROBERT

Brèves

Formations bio

Formation Fertilité biologique : les êtres vivants du sol, alliés des grandes cultures biologiques
3 sessions : Mardi 28 janvier à Sombernon (21), Mardi 4 février à Auxerre, Mercredi 5 février dans la Nièvre. Contact : Julien Halska 06 43 88 03 65

Formation Se convertir en bio en grandes cultures quelle faisabilité sur mon exploitation ?
Formation de 2 jours les 11 et 20 février à Auxerre. Contact : Hélène Levieil - 07 85 41 58 58

Des scrutateurs pour la MSA
Les élections MSA ont lieu jusqu'au 31 janvier. Leur dépouillement aura lieu le 6 février. La MSA recherche des volontaires pour tenir le poste de scrutateurs dans le bureau de dépouillement à Dijon. Il est organisé sur 3 plages horaires : 7h/13h avec possibilité de repas sur place sur inscription, 12h30/18h30 avec possibilité de repas sur place sur inscription, 18h/minuit, plutôt pour des personnes proches de Dijon, afin de pouvoir être prévenu et éviter un déplacement si les opérations de dépouillement sont plus courtes que prévu. Si vous êtes intéressé(e) pour être scrutateur, faites vous connaître rapidement au 03 80 68 67 67 en indiquant la plage horaire et si vous souhaitez déjeuner sur place.

Évolution

Nouveaux visages à Terres de Bourgogne

L'équipe de votre hebdomadaire d'informations agricoles se renouvelle.

En ce début d'année, Terres de Bourgogne, qui vient de célébrer ses trente ans, connaît également un certain renouvellement de son équipe. Fin décembre, c'était Anne-Marie Klein, rédactrice en chef, qui était partie en retraite après 18 ans de service. Jeudi 16 janvier, c'était au tour de Patricia Nozières, qui officiait depuis 1995 au service des abonnements et des annonces légales, de faire valoir ses droits à une vie autre que purement professionnelle. Patricia Nozières était un autre *«pilier»* du journal, en contact avec les abonnés et les clients désireux de publier une annonce. Un rôle essentiel dans le lien entretenu avec les lecteurs. Un rôle évolutif également car elle fut le témoin des importantes évolutions technologiques qui auront marqué ces 30 dernières années.

Elle conserve le souvenir de ses premiers pas dans sa fonction, au sein d'une pièce où trônaient trois gros ordinateurs qui nous sembleraient aujourd'hui préhistoriques. Elle laisse place à une nouvelle génération, personnifiée par Sophie Pernin, qui sera donc le nouveau visage des annonces légales. Enfin, autre évolution de l'équipe avec l'arrivée, à la rédaction en chef, de Berty Robert, en remplacement d'Anne-Marie Klein. Il officiait auparavant dans une fonction identique pour l'hebdomadaire d'informations économiques dijonnais Le Journal du Palais mais il a aussi derrière lui un passé de journaliste de presse écrite dans plusieurs quotidiens (Charente Libre, Courrier Picard, Bien Public...) Terres de Bourgogne affiche donc de nouveaux visages mais reste fidèle à son ADN : servir ses lecteurs et annonceurs.



Patricia Nozières (à gauche) assumait depuis 1995 la responsabilité du services des annonces légales. Elle cède sa place à Sophie Pernin.

Berty Robert assume la rédaction en chef et s'appuie sur une équipe de trois journalistes composée d'Aurélien Genest (21), Christopher Levé (89) et Théophile Mercier (58), auxquels il faut ajouter le montage des pages qui mobilise Frédéric Duclos, Nicole Fillon et Maryline Naudet, ainsi que la *«mise en musique»* numérique de l'information traitée, assurée par Jérôme Delepierre.



MONGIN Jean-Jacques
6-8, Rue Dampierre (Place des Cordeliers)
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

N°Orias 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
- est présent dès 7h00 le matin
- est le seul interlocuteur pour l'établissement de vos contacts et la gestion de vos sinistres

AVIVA Assurances

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

VIGNES, CÉRÉALES, CULTURES SPÉCIALES

Assureur AGRICOLE depuis 1856

Élevage laitier

Au grand confort de ces dames

Les Prim'Holstein du Gaec Mairet bénéficient de logettes avec des matelas et genouillères à eau depuis plusieurs mois.


Nathalie Mairet, la semaine dernière dans son exploitation à Turcey.

On ne lésine pas avec le bien-être animal ! Nathalie et Jean-Louis Mairet ont tiré un trait sur leur aire paillée pour lui préférer un système de logettes équipées de confortables matelas et genouillères à eau. Ces poches s'adaptent parfaitement à la morphologie des vaches, le couchage évite tout point de pression et offre une bonne circulation sanguine. D'après le constructeur, la température corporelle des vaches est plus facilement régulée, ce qui diminue les risques de pathologies associées. Ce dispositif innovant génère plusieurs avantages pour l'exploitation du village de Turcey, comme l'indique Nathalie Mairet : *«des bénéfices sur la qualité du lait ont été très rapidement enregistrés, c'est ce que nous espérions. Nous rencontrions des problèmes de cellules, parfois au-delà des 250 000, avec forcément des réfactions sur le prix du lait... Le taux cellulaire a considérablement chuté avec cette nouvelle installation, nous sommes passés à une moyenne inférieure à 150 000 et nous obtenons désormais des bonifications. Cet été, lors des grosses chaleurs, nous n'avons eu aucun problème, le changement a été radical. Notre deuxième motivation concerne la paille : l'aire paillée nous obligeait à acheter des quantités trop importantes, ce n'est plus le cas maintenant. Aujourd'hui, les vaches ont également un peu plus de place, c'était un autre objectif »*. Le Gaec Mairet utilise désormais de la farine de paille fabriquée par la coopérative de Baigneux-les-Juifs : *« les animaux ont l'air de d'y sentir très bien, ce produit est un assèchement naturel. La tonne nous est facturée 250 euros, nous n'en utilisons que 500 kg par mois en période hivernale»*.

Cap sur la qualité

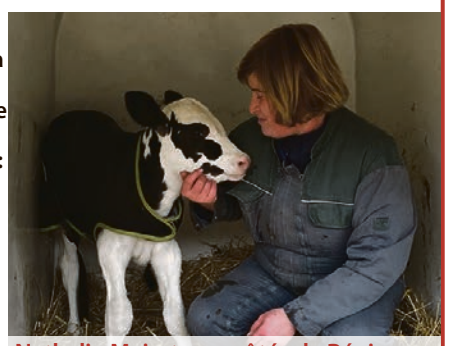
Le prix de base du lait affiche une moyenne de 330 euros les 1000 litres sur 2019. *«C'est mieux que certaines années, c'est vrai, mais ce n'est malheureusement pas encore assez»*, commente Nathalie Mairet, qui met donc les bouchées doubles pour gonfler ce niveau de prix par le biais de la qualité. *«Les différents taux peuvent nous permettre de gagner jusqu'à 30 euros/1000 litres. Nous tentons de les décrocher...»*, ajoute la productrice. Le contexte agricole et laitier amène sans cesse les éleveurs à réfléchir et à s'adapter: *«le système de logettes a bien sûr fait partie des réflexions. Rien n'est facile avec, en plus, le changement climatique et la nouvelle sécheresse de 2019 qui ont engendré un surcoût alimentaire de 22 000 euros pour notre ferme, avec de nombreux achats de maïs et de pulpes de betteraves. La facture est bien plus importante si l'on prend en compte l'eau, qui devient l'une des plus grandes problématiques dans les élevages»*. Pour devenir davantage autonomes, Nathalie Mairet et son frère envisagent de développer des cultures fourragères dérobées sur l'exploitation. *«Nos capacités d'adaptation sont toutefois limitées dans ce domaine car nous n'avons pas beaucoup de terres labourables sur l'exploitation»*, précisent-ils. Après une période estivale relativement compliquée en termes de production, les 71 Prim'Holstein de l'exploitation repartent *«plein pot»* avec une moyenne estimée à 30 kg de lait/jour/vache. L'heure est aussi aux vêlages à Turcey : une cinquantaine de veaux sont nés depuis la fin de l'été, une vingtaine de naissances est encore attendue dans les deux prochains mois.

AG


La farine de paille utilisée provient de l'usine de Baigneux.

Responsabilités professionnelles

**Passionnée par son métier, Nathalie Mairet est aussi très impliquée dans les fonctions professionnelles. L'éleveuse préside les commissions lait de la FDSEA21 et de la FRSEA. La Côte-d'orienne est également vice-présidente du CIL (Centre Interprofessionnel Laitier) du bassin de l'Est. Administratrice à la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) durant 14 ans, Nathalie Mairet a quitté cette fonction l'été dernier, par manque de temps: *«il faut bien sûr faire des choix, on ne peut pas être partout ! J'ai intégré la région en 2018 avec le travail sur audit de filière lait à réaliser. Ces différentes missions sont passionnantes, l'actualité laitière est d'ailleurs riche. Tout le monde se réjouit de la récente reconnaissance européenne de l'indexation des cours de production, c'est un premier pas dans notre recherche de valeur ajoutée. France Terre de lait vient aussi d'être lancée : suite au plan de filière demandé dans le cadre des États généraux de l'alimentation, l'interprofession prend des engagements pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, tout en voulant redonner là-aussi de la valeur à la production. En ce qui concerne le CIL, nous sommes en train de nous caler pour répondre au besoin de proximité et d'échanges avec les régions administratives. Nous avons décidé la semaine dernière de créer au sein du CIL des sections par région, dont une pour la Bourgogne-Franche-Comté, une vraie politique laitière sera alors permise en région. La Saône-et-Loire et la Nièvre devraient nous rejoindre d'ici peu. Au niveau régional, nous travaillons aussi sur un plan protéines locales, ainsi que sur la création d'une organisation de producteurs dite «transversale», pour permettre aux producteurs de lait livrant à de petites unités de transformation de pouvoir répondre aux obligations réglementaires en termes de contractualisation, afin qu'aucun producteur ne soit oublié. Le travail ne manque pas !»*


Nathalie Mairet, aux côtés de Régina, un veau femelle né moins de 24 heures plus tôt.



En bref

Restauration du patrimoine viticole

Depuis 2017, l'association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial anime un dispositif d'aide à la restauration du patrimoine bâti viticole : murs, portes de Clos, escaliers, cabottes, etc… tous les ouvrages en pierres sont concernés. Un nouvel appel à projet est lancé pour 2020 : les dossiers de demande d'aide sont à déposer à l'association avant le 13 mars. Ces projets déposés par les propriétaires privés et publics du territoire sont étudiés par un comité de sélection constitué d'experts et doivent répondre à des critères bien précis :
- Être situé dans le périmètre inscrit au Patrimoine mondial,
- Être en zone viticole,
- Concerner un ouvrage en pierres existants ou ayant existé : cabotte, muret en pierres, meurger, escalier, porte de Clos, calvaire, ouvrage hydraulique…,
- Utiliser des matériaux et des techniques de restauration traditionnelles: construction en pierre sèche ou construction en pierres maçonnées à la chaux,
- Etre visible depuis la voie publique.

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site internet de l'Association www.climats-bourgogne.com

Salers

Meilleurs veaux et bonne année

Un éleveur de Grenant-lès-Sombernon dresse un bon bilan de sa campagne de vêlages.

Facilités de naissance, fertilité, longévité, charges alimentaires : la Salers apporte bien des avantages au sein d'un élevage. Sylvain Lecour, éleveur à Grenant-lès-Sombernon, ne dira certainement pas le contraire: *«L'année a été encore bonne dans ces différents domaines : nous n'avons assisté qu'un seul vêlage. Le vétérinaire est venu une seule fois, non pas pour une césarienne, mais pour un veau qui avait un début de méningite. Il n'y a eu aucune autre intervention, les frais sont, de ce fait, plus que minimes. Le taux de mortalité n'est que d'1,36%. En Salers, les vaches reprennent très vite le taureau, l'intervalle vêlage-vêlage n'est que de 367 jours chez nous. La longévité de ces animaux est exceptionnelle : des vaches de 13 et 14 ans ont encore donné naissance à des jumeaux cette année. Sur l'aspect alimentaire, la Salers est très économe et très facile à entretenir»*. Le Gaec Lecour enregistre l'intégralité de ses naissances en plein air : *«c'est l'idéal sur l'aspect sanitaire, les animaux ne sont pas concentrés à un même endroit sous un bâtiment. Il n'y a rien de plus propre que l'extérieur. Je déparasite au cas par cas, selon les résultats de la coprologie parasitaire. Cette année, le déparasitage s'est porté sur 40% du troupeau, cela tourne généralement entre 30 et 50% des bêtes. Nous ne faisons aucun vaccin sur les vaches. Nous ne vaccinons que les petits veaux qui rentrent en stabulation, contre la grippe. Le plein air implique d'avoir des prés porteurs et nous n'en n'avons pas suffisamment pour laisser tous les animaux dehors en période hivernale»*.

No stress

La Salers a été développée dès 2012, année au cours de laquelle la tuberculose bovine a sévi à Grenant. *«Nous avons décidé d'augmenter le troupeau dans cette race, qui ne représentait que 25% des effectifs à l'époque. Le reste était du Charolais, qui a totalement disparu depuis. Aujourd'hui, notre troupeau Salers est composé de 65% en croisés, 35% en purs»*, précise Sylvain Lecour. L'éleveur de 45 ans ne reviendrait pour *«rien au monde en arrière»* dans ses choix: *«nous avons gagné en simplification du travail et nous faisons beaucoup d'économies. Il y a beaucoup moins de stress qu'avant. À l'époque, nous avions généralement entre 8 et 10 césariennes durant chaque campagne. Les interventions vétérinaires étaient plus que régulières et les nuits souvent courtes ! En bâtiment, les animaux avaient de nombreux problèmes respiratoires et des diarrhées»*. Les vêlages d'automne présentent d'autres atouts: *«nous avons 160 ha en grandes cultures que nous préparons en septembre et semons en octobre durant la plus grosse période de vêlages, nous avons environ 110 naissances à cette période. Le bon déroulement des vêlages nous permet d'aller travailler sereinement dans les champs. Un tour de prés d'une heure voire une heure et demie est nécessaire chaque matin. On boucle alors les veaux le plus vite possible avant qu'ils ne soient trop vigoureux. Nous refaisons un tour en fin de journée»*.



Sylvain Lecour compte 146 veaux pour 141 vaches. Un seul vêlage a été assisté.

Commercialisation

Le Gaec Lecour vend ses veaux début juin à la Cialyn, quand le marché est le plus porteur. *«Trop d'animaux arrivent en juillet et août, cela se ressent sur les prix»*, précise le Côte-d'Orien, en Gaec avec son frère Mickaël, *«sur nos 30 vaches de réforme, la moitié est valorisée en circuits courts. Nous en vendons cinq depuis notre ferme, avec l'aide d'un boucher. Dix autres partent dans une boucherie de l'Yonne. Le reste prend la direction de la Sicavyl à Migennes»*. Adhérent de l'association Salers de Bourgogne depuis une douzaine d'années, Sylvain Lecour arrive tout de même à recenser quelques inconvénients de sa race favorite: *«les carcasses varient de 390 à 450 kg, ce n'est pas énorme mais de plus en plus de grossistes en viande recherchent ce type de gabarits. La valorisation des mâles purs est notre plus grande lacune, il y a une moins value pour ce type d'animal. Les croisés se vendent heureusement aux mêmes prix que les charolais»*.

AG

Formations

Prendre du recul sur son métier

Un exploitant de l'Auxois évoque sa participation à sa première formation agricole axée sur le développement personnel.

La campagne de formations de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or bat actuellement son plein. Diverses thématiques sont proposées aux exploitants. L'une d'elle, dédiée à l'évolution du métier d'agriculteur, a séduit huit stagiaires, qui se sont déjà réunis à deux reprises à Bretenière. Damien Babonnet, éleveur de vaches allaitantes charolaises et de volailles, s'est inscrit à cette session. Il s'agissait là de sa toute première participation à une formation agricole de ce type. Le Côte-d'Orien de 54 ans, qui se rendra à la Maison de l'agriculture une troisième et dernière fois le 28 janvier, est déjà très satisfait de cette expérience.

Récit

Damien Babonnet, en recherche de formation, a été contacté par la formatrice qu'il connaissait déjà: *«j'ai accepté avec plaisir car la thématique m'intéresse. Prendre du recul, découvrir de nouveaux outils me permettant d'appréhender et partager mes expériences et mes projets en toute confiance dans un cadre bienveillant faisaient partie de mes attentes ! L'interaction entre les différents participants a été très positive, les interventions des formatrices étaient de qualité, le tout s'est passé en toute confidentialité»*. Les discussions se sont donc intéressées à l'évolution du métier d'agriculteur, avec la présentation des différents changements stratégiques possibles pour l'entreprise et l'humain. *«Le monde agricole est en pleine mutation»*, souligne Damien Babonnet, *«le changement climatique est certain, les attentes sociétales sont aussi de plus en plus nombreuses. Le monde agricole connaît des difficultés économiques. La souffrance psychologique est présente, même s'il est souvent tabou d'en parler»*.

Développement personnel

Cette formation a permis à Damien Babonnet de *«mieux se connaître»* pour *«mieux appréhender ces changements de tout ordre»* : *«je pense que le changement n'est pas si facile que cela ! Nous avons toujours besoin d'apprendre sur soi pour faire les bons choix, prendre les bonnes directions. Cette formation va sans doute m'aider à concrétiser mes projets, j'envisage notamment de créer une activité autour du tourisme rural. J'avais déjà participé, il y a huit ans, à une formation de coaching, j'ai en quelque sorte révisé les bases. Merci à la Chambre d'agriculture d'avoir proposé cette formation qui s'intéresse à l'humain. Si d'autres de ce type sont de nouveau proposées, je m'y rendrai très certainement !»*

Une nouvelle formation sur ce sujet sera organisée les 5, 12 et 24 février.

Pour obtenir des renseignements ou s'inscrire, contacter Aline Parize par téléphone 03 80 68 66 28, 03 80 68 66 00 ou aline.parize@cote-dor.chambagri.fr



Damien Babonnet, éleveur à Bellenot-sous-Pouilly, s'est inscrit à une session intitulée *«Évoluer, agir et réagir en période de changements»*.

▸ Agenda

Besoin d'un salarié à temps partiel ?

Vous êtes exploitant sur les cantons de Saulieu-Liernais, Arnay-le-Duc ou Pouilly-en-Auxois, vous avez besoin d'un salarié à temps partiel ? Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose de partager le temps de travail d'un salarié avec une autre exploitation de votre secteur. Agri Ressources en tant qu'employeur prend en charge toute la gestion liée au salariat (recrutement, contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…), vous accompagne dans la relation avec le salarié et vous apporte les conseils pour être en conformité avec la législation sociale. Mutualiser le temps de travail d'un ouvrier agricole permet d'avoir un salarié *«au juste temps et au juste coût !»*
Contact :
Pascaline Ginet 03 80 68 67 68 / geagricoles21@gmail.com

04-03 Charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs charolais à l'espace Jean Bertin de Saulieu mercredi 4 mars. Au programme : vente de reproducteurs Charolais avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au Ppôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. La liste des bovins à vendre se trouve également sur le site de la Chambre d'agriculture. La Fédération charolaise de Côte-d'Or est également présente sur Facebook.

Réunions cantonales FDSEA

La FDSEA de Côte-d'Or tient en ce moment ses réunions cantonales. Les prochains rendez-vous sont programmés le 24 janvier à 9h30 à la salle Les Glorieux de Genlis, le même jour à 10 heures à la salle de la Tonnellerie de Venarey-Les Laumes, le 27 janvier à 9h30 à la coopérative Bourgogne du sud à Beaune, le 27 janvier à 14h30 pour le canton de Châtillon/Montigny (lieu à déterminer), le même jour à 10 heures pour Recey (à la maire de Lucey), le 30 janvier à 14 heures à la ferme du Bois de Change à Quetigny (pour Dijon Est).



Dégâts de gibier

De mal en pis

Un jeune éleveur d'Agey fait part d'une situation de plus en plus préoccupante sur ses terres.


Alexandre Dufour, la semaine dernière dans l'une de ses prairies près de Sombernon.

«Il n'y a jamais eu autant de sangliers, les populations ne cessent d'augmenter, les dégâts aussi», s'inquiète Alexandre Dufour, rencontré le 14 janvier en matinée à l'issue d'un tour de ses parcelles. Installé depuis 2012 sur une ferme de polyculture-élevage bovins viande avec 60 vêlages charolais et salers, ce jeune éleveur de 35 ans partage son agacement face à cette situation : *«il est vraiment très difficile de travailler dans de telles conditions. Si les indemnisations tiennent encore la route dans les cultures, ce n'est aucunement le cas dans les prairies. Beaucoup de dégâts sont à déplorer dans des coteaux difficilement accessibles, la remise en état est très compliquée. Des doubles passages de herse sont nécessaires en plus du re-semis. Des chardons repoussent à la place, le matériel s'use plus rapidement, il y a même certaines casses. Je ne m'y retrouve pas financièrement. Je ne parle même pas de la problématique sanitaire avec la tuberculose... Notre zone est concernée. Cette situation n'est vraiment plus tenable»*.

Croissance *«exponentielle»*

Alexandre Dufour est d'autant plus inquiet que les populations augmentent de manière *«exponentielle»* au fil des campagnes: *«on bat tous les records cette année. Dans le massif voisin, il doit bien y avoir une centaine de sangliers, alors qu'il n'en faudrait pas plus de 30, dans le pire des cas. Il y a quinze ans, du temps de mon père, il n'y avait aucun dégât. L'an passé, nous avons déclaré 26 ha de prairies retournées. Ce sera beaucoup plus cette fois-ci. Jusqu'à présent, les sangliers ne se manifestaient qu'en période hivernale. Maintenant, c'est toute l'année. C'est une tendance que j'ai remarquée : les sangliers vivent de plus en plus dans de petits bosquets, au milieu des prairies, Il restent de moins en moins dans les bois. Avant, quand ils étaient chassés, ils parcouraient 30 voire 40 km dans la nuit pour aller ailleurs. Là, ils semblent beaucoup moins peureux, ils se contentent de faire une boucle s'ils ne sont pas tués et ils reviennent rapidement au même endroit. Est-ce dû à l'agrainage que certains pratiquent malgré son interdiction ? Je pense bien que oui»*. Qu'en sera t-il l'an prochain ? Alexandre Dufour s'interroge : *«il est difficile d'imaginer pire, c'est pourtant le chemin que nous prenons. J'entends dire que 9 500 prélèvements sont réalisés à cette période dans le département. Je pense qu'il en faudrait au moins 20 000 à la fin de la chasse, une baisse des populations est impérative»*.

«Totalement démuni»

«Les chasseurs ne l'admettent pas, mais ils sont totalement dépassés par la situation», confie le jeune Côte-d'orien, *«la moyenne d'âge des chasseurs est de plus en plus élevée dans le secteur, cela n'aide pas non plus. En plus, leur nombre de chiens est plutôt restreint. La donne est compliquée par ici. Pour que cela aille un peu mieux, il faudrait déjà arrêter les tirs sélectifs. En ne tirant pas les mères, il est normal que les populations augmentent continuellement»*. Alexandre Dufour se dit *«totalement démuni»* face à ce fléau : *«nous avons organisé plusieurs réunions entre agriculteurs et chasseurs, en présence de la DDT. Force est de constater qu'on ne peut pas obliger les chasseurs à aller à la chasse, personne n'a ce pouvoir-là. Les solutions, à part l'arrêt du tir sélectif ? Les amendes relatives à l'agrainage devraient être plus importantes, elle auraient le mérite d'être dissuasives. Elles ne le sont pas aujourd'hui. Pour être efficaces, il faudrait aussi, selon moi,que les chasseurs payent les dégâts de gibier sur leur propre commune, cela aurait l'avantage de les responsabiliser. Aujourd'hui, tout est mutualisé, cela ne peut pas fonctionner ainsi. C'est triste à dire, mais nous sommes plusieurs à penser que seule la peste porcine pourrait régler nos problèmes... Notre secteur n'est pas le seul à être confronté à ces sur-populations de sangliers, j'ai beaucoup d'amis ailleurs qui rencontrent cette même problématique, c'est partout pareil. Nous avons envoyé un courrier à l'administration il y a plusieurs mois, nous tirons la sonnette d'alarme depuis bien longtemps mais rien ne change. Dans tous les cas, le but n'est pas d'avoir une guerre de territoire avec les chasseurs, car nous les connaissons bien et certains sont propriétaires des terres que nous exploitons. Nous estimons que la chasse est un loisir qui, en aucun cas, ne doit pénaliser l'activité économique agricole. Celle-ci est déjà assez pénalisée comme cela, avec ses nombreuses crises successives»*.

AG

Salon de l'agriculture

Un petit tour à Paris

Des apprentis du CFA de Quetigny/Plombières participent au trophée national des lycées agricoles.


Les jeunes participants, avec leur vache Jolie et son veau Pépito.

Six jeunes de 17 à 19 ans, en classe de première bac pro CGEA polyculture-élevage au CFA de Quetigny, se rendent au prochain salon de l'agriculture, prendre part au Trophée national des lycées agricoles (TLNA). *«Nous y serons du 25 février au 1er mars. Notre établissement participe pour la quatrième fois depuis 2015»*, annoncent les enseignantes Natacha Petitjean et Isabelle Nihotte. Le TNLA se déroule en cinq étapes. Les deux premières ont déjà été effectuées avec la création d'une affiche sur le thème imposé *«L'agriculture vous tend les bras»* et d'un compte Instagram (tnla2020_clara_et_ses_agris) qui présente l'équipe et les animaux qui participent à l'opération. Les trois autres étapes se tiennent dans le cadre du salon de l'agriculture. Sont notamment au programme : la manipulation d'un bovin en toute sécurité, une animation à assurer au sein du salon ainsi qu'une présentation orale -et notamment en anglais- de l'établissement et des animaux inscrits. Clara Gida, Baptiste Vidal, Brian Pornet, Henri Monnet, Julien Soitout et Hugo Bonin préparent le TLNA depuis le mois d'octobre. Ces six apprentis se rendront à Paris en compagnie de leur vache Jolie et son veau Pépito. *«Une cinquantaine d'établissements sont inscrits. Le concours se déroule sous un schéma habituel. La cohésion de notre petit groupe d'apprentis, son expérience, son travail, sans oublier la promotion de notre CFA, sortiront une nouvelle fois grandis avec cette nouvelle participation»*, ajoute Natacha Petitjean.

AG

Station d'évaluation de Créancey

Quinze jours d'attente

Les membres du GIE Charolais Évaluation peaufinent les derniers détails de la vente aux enchères du 7 février.

Le GIE Charolais Évaluation a tenu son assemblée générale le 15 janvier au pôle agricole de Créancey, là où se déroulera vendredi 7 février la grande vente aux enchères annuelle de futurs reproducteurs charolais. Cette journée se déroulera sous son schéma habituel, avec une ouverture des portes dès 10 heures.
Un déjeuner avec un filet de bœuf sera proposé au déjeuner au prix de 20 euros. La vente aux enchères débutera à 14 heures avec, comme lors des précédentes éditions, une mise à prix à 2 600 euros et des enchères de 50 euros.
Comme évoqué dans notre édition du 10 janvier, l'achat à distance en live sur ordinateur, tablette ou smartphone sera possible pour la toute première fois. *«Le rendez-vous du Marault de cette fin de semaine propose lui-aussi ce service inédit, nous aurons une première idée sur ce que ce système innovant peut nous apporter»*, confie Jean-Pierre Godot, président du GIE.

Celui-ci annonce également la mise en place du prêt génétique par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne : *«une étude nous montre que le prix des achats de génétique en Bourgogne est moins élevé que dans les autres régions. Ce service, à taux bonifié et avec des annuités sur trois ans, peut motiver certaines personnes à acquérir un bel animal»*.

Un bon millésime

Les résultats du pointage réalisé la veille de l'assemblée générale ont été présentés et commentés par le président : *«seuls deux veaux sont disqualifiés pour leurs aplombs, nous en avons généralement six ou sept car les règles sont très strictes. C'est une bonne nouvelle, nous avons l'espoir de présenter un peu plus de reproducteurs que d'habitude, même si la spermatogénèse reste à faire aujourd'hui»*.

Dix-huit des 43 animaux sortent avec un Ifnais (facilités de naissance) supérieur à 105 : *«c'est six de plus qu'en 2019, c'est remarquable, le profil vêlage facile est bien marqué cette année. Le lot reste homogène, avec d'autres animaux type élevage et viande. Il y en a pour tous les besoins»*.
Une autre particularité de l'année réside dans le nombre important de veaux sans corne (9).

L'assemblée générale du GIE a été l'occasion d'inviter les apporteurs de veaux à participer à la communication autour de cet évènement collectif. Après un déjeuner pris en commun, les membres du GIE et les apporteurs de veaux sont allés rendre une petite visite à leurs animaux qu'ils n'avaient pas vus, pour la plupart, depuis le mois de septembre et leur rentrée en station. Olivier Curty, éleveur dans le Doubs, était présent pour la toute première fois à Créancey et prenait plaisir à apprécier l'évolution de son veau nommé Okapi: *«Notre élevage est inscrit au Herd book depuis seulement trois ans, nous commençons tout juste l'activité génétique. Apporter un veau en station peut, en quelque sorte, représenter un tremplin. Nous avions déjà mis un veau l'an dernier en Saône-et-Loire. La commission est repassée chez nous cet été et deux animaux ont été retenus, un est donc ici et l'autre est à Jalogny»*.

AG


Parmi les nouveaux apporteurs de veaux, Olivier Curty, éleveur dans le département du Doubs.


Lors du déjeuner, le jour de l'assemblée.

Zones de non-traitements

«Des propositions incohérentes»



Fabrice Genin, vice-président de la FDSEA et président du pole *«productions végétales annuelles»* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, livre son point de vue sur les ZNT : *«Il serait dorénavant interdit de traiter à moins de cinq mètres des habitations. Mon avis ? Il est vraiment dommage que la charte de bon voisinage proposée par la profession ne soit pas du tout prise en compte dans les réflexions et les décisions. Encore une fois, l'État veut avancer seul et nous sort quelque chose qui n'est pas défendable. Les murs et les haies ne sont même pas reconnus dans le dispositif, c'est incroyable. La position syndicale est claire sur le sujet : nous ne servirons plus de relais pour aller défendre des positions incohérentes. De la manière dont les choses sont présentées, on pourrait croire que les agriculteurs appliquent n'importe quels types de produits, sortis de je ne sais où... C'est aussi un très mauvais message envoyé aux personnes qui ne sont pas du milieu. Les produits que nous utilisons sont tous homologués, cela veut dire quelque chose. Par ces décisions ZNT, on est en train de dire qu'il y a une dangerosité si l'on traite à zéro mètre, mais aucune si l'on se trouve à cinq mètres ! Il faut être un minimum sérieux. Si un produit est dangereux, il faut le repousser à 100 ou 200m, voire un kilomètre ou même l'interdire. On nous prend tous pour des imbéciles. À aucun moment, on ne prend en compte les pratiques vertueuses des agriculteurs. On dit après qu'Écophyto est un échec, mais ce dispositif a été construit de la même façon : on prend des décisions sans stratégie, sans raisonnement puis on utilise le bâton. L'an prochain, il faudra aller expliquer aux producteurs qu'on arrête le glyphosate... Dans le même temps, des produits contenant la même matière active et venant du monde entier continueront à entrer sur notre territoire. Nous nous priverons d'une solution peu polluante et très économique. C'est vraiment n'importe quoi. Je n'ai plus envie de cautionner ce type de messages et ce type de procédé. D'autres solutions doivent être trouvées»*.

PROPOS RECUEILLIS PAR **AG**



Élevage

L'État aux côtés de la filière viande bovine

Madame la Préfète de la Nièvre, Sylvie Houspic, organisait le 8 janvier une table ronde sur la filière viande bovine nivernaise. L'ensemble des acteurs de la filière bovine nivernaise était présent, de la mise en marché en passant par les grossistes et l'ensemble des distributeurs, bouchers compris. Objectifs: mettre en place les conditions pour pouvoir décliner en département les objectifs de prix rémunérateurs et de montée en gamme du plan de filière Interveb.


La table ronde s'est tenue le 8 janvier.

Un peu d'histoire (récente)....
Depuis des années la profession, à travers la voix du réseau FNSEA, de la Fédération Nationale Bovine, dénonce la rémunération des éleveurs et les déséquilibres des forces au sein de la filière, avec pour conséquence des systèmes de calcul de prix parfaitement opaques, et trop faiblement rémunérateurs pour les producteurs.
La profession a su se faire entendre à la fois des pouvoirs publics et des consommateurs, en imposant au premier plan du débat public la question de la rémunération des éleveurs. Les consommateurs se disent prêts à consacrer un peu plus de leur budget à l'alimentation s'ils ont la certitude que cela revienne aux agriculteurs. La question est bien davantage celle de la répartition de la valeur entre les acteurs que celle des prix finaux à la consommation. En plus de cette empathie du grand public, nos revendications ont abouti à une avancée législative, la loi dite EGAlim (ou loi alimentation), votée à l'automne 2018, qui propose des outils inédits pour, entres autres, définir les prix de vente des animaux en fonction des coûts de production.

C'est pour quand les prix ?

Seulement, aujourd'hui, les éleveurs n'ont pas les retombées de cette loi. Il faut la décliner, sur le territoire, individuellement et collectivement.
Aujourd'hui, l'Etat se pose aux côtés de la profession pour faire avancer le sujet, au travers de trois grands objectifs départementaux, hérités du plan de filière Interbev:
- développement des viandes de bœuf Label Rouge, pour passer de 3% aujourd'hui à 40% de l'offre de viande bovine sous label rouge d'ici 2023
- mettre en place concrètement le calcul des prix des animaux en intégrant des indicateurs de coûts de production
- développer davantage l'approvisionnement français en restauration hors domicile

Vendre au coût de production, certains le font déjà...

Grand témoin de cette table ronde, une association d'éleveurs de Meurthe-et-Moselle, l'APAL (Association de Production Animale de l'Est), témoignait pour montrer qu'il est possible de valoriser aux coûts de production auprès des différentes enseignes. Cette association de 1400 éleveurs contractualise avec un abattoir coopératif, et négocie des prix intégrant les coûts de production, pour 100 animaux par semaine. «*La loi Egalim a été une aubaine, en nous permettant de contractualiser au nom de nos adhérents. Nous avons établi une relation tripartite entre le distributeur, l'abatteur et nous. Résultat: une plus value moyenne de 250 euros/animal*» explique Stéphane Peultier, Président de l'association.

Lever les freins dans la filière

La section bovine de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que la section bovine départementale, vont à la rencontre des différents acteurs départementaux de la filière pour travailler à la concrétisation des objectifs de meilleure valorisation et lever les freins dans la filière. "*La FDSEA accompagnera les éleveurs, avec des explications et des contrats-type, pour faire bouger les lignes. Les comportements commerciaux doivent être plus transparents, plus équitables pour nous.... Sur le marché, plus le volume d'animaux en label rouge vendu au coût de production est important, plus la cotation est tirée vers le haut, celle du gras entraînant celle du maigre.... Il faut entraîner ce cercle vertueux économique*" conclut Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la FDSEA de la Nièvre.

FDSEA 58

Environnement

Éco-pâturage : la ville de Clamecy a besoin d'éleveurs

Dans un souci de préservation de l'environnement et de maintien de la biodiversité, la ville de Clamecy souhaite entretenir ses terrains par éco-pâturage. Elle est donc à la recherche d'éleveurs caprins ou ovins.

La ville de Clamecy est engagée depuis 2008 dans une démarche d'entretien de ses espaces verts sans pesticides, en pratiquant notamment une gestion différenciée en fonction de l'usage des lieux. Elle possède en outre une diversité de terrains herbacés, situés aux pourtours du centre-ville, entretenus jusqu'à ce jour par fauche mécanique par les services municipaux, voire laissés à l'abandon. Aujourd'hui, la municipalité souhaite valoriser ses espaces via l'éco-pâturage. Elle est donc à la recherche d'éleveur caprins et ovins pour l'entretien de ces parcelles.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

La ville souhaite élaborer une convention de prêt à usage avec un ou des éleveurs en leur mettant à disposition des terrains à titre gratuit, pour l'entretien par pâturage ovin et/ou caprin. La convention précisera les conditions de mises à disposition, définies en amont entre les signataires. En particulier, les modalités techniques suivantes seront précisées dans la convention ;
- Le chargement et le plan de pâturage , en fonction des caractéristiques écologiques des parcelles.
- Le matériel de clôture, fixe ou mobile, grillage ou électrifié, sera choisi en fonction des animaux et des spécificités des parcelles et de leur environnement proche.
La convention sera établie pour une durée de trois ans.
- La pose du matériel de clôture et des équipements annexes pour le bien-être des animaux (abri, râtelier si nécessaire, etc), ainsi que leur entretien et la vérification de leur bon fonctionnement, seront assurés par le propriétaire des animaux.
- L'éleveur sera responsable de la surveillance des animaux et de leur déplacement. Il assurera l'abreuvement et l'affouragement complémentaire si besoin, les soins vétérinaires, et tout autre intervention nécessaire sur le troupeau.

Des règles précises à respecter

L'éleveur devra se trouver en conformité avec les aspects administratifs et sanitaires liés à la détention d'un cheptel, et disposer d'un contrat d'assurance adapté. Il devra notamment être déclaré auprès de l'EDE de son département, disposera d'un numéro de cheptel, assurera la traçabilité des animaux (entrées, sorties, bouclage, etc.), disposera d'un vétérinaire référent et devra être à jour des prophylaxies obligatoires. La proposition d'actions pédagogiques tout au long de la période de pâturage auprès des écoles et des Centres sociaux serait un plus dans la candidature.

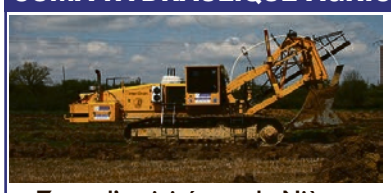
Lison Delsalle
Animatrice agro-environnement
Mairie de Clamecy
BAC Grenelle de la Nièvre du Bassin Seine-Normandie

Pour aller plus loin

Au total, 8 parcelles de 0,9 à 4,5 ha sont proposées dans cette convention ; soit un total d'environ 18 ha. Une visite sur site avec les services techniques de Clamecy pourra être envisagée avec les candidats qui auront fait acte de candidature. Trois de ces parcelles, présentant un intérêt écologique particulier (pelouse calcicole, zones humides), feront l'objet d'un diagnostic botanique au printemps 2020 avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels. Selon les conclusions, un code de bonnes pratiques sera défini vis-à-vis du pâturage (chargement, périodes)

Pour candidater

L'appel à manifestation d'intérêt avec la liste des parcelles et les modalités de candidature est à retirer auprès de Lison Delsalle
Les candidats transmettront un dossier de candidature comprenant:
- Coordonnées
- Description du cheptel (nombre d'animaux, race, lots...)
- Motivations et argumentaire pour la mise en valeur des terrains mis à disposition
Le dossier de candidature est à transmettre avant le 28 février à : Mairie de Clamecy Place du 19 août 58 500 Clamecy ou par mail à : lison.delsalle@mairie-clamecy.fr . Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Lison Delsalle Animatrice agro-environnement lison.delsalle@mairie-clamecy.fr - 03.86.27.54.32

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Crédit Agricole

Une cérémonie prestigieuse

Le Crédit Agricole Centre Loire a organisé jeudi 16 janvier sa traditionnelle cérémonie des vœux. Cette événement s'est déroulé sous les dorures du Palais Ducal de Nevers. L'occasion de remettre officiellement les trophées *«entrepreneurs nivernais»*.



Audrey Raulin, de la fromagerie Perot, remporte le premier prix des trophées entrepreneurs nivernais catégorie agricole.



Sylvain Lucas, boulanger-pâtissier à Dornes remporte lui le premier prix de la catégorie commerce. Il est accompagné des partenaires du Crédit Agricole.



Dominique Thibault, président du Crédit Agricole Centre Loire au moment de ses vœux.

Il y avait foule ce jeudi soir salle Henriette de Clèves du Palais Ducal pour suivre les vœux du Crédit Agricole Centre Loire. Une soirée qui a débuté par l'allocution du président entre François Thibault qui est entre autre revenu sur les interrogations liées aux mouvements sociaux : *«Ces différents événements nous ont amené à nous interroger sur notre stratégie et la manière de servir nos sociétaires qui nous ont sans doute, à travers leurs revendications, demandé de faire mieux mais surtout de faire autrement. Néanmoins, notre vision n'a pas changé et nous voulons toujours accompagner les projets de vie de nos clients sociétaires et nous sommes présents sur les territoires à l'endroit même où nos concurrents sont partis depuis longtemps»* a déclaré le président. Ce dernier a souhaité que le Crédit Agricole Centre Loire s'engage dans la transition écologique. *«Nous devons faire preuve de pédagogie avec nos clients car l'avenir de leur entreprise en dépend. La durabilité de leur projet est corrélée avec l'acceptabilité sociétale. Nous devons apprendre à nos clients sociétaires à prendre en compte ces enjeux environnementaux pour que leurs produits ou services s'adaptent à ces nouveaux marchés»*. a déclaré François Thibault. Le président affichait ce soir là un large sourire qui témoigne sans doute des bons résultats du groupe pour l'exercice 2019. Parmi les annonces, on peut retenir celle de Xavier Malherbet, le directeur général : *«Le Crédit Agricole Centre Loire a enregistré l'année dernière des résultats historiques sur les dossiers de crédit de +45%, c'est un record»* a déclaré enthousiasmé le directeur général.

Les entrepreneurs récompensés

La soirée a pris ensuite un ton plus festif avec la remise des trophées *«entrepreneurs nivernais»*. Un moment fort qui permet à des jeunes entreprises d'obtenir un coup de pouce pour développer ou lancer leur projet. Stéphane Aurousseau, vice-président et Vanessa Dutouya, directrice du site de Varennes-Vauzelles ont animé cette remise des prix à la manière de la cérémonie des Césars. Les récipiendaires ont été classés en trois catégories : agricole, commerce et entreprise. En agriculture, c'est la fromagerie Perot dirigée par Audrey Raulin et Guillaume Perot qui remporte le premier prix. Sylvain Lucas, boulanger-pâtissier à Dornes remporte lui le premier prix de la catégorie commerce. Enfin Muriel Tissot de la SARL Taporo se hisse sur la première marche du podium de la catégorie entreprise. *«C'est réjouissant de voir que l'entrepreneur nivernais est en voie de développement. C'est une grande fierté pour nous de mettre à l'honneur ce qui fait l'ADN de ces chefs d'entreprise à savoir le courage, la détermination, l'engagement et la confiance dans l'avenir»* a déclaré Vanessa Dutouya, directrice du site de Varennes-Vauzelles en conclusion.



Stéphane Aurousseau, vice-président et Vanessa Dutouya, directrice du site de Varennes-Vauzelles entourent les lauréats du trophées *«entrepreneurs nivernais»*.

THÉOPHILE MERCIER

Brèves

Le CFPPA de Chateau-Chinon à la découverte du marché au cadran

Le 14 janvier, les deux classes de BTS ACSE de CFPPA de Château-Chinon se sont rendues au marché au cadran de Moulins Engilbert. Ils ont débuté la journée avec une présentation du fonctionnement du marché grâce à l'intervention du chef des ventes Martial Tardivon. Par la suite des binômes élèves/ acheteurs ont été formés afin de découvrir le quotidien de ce métier.
Pour Emiline Guenot, coordinatrice BTS ACSE, cette journée fût riche d'enseignements pour ses élèves : *«Elle leur a permis d'être mis en situations professionnelles notamment des capacités attendues dans leurs diplômes. Pour ces futurs chefs d'exploitations, cela permet aussi de découvrir une des méthodes de commercialisations de leurs productions. De plus, cela permet de découvrir un métier qui ouvrira peut être une vocation et à poursuivre des études supplémentaires dans le commerce pour certains élèves»* estime Émeline Guenot.
Prochainement, les élèves de BTS ACSE vont se rendre à Rungis pour une plongée dans le plus grand marché de France et seront présents au Salon de l'Agriculture pour la finale nationale de pointage.

LEGTA DE CHÂTEAU-CHINON



Martial Tardivon, chef des ventes à la Sicafome(à gauche sur la photo) a présenté le fonctionnement du marché au cadran au BTS ACSE de Château-Chinon.

Agenda

29/01 Visite de ferme
Bio Bourgogne organise le mercredi 29 janvier une après-midi technique sur le thème de l'élevage biologique. Cet événement a lieu-dit *«Les coupes de Pouligny»*, à Montigny-sur-Cannes (58). Au programme dès 14h : Visite de l'élevage bovin allaitant de Daniel Maillaut en abordant principalement les thématiques suivantes : L'alimentation, la première médecine sur mon élevage. Intérêt de la méthode Obsalim® et l'homéopathie, médecine alternative, efficace, peu onéreuse et passionnante. D'autres thèmes pourront être abordés au fil des discussions. Pour vous inscrire, contacter
Damien Nicolas, Conseiller polyculture-élevage, Bio Bourgogne 06 30 02 24 01
03 86 36 94 25
damien.nicolas@biobourgogne.org

29/01 Réunion d'information BVD
Le GDS 58 organise une série de réunions d'informations sur la nouvelle campagne de prophylaxie BVD. Pour rappel, cette prophylaxie est devenue obligatoire depuis le 1er août. Ces réunions débuteront toutes à 14H30. Voici la liste ci-dessous :
Lundi 27 janvier, à Donzy, petite salle des fêtes
Mardi 28 janvier, à Chatillon en Bazois, salle de l'ancienne cantine
Jeudi 30 janvier, à Moulins Engilbert, salle polyvalente
Lundi 3 février, à Decize, salle Denfert Rochereau
Mardi 4 février, à Corbigny, dans les locaux de la Sicagemac
Jeudi 6 février, à Sermoise, salle de réunion du GDS 58
Plus d'informations au 03 86 90 18 90

13/02 Journée Bio
La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne organisent une journée filières et perspectives en AB , le 13 février Salle des fêtes de Suilly-la-Tour à partir de 09h.

Terres de Bourgogne



Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

Irrigation

L'Admien fait le bilan de l'année

L'association pour le Développement et la Maîtrise de l'Irrigation dans les Exploitations de la Nièvre tenait son assemblée générale le lundi 13 janvier sur le site de la Ferme Intention à Gimouille.

Ce n'est pas peu dire que l'année fut compliquée pour l'association des irriguants de la Nièvre. La sécheresse et le manque d'eau ont parfois pénalisé certains adhérents qui ont été contraints d'arrêter l'arrosage de leur maïs. Ces périodes sont également sources de conflits avec la population qui n'a pas toujours conscience de l'importance de l'irrigation et de la culture de maïs pour l'élevage. C'est justement pour aider ses adhérents à se défendre et avoir les bon arguments face aux critiques que le président de l'Admien, François Dulong a donné des chiffres clefs. *« Un hectare de maïs produit 16 à 32 tonnes d'oxygène. C'est une culture qui est économe en traitement et qui rejette près de quatre millions de tonne de carbone dans le sol chaque année »* a expliqué le président de l'Admien.

Une réglementation stricte pour les demandes de forage

Les travaux se sont poursuivis avec notamment l'intervention de la Direction Départementale des Territoires sur les aspects réglementaires des prélèvements d'eau, à commencer par les dossiers de création forage. Xavier Petit, chef du bureau de la protection de la ressource en eau a présenté quelques rappels élémentaires en la matière. Les dossiers de forage sont précisés dans un arrêté cadre et sont donc soumis à autorisation de la préfecture. Les conditions d'implantation sont strictes et doivent respecter des distances de sécurité variant de 35 à plus de 200 m selon les zones. Par ailleurs, pour qu'un dossier soit recevable, il doit respecter certain points comme par exemple : le déroulement des travaux, la mise en place de système de protection contre la pollution ou encore décrire les modalités d'essais de pompage (durée, débit). Enfin si le dossier est accepté, la réglementation impose de déclarer en préfecture un mois avant les travaux, les conditions de réalisation et d'équipement. À l'issue du chantier, vous avez deux mois pour envoyer un rapport de fin de travaux comprenant notamment les résultats des pompages d'essais (max. deux mois après les travaux) et la coupe géologique. Enfin, la DDT a tenu également à rappeler que chaque irriguant est dans l'obligation de tenir son relevé de compteur à jour : tout les mois en période normale et toutes les semaines en période de crise.

L'assemblée générale s'est conclue par l'intervention de Nicolas Crotet, d'Agriservice. Ce dernier est venu expliquer concrètement comment mettre son forage en conformité notamment en matière de lutte contre la pollution en période de crue. Et ce, afin d'éviter que les eaux de surface viennent dans la nappe.



L'AG de l'Admien a été centrée cette année sur l'aspect réglementaire avec l'intervention de la DDT

THÉOPHILE MERCIER

Accès à l'eau : Un enjeu pour l'agriculture

Les sécheresses successives que subissent les agriculteurs et les conséquences qu'elles engendrent sur les exploitations agricoles attestent une fois de plus que l'accès à l'eau est un enjeu crucial pour la sécurisation des productions, des exploitations mais aussi pour le développement de l'agriculture.

L'agriculture a déjà initié l'adaptation de ses pratiques et itinéraires culturaux au changement climatique, mais l'accélération et l'amplitude de celui-ci rend urgente la nécessité de donner aux agriculteurs les moyens de s'adapter. L'accès à l'eau est une des réponses d'avenir.

Les lignes bougent du côté du gouvernement concernant le stockage de l'eau. En effet, cet été, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a autorisé la création d'une soixantaine de retenues sur le territoire d'ici trois ans. De plus, le travail de la cellule d'expertise, pilotée par le Préfet Pierre-Étienne Bisch sur le stockage de l'eau et les projets de territoire, avait permis de démontrer au gouvernement et de partager avec les acteurs de l'eau toute l'importance stratégique de la mobilisation et de la sécurisation de l'eau pour l'ensemble des usages.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la F.D.S.E.A de la Nièvre, l'Association pour le Développement et la Maîtrise de l'Irrigation dans les Exploitations de la Nièvre (A.D.M.I.E.N) et l'Association des Propriétaires et Exploitants d'Étangs de la Nièvre se sont réunis pour initier une stratégie commune sur l'accès et la gestion de l'eau en agriculture. Afin de nourrir cette réflexion, les agriculteurs nivernais qui auraient des intentions de réaliser des projets donnant un accès à l'eau, sont invités à se faire connaître auprès de nos services.

Nos quatre organisations s'engagent à appuyer les projets qui pourraient voir le jour auprès de toutes les parties prenantes.

Contacts :
F.D.S.E.A de la Nièvre : 03 86 93 40 92
Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00
A.D.M.I.E.N : 03 86 93 40 60
Association des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Nièvre : 03 86 85 02 10

GDS : La campagne pour la BVD est lancée

Depuis le 1er août la loi a rendu obligatoire la mise en place de boucle de BVD pour l'élevage bovin. Localement, le GDS assure l'organisation et la mise en place de cette réglementation par délégation de l'état. Afin de vous donner toutes les informations liées à cette nouvelle prophylaxie, le GDS 58 organise six réunions d'informations à travers tout le département. Ces rencontres débutent toutes à 14h15. **Plus d'informations auprès de Valérie Salomé : GDS 58 - 03 86 90 18 90**



Calendrier des réunions.
Lundi 27 janvier, à Donzy, petite salle des fêtes
Mardi 28 janvier, à Chatillon-en Bazois, salle de l'ancienne cantine
Jeudi 30 janvier, à Moulins Engilbert, salle polyvalente
Lundi 3 février, à Decize, salle Denfert Rochereau
Mardi 4 février, à Corbigny, dans les locaux de la Sicagemac
Jeudi 6 février, à Sermoise, salle de réunion du GDS 58
Plus d'informations au 03 86 90 18 90

Chambre d'agriculture

Le calendrier 2020 des formations est sorti

La Chambre d'Agriculture vient d'éditer l'édition 2020 de son offre de formations. Le catalogue s'enrichit avec de nouvelles journées thématiques. Tour d'horizon des nouveautés 2020.

21. C'est le nombre de nouvelles formations qui sont proposées cette année à la Chambre d'agriculture sur un total de 71. *«Nous avons voulu étoffer et surtout innover en proposant notamment des offres de formations enrichies en Grandes Cultures et en agronomie. Cette idée est née à la suite d'enquêtes de terrain réalisées auprès de nos différents adhérents des groupes techniques»* précise Julie Lagord, chargée de communication à la Chambre d'Agriculture. *«Autre nouveauté cette année sur la thématique énergie avec deux nouvelles formations qui font leur apparition : maîtriser sa taille de noyer à fruit et réussir son bâtiment photovoltaïque. Ces deux formations se dérouleront respectivement le 10 mars et les 09 et 16 avril prochain. Nous avions les compétences au sein de la Chambre grâce à Etienne Bourgy, mais l'arrivée de Perrine Raverat, conseillère élevage et bâtiment, nous permet de proposer désormais un accompagnement en format collectif»* ajoute Julie Lagord. En élevage, la formation *«Intégrer un chien de protection dans un troupeau»* fait son entrée dans le catalogue au même titre que la génomique. Enfin, l'offre de formation s'étend aussi en diversification avec pas moins de quatre nouvelles journées. Afin de réduire les coûts d'impression, la Chambre d'agriculture a décidé cette année de ne plus envoyer le catalogue à l'ensemble des agriculteurs. Il est disponible en version papier mais uniquement sur demande et consultable en ligne sur le site de la Chambre.

THÉOPHILE MERCIER

Contact :
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/
03 86 93 40 37

Chambre d'Agriculture

Se comparer pour s'améliorer

Des agriculteurs du GDA Bourgogne Nivernaise, accompagnés de la Chambre d'agriculture, se sont réunis jeudi 9 janvier à Suilly-la-Tour pour comparer leurs résultats de la dernière campagne et préparer celles à venir.



Cette réunion a permis aux participants de se comparer pour améliorer leur système d'exploitation.

Une dizaine de participants s'est retrouvée pour échanger sur leurs pratiques et trouver des améliorations. Cette réunion fait suite à un travail en amont des agriculteurs qui ont calculé et fait remonter leurs chiffres au conseiller d'entreprise, Amaury Fichot, qui a synthétisé les résultats pour cette réunion.

De la culture à la marge, de la marge à la vente

Les résultats en grandes cultures sont plutôt décevants cette année du fait de nombreux accidents climatiques et de prix en bernes. Malgré ce contexte, les agriculteurs ont pu comparer leurs pratiques au travers de leurs itinéraires techniques (semences, engrais, phytosanitaires…) et donc de leurs charges opérationnelles. Le produit de la vente moins ces charges construisent la marge brute.

Ensuite, tous les chiffres de l'exploitation (charges de structures, aides Pac, annuités) sont intégrés pour aller jusqu'au coût de production de chaque culture (coûts totaux divisé par le rendement). Connaître ce chiffre, c'est savoir à quel prix déclencher une vente de céréales qui permette de rémunérer l'agriculteur.

Les tendances observées

Les marges de cette année sont assez hétérogènes. Les différentes céréales ont eu des résultats corrects, dans la moyenne des années passées (de 500 à 700 €/ha). Les légumineuses d'automnes (pois et féverole) sont également dans la norme, même si leur marge est moindre (environ 400 €/ha).
Cependant de nombreuses cultures ont subi les à-coups climatiques particuliers de 2019. En premier lieu le colza, qui affiche une marge brute négative. Toutes les cultures de printemps ont également été impactées par la sécheresse estivale, même dans les situations irriguées. Globalement, l'année 2019 se positionne en 5e position dans les 6 dernières années.

Perspectives d'avenir

Face aux incidents climatiques réguliers, le choix des cultures prend une place prépondérante dans les stratégies des exploitants. Si aucune culture miracle n'existe, l'association de plusieurs leviers reste essentielle.
L'introduction de légumineuses et de cultures de printemps dans l'assolement restent des facteurs améliorant la marge globale des exploitations. Mais attention si cette tendance est observée sur les 6 dernières années, les effets annuels peuvent différer en fonction du climat, notamment en 2019. De même, il apparaît clairement que face à des prix et rendements volatiles, la meilleure chance de réussite se trouve dans le contrôle des charges engagées. Et pour se situer, rien de mieux que de se comparer.

Les données de ces études proviennent de 40 exploitations, certaines présentes les 5 années.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Contact
Pour toutes questions relatives à l'économie des grandes cultures, vous pouvez contacter Amaury Fichot 06 30 74 94 01, conseiller d'entreprise.

Agriculture Biologique

L'agriculture biologique… Pourquoi pas moi ?

L'agriculture biologique a *«le vent en poupe»*… Les consommateurs plébiscitent de plus en plus ce mode de production et l'augmentation de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique connaît une forte progression (+15% en 2018). C'est pourquoi la Chambre d'agriculture propose deux formations en février sur le sujet. Ces rencontres techniques auront lieu le 11 février à Prémery et la seconde en partenariat avec Bio Bourgogne, le 13 février à Suilly-la-Tour.

Selon une enquête réalisée par l'agence Bio((Source AGENCE BIO à partir des données 2018), les raisons pour lesquelles le consommateur oriente son acte d'achat vers ces produits sont premièrement la notion de santé (69%), devant la qualité et le goût (58%), le respect de l'environnement (56%), et le bien-être animal (25%) mais aussi pour des raisons éthiques et sociales (28%)…

Il est important de souligner que la jeune génération est très sensible à ce mode de production et oriente volontairement son acte d'achat vers ces produits. La dynamique des conversions au niveau national continue sa progression avec une augmentation de plus de 13% par rapport à 2017. En France, les surfaces en agriculture biologique représentent aujourd'hui 2 035 024 ha soit 7,5% de la SAU et 9% des exploitations.

La région Bourgogne Franche Comté connaît la même dynamique avec 324 conversions supplémentaires pour 2018 dont 107 en grandes cultures et 99 en élevage ou polyculture élevage.
Les surfaces conduites en agriculture biologique représentent 169 534 ha (dont 52 034 ha en conversion) ce qui classe notre région au 6ème rang national.

La décision de se convertir en agriculture biologique est complexe. Le passage en bio engendre de nombreux changements sur l'exploitation.

On se forme, on s'informe, on chiffre avant d'envisager la conversion

Des conseillers spécialisés pourront accompagner votre réflexion en vous donnant des contacts et des conseils personnalisés en adéquation avec votre situation.
Participer à des formations vous permettra d'intégrer les grands principes de l'agriculture biologique, d'appréhender les différents cahiers des charges et valider ainsi les premiers critères de faisabilité.

Les rencontres avec des agriculteurs sont également essentielles dans le cheminement vers la conversion… Observer en conditions réelles la mise en œuvre des principes de la bio dans une exploitation représente une étape essentielle. Cette année encore, la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous proposera des portes ouvertes techniques et économiques consacrées à ce sujet. Les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture de la Nièvre sont à votre écoute pour toutes questions relatives à la conversion ou pour vous apporter du conseil technique… N'hésitez pas à les solliciter !

Quelques dates à retenir
Formation : L'Agriculture Bio vous Intéresse ? le 11 février à Prémery.
Inscription et contact Céline Beauvois : 03 86 93 40 55
Journée Filières et Perspectives en AB en partenariat avec Bio Bourgogne, le 13 février salle des fêtes de Suilly la Tour.

GDS 89

Prophylaxie bovine, IBR, situation sanitaires : les points forts de l'assemblée générale

Le mardi 21 janvier a eu lieu l'assemblée générale du GDS 89, à Auxerre. Les bilans de la prophylaxie bovine et de l'IBR du département ont notamment été abordés. La situation sanitaire a aussi été à l'ordre du jour avec l'intervention de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

Lors de l'assemblée générale du GDS (Groupement de défense sanitaire) 89, qui a eu lieu le 21 janvier à Auxerre, le directeur Pascal Arnac-Pautrel a présenté le rapport d'activité de l'année écoulée. Avec le bilan de la prophylaxie bovine. *«Sur 2018-2019, il y a eu 903 rapports d'inspection d'effectués, dont 814 conformes (69 intervention avec DNR, 5 non conformes ADM hors délai et 15 non conformes ADM non réalisée, ndlr)»*, assure-t-il. Le bilan des introductions a aussi été évoqué avec 20 403 introductions validées (ASDA vertes et ASDA jaunes) sur l'année. Quant au bilan IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) ? *«Il y a une hausse du nombre de cheptels qualifiés indemnes d'IBR dans l'Yonne»*, indique Pascal Arnac-Pautrel. Soit 90 % sur 2018-2019 contre 84 % en 2017-2018. Mais de nouvelles circulations virales ont été constatées : quatre cheptels indemnes ont été contaminés par le voisinage et l'achat de bovin, et ont été déqualifiés. Aussi, GDS 89 informe que 41 cheptels détiennent les 1 491 bovins infectés dans le département.

La zone de prophylaxie renforcée sur 7 communes

A l'occasion de l'assemblée générale, Sabrina Dehay, de la DDCSPP (Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), est intervenue pour parler de la situation sanitaire dans l'Yonne. Concernant la tuberculose, la zone de prophylaxie a été renforcée sur 7 communes : Cisery, Guillon, Pisy, Savigny-en-Terre-Plaine, Trevilly, Vassy-sous-Pisy et Vignes. Sabrina Dehay a également rappelé aux éleveurs présents les dates des campagnes de prophylaxie : du 1er novembre 2019 au 15 avril 2020 pour les bovins, du 1er novembre 2019 au 31 juillet 2020 pour les ovins et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour les porcins. A noter que pour la tuberculose bovine, l'âge des bovins soumis à l'IDC est de plus de 18 mois.

Un point sur les visites sanitaires a été fait. *«Elles sont obligatoires depuis 2005 en filière bovine»*, rappelle Sabrina Dehay. *«Les visites sanitaires bovines sont annuelles pour les exploitations de plus de cinq bovins y compris les ateliers dérogatoires»*. Le thème de cette année est l'aptitude au transport des animaux accidentés.


L'assemblée générale du GDS 89 a eu lieu le mardi 21 janvier, à Auxerre.

Quant aux visites sanitaires des petits ruminants ? *«Le thème pour 2018-2019 est la bonne utilisation des antiparasitaires pour les élevages de plus de 50 ovins ou 25 caprins de plus de six mois»*, continue Sabrina Dehay. Pour les visites sanitaires équines, le thème concerne les outils de prévention contre les principales maladies transmissibles.

L'assemblée générale s'est terminée par le rapport moral et d'orientation présenté par Pascal Legrand, président du GDS 89, suivi du vote des résolutions.

CHRISTOPHER LEVÉ

Concours des vins de Chablis

La crème de la crème des vins de Chablis

Le samedi 18 janvier a eu lieu le 34e concours des vins de Chablis. 366 échantillons de Petit Chablis, Chablis, Premier cru et Grand cru, provenant de 88 domaines ou maisons, ont été présentés à 85 dégustateurs. Au total, 22 vins ont été médaillés. Des vins qui serviront à la profession, au sein du BIVB, pour faire la promotion des vins de Chablis, en France comme à l'étranger.

Pour la 34e année consécutive s'est tenu le concours des vins de Chablis, le samedi 18 janvier, au BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne). Un concours qui a rassemblé pas moins de 366 échantillons, Petit Chablis, Chablis, Premier cru rive gauche et rive droite (en millésime 2018) et Grand cru (en millésime 2017), provenant de 88 maisons ou domaines.

Et pour juger ces vins, 85 dégustateurs étaient présents, dont le président du concours de cette année, Gaëtan Bouvier, meilleur sommelier de France en 2016, chef sommelier du restaurant Saisons de l'institut Paul Bocuse à Lyon.

Alors, quel est le principe de ce concours ? *«C'est de faire juger des vins, par des groupes de quatre personnes dans un premier temps, sur chaque niveau d'appellation présenté»*, indique Benoit Droin, responsable du comité de l'organisation du concours. *« Chaque groupe goûte environ une quinzaine de vins. Ensuite, ils essayent de sortir les meilleurs. Ça peut être un ou deux vins, ou plus»*.


V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Les vins sont ensuite dégustés une nouvelle fois par quatre autres personnes. *«Au total, un vin est jugé par huit personnes, pour valider lesquels, dans ceux qui ont été désignés comme les meilleurs de chaque table, vont être médaillés»*.

Vingt deux vins médaillés

Un concours très élitiste qui a vu 22 vins être médaillés. *«Pour l'attribution des médailles, on laisse libre court aux jurés qui vont délibérer. Quand il y a deux vins qui sont vraiment très bons et très proches, ils peuvent attribuer deux médailles d'or. Et ne mettre derrière qu'une médaille de bronze s'ils jugent qu'il y a une trop grande différence entre les vins. C'est très libre, on n'impose rien »*, poursuit Benoît Droin. *« C'est eux qui choisissent le nombre de médailles et la qualité des médailles»*.

Quant aux critères ? *«C'est sur tout : la qualité, le potentiel, la représentativité de l'appellation, le millésime... chaque année, en fonction du millésime, les vins qui sortent du lot changent»*.

Suite à ce concours, les vins médaillés servent à la profession, au sein du BIVB, pour faire la promotion des vins de Chablis, *«dans les master classes, à l'export ou en France»*, complète Benoît Droin. *«Quand on doit aller représenter la qualité des vins de Chablis, on s'appuie là-dessus car on sait que ces vins ont été sélectionnés de façon très rigoureuse»*.

Car ce ne sont pas les viticulteurs présentant des vins qui jugent, mais des prescripteurs extérieurs à Chablis. *«Il n'y a aucun viticulteur de Chablis en activité (il peut y avoir des retraités s'ils ne présentent pas de vins) et aucune personne qui a un lien avec l'un des domaines représentés. Le but est d'avoir des gens extérieurs pour avoir une totale impartialité»*.

CHRISTOPHER LEVÉ


Gaëtan Bouvier, meilleur sommelier de France en 2016, était le président du concours.

Les 22 médailles du 34e concours des vins de Chablis

Lors de ce concours, 22 médailles ont été attribuées par le jury. En Petit Chablis 2018, le domaine Vocoret et Fils obtient la médaille d'or. Le domaine Christophe Camu et le domaine Christophe et Fils obtiennent la médaille d'argent. Le domaine Jean-Marc Brocard, le domaine de Mauperthuis et le domaine Sylvain Mosnier la médaille de bronze. En Chablis 2018, le domaine William Fèvre se voit attribuer la médaille d'or, le domaine des Hâtes la médaille d'argent, et le domaine Garnier et Fils la médaille de bronze. Pour les Chablis Premier Cru 2018 rive gauche, le domaine Chevallier (Montmains) reçoit la médaille d'or. Le domaine des Hâtes (Beauroy) et le domaine Guy Robin (Vaillons) ont la médaille d'argent. Et le domaine Guy Robin (Montmains) la médaille de bronze. En Chablis Premier Cru 2018 rive droite, le domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Mont de Milieu) et le domaine Ventoura (Mont de Milieu) obtiennent la médaille d'or. Le domaine Christophe et Fils (Montée de Tonnerre) et le domaine long-Depaquit (Vaucoupin) reçoivent la médaille d'argent. Enfin, en Chablis Grand Cru 2017, la médaille d'or est attribuée au domaine des Malandres (Les Clos) et au domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Valmur). La médaille d'argent au domaine Billaud-Simon (Preuses) et au domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Vaudésir). Et la médaille de bronze au domaine Jean Collet et Fils (Les clos).

Agroforesterie

«Il n'y a pas d'agriculture durable sans arbres»

Mardi 14 janvier a eu lieu une journée technique sur l'agroforesterie et l'élevage bovin, organisée par la SRPM (Stations de recherche pluridisciplinaire des metz), à Vérigny (Toucy). Avec pour objectif de développer des actions en faveur de l'agroforesterie et de s'adapter au changement climatique qui impacte les agriculteurs et leurs productions.



Le 14 janvier, une journée technique a eu lieu pour apprendre à développer des actions en faveur de l'agroforesterie et à s'adapter au changement climatique.

Le mardi 14 janvier, une journée technique sur l'agroforesterie et l'élevage bovin, intitulée *«Des arbres pour mes vaches»*, a été organisée par la SRPM (Stations de recherche pluridisciplinaire des metz), à Vérigny (Toucy). Une journée qui s'inscrit dans un programme de plusieurs rencontres agricoles et techniques hivernales de la SRPM. «*Ça fait plusieurs décennies que l'on artificialise les milieux agricoles, ce qui induit une disparition des arbres et des savoir-faire. Avec ces journées techniques, la SRPM développe des actions en faveur de l'agroforesterie pour réactualiser ces savoir-faire et en même temps s'adapter au changement climatique qui impacte fortement les agriculteurs et leur production*», indique Cassandra Lafont, responsable de la communication en mission de service civique à la SRPM.

Lors de ces journée, techniciens, agriculteurs, experts de la Chambre d'agriculture ou encore élus sont présents pour échanger. «*On montre concrètement quelles solutions on peut adopter pour mettre en place une agriculture durable, pour agir positivement sur l'environnement et éventuellement pour développer une filière bois locale*», continue Cassandra Lafont.

Des arbres pour contribuer à rafraîchir le climat

Le mardi 14 janvier, la vingtaine de personnes présentes (dont 13 éleveurs), ont peu voir comment se réapproprier les fonctions naturelles de l'arbre et comment les intégrer dans l'agriculture, comme l'élevage bovin. «*Il était également question de voir comment recréer un micro climat favorable à la fois dans la gestion de l'eau et des températures, avec de l'ombrage qui contribue à rafraîchir le climat. Et recréer également, avec des haies, des espaces naturels au sein des parcelles permettant de préserver la biodiversité et le paysage*», développe Cassandra Lafont. «*La question était de savoir s'il était utile ou non de remettre des arbres. Il n'y a pas d'agriculture durable sans arbre. Mais comment fait-on ? Avec quel mode de gestion ? Et quel type d'interaction avec les animaux ? Ce qui est ressorti de cette journée, c'est un vif intérêt pour l'autonomie et la résilience alimentaire pendant les périodes de sécheresse*».



Des démonstrations de tailles de trognes ont eu lieu l'après-midi.

Le fourrage et la litière étaient donc aussi au cœur du sujet. «*La plupart des essences d'arbre que l'on trouve sous nos climats tempérés produisent des fourrages à la fois appétants et digestes, avec différentes qualités nutritionnelles intéressantes*», explique la responsable de la communication de la SRPM. Pour exemple le saule, que l'on trouve beaucoup en Puisaye, constitue un très bon antiparasitaire naturel. Le frêne est plus riche en minéraux et en protéines que l'herbe à la même période. «*Les arbres peuvent être de très bons compléments alimentaires et permettent d'allonger la période de pâturage*», précise-t-elle.

Quant à la litière ? Elle est plus souple, plus isolante, plus absorbante que la paille, plus hygiénique et plus confortable pour les animaux.

Biomasse et matière première grâce aux trognes

Le 13 décembre dernier, une journée sur le thème de l'agroforesterie a déjà été organisée, où un agriculteur a fait visiter sa parcelle et a présenté les différentes méthodes de gestion des haies et des trognes.

Mais qu'est-ce qu'une trogne ? «*C'est un arbre régulièrement taillé à la même hauteur, avec une certaine technique, qui développe des bourrelés cicatriciels en réaction, au fil des années. Ce qui lui donne une silhouette assez remarquable*», répond Cassandra Lafont. «*La conduite en trogne est très intéressante car elle permet à l'éleveur d'avoir beaucoup de biomasse et beaucoup de matière première qui sont directement stockables sur l'arbre, tout en étant hors d'atteinte des animaux*».

Un dernier rendez-vous technique est prévu courant février avec une formation de Dominique Mansion (AFAF et Gaïa C.) intitulée «*Trogne, l'arbre aux mille usages*». Une journée de terrain sur la création, la réhabilitation et la valorisation des trognes.

CHRISTOPHER LEVÉ

Brève

Les pertes de récoltes sur miel et fruits reconnues comme calamités agricoles

Dans un communiqué datant du 15 janvier, la préfecture de l'Yonne indique la « *reconnaissance du caractère de calamités agricoles des pertes de récoltes sur miel et fruits dues aux températures anormalement basses du printemps 2019* ».

Face aux aléas climatiques de l'année dernière, le gouvernement a décidé d'activer le régime de calamités agricoles afin de venir en aides aux agriculteurs touchés par un sinistre. Ainsi, deux arrêtés ministériels datant du 24 décembre 2019 ont été pris, reconnaissant *«les températures exceptionnellement basses du printemps 2019 comme ayant un caractère de calamité agricole, affectant les productions agricoles suivantes sur tout ou une partie du département de l'Yonne : pertes de récolte sur production de fruits : pommes, pommes irriguées, poires, pêches, nectarines, mirabelles et abricots sur tout le territoire du département de l'Yonne à l'exception de la commune de Molesmes-89260 (les autres productions dont cerises ne sont pas éligibles) ; pertes de récolte sur production de miel sur l'ensemble du département».*

Les exploitants touchés par cet aléa climatique non assurable peuvent solliciter une indemnisation par le fond national de gestion des risques en agriculture. Au moment du dépôt de leur demande, ils devront justifier d'une police d'assurance avec paiement de la contribution additionnelle, d'une perte d'un montant d'au moins 1 000 €, d'une perte par nature de production supérieure ou égale à 30% et de l'éligibilité de leur exploitation par un critère de recevabilité fixé à 13%.

Les producteurs ont un délai de 30 jours, à compter de la date d'affichage de l'arrêté en mairie du siège de leur exploitation, pour adresser leur demande d'indemnisation à la direction départementale des territoires.

Les formulaires sont consultables en mairie et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne à l'adresse : Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-et-mesures-exceptionnelles/Calamites-agricoles.



▸Agenda

29/01 et 05/02 Ventes aux enchères 2020

Le 29 janvier ainsi que le 5 février auront lieu des ventes aux enchères à Charmoy, organisées par l'Union Charolais Croissance. Plus de 200 reproducteurs ont été sélectionnés. Pour plus d'informations, contacter Bruno Elmanowsky au 06.09.82.85.46.

29/01 Réunion Fermoscopie

Le 29 janvier de 14 h 30 à 17 heures, CerFrance organise une réunion Fermoscopie à la salle de conférence du Conseil départemental de l'Yonne au 16-18 boulevard de la Marne à Auxerre.
La réunion parlera des résultats des exploitations icaunaises et abordera le thème (céder son entreprise dans un monde qui change). Pour plus d'informations, contacter cerfrancevousinvite@89.cerfrance.fr.

29/01 Journée d'information et de démonstration

Le 29 janvier à partir de 9 heures l'ADA BFC (Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne-Franche-Comté) organise une journée d'information et de démonstration sur la conduite sanitaire de cheptel et les modalités de commercialisation en circuit court. L'animation se tiendra au Gaec Vignaud Marquès au 4 rue de la cure 89200 Magny.
Pour s'inscrire, adresser un mail à l'ADA BFC à jean-baptiste.marlaux@adabfc.adafrance.org.

29/02 Foire de St-Léger Vauban

Le Samedi 29 février le comité de Foire de St-Léger Vauban organise sa 54e foire communale. Celle-ci se déroulera sur toute la commune. Une exposition d'animaux d'élevage aura lieu. La foire se terminera par un palmarès et une remise de prix pour les éleveurs participants. Pour s'inscrire, contacter Bernadette Chatelain au 03.86.32.24.29 ou à maisondeschamps89@live.fr ou Marine Soupault au 06.33.69.47.17 ou à remi89@wanadoo.fr.

FDSEA Service emploi (6/6)

Une nouvelle vie dans les vignes

En reconversion professionnelle, Agnès Caseaux suit la formation taille de la vigne au CFPPA d'Auxerre La Brosse. Actuellement en stage, elle poursuit l'apprentissage du métier et de la technique de la taille chez Jean-Luc Houblin, viticulteur à Migé.

Dans les vignes sur les hauteurs de Migé, au froid mais bien couvert, Agnès Caseaux est là, armée de son sécateur électrique, allant de cep en cep et de treilles en treilles pour tailler la vigne. Bonnet vissé sur la tête, gants et lunettes de protection, sans oublier de bonnes chaussures, elle a tout d'une ouvrière viticole chevronnée. Pourtant, Agnès Caseaux est en stage, au domaine Jean-Luc Houblin, à Migé. Une reconversion professionnelle après 7 ans de gériatrie, 15 ans de médico-éducatif et 5 ans d'arboriculture à la Maison des fruits de Vincelles. C'est suite à une cessation d'activité de la structure et une rencontre déterminante qu'elle décide de changer de voie. *«J'ai rencontré France Lahutte (animatrice emploi à la FDSEA 89 et à l'Anefa, ndlr), qui m'a orientée vers le domaine viticole et la formation taille de la vigne»*, indique Agnès Caseaux. Une formation faite par le CFPPA d'Auxerre La Brosse qu'elle suit depuis le 18 novembre et qui se termine le 7 février prochain.

En conditions réelles

À 46 ans, Agnès Caseaux découvre un tout nouveau métier. *«J'apprends les rudiments de la taille et du travail de la vigne grâce à cette formation. Il y a de la théorie en cours et de la pratique avec le stage chez le viticulteur»*, explique-t-elle. *«Le stage, c'est important car on est en conditions réelles, dans une entreprise. Ça nous permet d'apprendre un métier, d'appliquer ce que l'on a appris à l'école et avec le maître de stage. C'est l'apprentissage d'un savoir-faire et surtout apprendre à appliquer ce savoir-faire sur la durée»*.
Alors, pourquoi le choix de la vigne et de cette formation ? *«Je ne connaissais pas du tout le milieu viticole. Je me suis rendue compte que c'était un domaine ressource, dans les deux sens»*, répond-t-elle. *«C'est un milieu ressource pour moi car je sais qu'il y a des débouchés derrière. Et en même temps je suis moi-même une personne ressource pour le viticulteur qui peut compter sur moi en cas de besoin. C'est aussi un travail évolutif car on ne fait pas la même chose d'un bout à l'autre de l'année»*.
Reconnaissante du travail mis en place par le CFPPA et Julien Libsig, coordinateur de la formation, l'objectif pour Agnès Caseaux est maintenant de découvrir le reste des tâches qui se font dans la vigne tout au long de l'année. *«J'aimerais faire une année complète. Là je commence par la taille mais je ne connais encore pas tout le travail qu'il y a derrière. À chaque saison, les tâches sont différentes. Le but est de faire un cycle complet pour tout voir»*.

CHRISTOPHER LEVÉ



Agnès Caseaux, aux côtés de Jean-Luc Houblin, apprend les rudiments de la taille de la vigne.

«La taille, c'est préparer la récolte et celles des années à venir»

C'est chez Jean-Luc Houblin, viticulteur à Migé, qu'Agnès Caseaux effectue son stage. L'apprentissage de la taille, la période la plus technique du métier d'ouvrier viticole. *«La taille c'est préparer la récolte et en même temps préparer le cep pour les années à venir»*, commente Jean-Luc Houblin. *«Il ne suffit pas de tailler pour faire une récolte, il faut aussi préparer le cep du mieux possible pour l'avenir. C'est-à-dire le traumatiser le moins possible et faire en sorte que l'année suivante il y ait de beaux bois de taille pour avoir toujours un cep qui se porte bien. Tailler c'est simple, tailler bien c'est plus dur»*, rit-il. Quant à l'objectif pour lui et son domaine d'avoir des stagiaires ? *«C'est de faire découvrir le métier de la viticulture qui est un métier mal connu et mal perçu. C'est un métier perçu comme difficile mais qui selon moi n'est pas plus dur qu'un emploi dans l'industrie ou autres. Après il faut aimer le contact avec la nature, aimer être en extérieur, seul ou en équipe. C'est aussi de donner des perspectives à de nouvelles personnes, transmettre nos connaissances. Et les stages peuvent également déboucher sur un emploi»*.

Service de remplacement Yonne

Responsabilités professionnelles ou formations, osez vous impliquer

Investis dans des actions de développement agricole ou en formation, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de leur remplacement, pouvant atteindre 50 jours par an.

Chambre d'agriculture, Groupama, Cuma… dès lors que l'agriculteur s'absente temporairement de son exploitation pour une réunion d'information, de conseil, d'animation et de conduite de projets, le Service de remplacement Yonne pourra appliquer des aides qui prendront en charge une partie du coût de son remplacement. Sur simple présentation d'une attestation sur l'honneur fournie par le Service, l'agriculteur peut, soit prendre un agent de remplacement le jour même de sa réunion, soit différer le remplacement dans un délai de trois mois à compter du jour de son absence. De façon ponctuelle mais pas seulement… comme les réunions peuvent s'enchaîner facilement, ce système permet d'utiliser un agent de remplacement de façon régulière sur toute l'année comme par exemple deux ou trois fois par mois ou une fois par semaine. Certains adhérents utilisent déjà ce système et sont satisfaits de voir que pour 2020, la prise en charge peut aller jusqu'à 50 jours par an selon le motif et le profil de l'exploitant.
Les agriculteurs qui participent à des formations pour monter en compétences, s'initier à de nouvelles techniques ou pour d'autres motifs du domaine agricole peuvent aussi bénéficier d'une prise en charge partielle allant jusqu'à 30 jours par an selon le profil de l'exploitant. Un agriculteur engagé peut être un agriculteur remplacé.
Les syndicats agricoles disposent également d'un nombre de jours annuels de remplacement qu'ils répartissent entre ses administrateurs.
Pour toute information complémentaire, les bureaux du Service de remplacement Yonne sont joignables au 03 86 48 98 79 ou par mail à cette adresse : yonne@servicederemplacement.fr.

SERVICE DE REMPLACEMENT YONNE



Damien Cuvillier (à droite) participe à des journées professionnelles dans le cadre de la gestion de dossier Groupama.

Témoignage de Damien Cuvillier, éleveur de porc et céréalier

Damien Cuvillier, éleveur de porc et céréalier, participe à des journées professionnelles dans le cadre de la gestion de dossier Groupama. Cela lui permet de prendre un agent de remplacement, Ludovic Deschamps, une fois par semaine depuis maintenant plus de 4 mois. *«En tant qu'éleveur, mon engagement chez Groupama a été soulagé depuis que Ludovic peut venir compenser sur ma ferme le temps que je consacre aux réunions. En plus, on me propose des formations dans le cadre de cet engagement que je me permets de suivre puisque je sais que je vais pouvoir utiliser les services de mon agent en échange. Le Service de remplacement s'est occupé des démarches et de la recherche d'un salarié. Chez nous, Ludovic travaille très peu avec les animaux puisque nous avons toujours été capables de gérer mais par contre, il m'aide beaucoup sur les activités de mon exploitation que j'avais délaissé ou sur des tâches importantes qu'on ne peut pas faire seul. J'organise ainsi mon travail en fonction de son jour de présence. La mise en place de cette régularité me permet de gagner du temps également car Ludovic connaît désormais mon exploitation et son fonctionnement»*.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Union charolais croissance

Un taureau icaunais pour le trophée d'Admelle 2020

Comme chaque année l'Union charolais croissance (UCC) et le Centre d'élevage organisent leur saison de vente de jeunes reproducteurs évalués en station et rigoureusement sélectionnés pour offrir un maximum de garanties aux éleveurs.



Omar, né à l'Earl Brianne, dans l'Yonne.

Arrivés à la station de Charmoy le 8 aout dernier, les 192 taureaux ont subi l'exigeante étape du contrôle sur performance : après avoir réalisé une croissance moyenne de 1 600 gr/jour pendant l'évaluation et après l'épreuve du pointage opérée par un agent du HBC et de l'Idele, ce sont 160 taureaux qui ont été retenus pour l'une des quatre ventes de ce début d'année. A mi-parcours, le bilan est le suivant : 88% de veaux vont rejoindre une nouvelle exploitation, principalement en Bourgogne mais aussi vers des contrées plus lointaines (Vosges, Allier, Moselle, Eure et Loir …). Deux taureaux ont également été réservés par l'Entreprise de Sélection Charolais Univers pour compléter sa gamme de taureaux d'insémination : Obi (Fils de Lucifer par Hummer) né chez Xavier Nollevalle (02) et Penseur (fils de Giono par Unico PP) né chez Eric Lauseur (58).

A l'issue des deux premières ventes, deux descendances semblent attirer l'attention des acheteurs : les fils de Giono (taureau né chez Gaec de Pergeot (21) et diffusé par Gènes Diffusion) par leur pedigree et leur excellente morphologie ainsi que les fils de Lucciano P (taureau né à l'Earl du Moulin de la Forêt (58) et issu de la série 32 du programme UCC). Ce sont d'ailleurs deux fils de Lucciano P qui ont fait les records des deux premières ventes : Ourson (né au Gaec d'Admelle - 54) attribué à 4 650 € a rejoint la Scea des Chênes (58) et Omar vendu 4 100€ à la Scea du Petit Bussy (58).

Omar lauréat du trophée

Omar est né à l'Earl Brianne dans l'Yonne. Il a réalisé des performances en station remarquables : une croissance de 1 869 gr/jour, un poids âge type 430 jours de 799 kg et un index de synthèse Imocr de 119. Toutes ces caractéristiques ont fait de ce reproducteur génétiquement sans corne le lauréat 2020 du Trophée d'Admelle. Ce trophée récompense chaque année le meilleur taureau sans corne de sa série en hommage à Richard Aubrion, éleveur charolais de Meurthe-et-Moselle administrateur à l'UCC et disparu accidentellement fin 2018.



Remise du trophée d'Admelle le 15 janvier par Laurent Bonin, président de l'UCC, à Thibault Brianne, le naisseur d'Omar.

La station de Charmoy (89) vous donne rendez-vous pour ses prochaines ventes les mercredi 29 janvier et 5 février : environ 70 reproducteurs seront proposés aux enchères avec des profils morphologiques variés allant du taureau à génisses, aux taureaux avec de bonnes qualités maternelles en passant par les taureaux typés viande pour répondre aux attentes de la filière.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter Bruno Elmanowsky au 06 09 82 85 46 ou Emilien Desmaizières au 06 86 27 58 94.

L'équipe Union charolais croissance

► En bref

MSA : des vœux et des médailles

Le jeudi 16 janvier, à 15 h 30, ont eu lieu les vœux de la MSA Bourgogne à Auxerre (salle Irancy). Après la traditionnelle cérémonie d'échanges des vœux par le président Dominique Bossong, neuf personnes se sont vues remettre des médailles d'honneur agricole (promotion du 14 juillet 2019 au 1er janvier 2020). Maryline Bodier, Karine Breton, Anna-Christina Coelho, Elisabeth Darde, Séverine Jacquet et Véronique Soliveau ont reçu la médaille d'argent pour 20 années de service. Véronique Laurent et Patricia Yvon ont reçu la médaille de Vermeil pour 30 années de service. Et Annie Voisin a obtenu la médaille grand or pour 40 années de service. Des exemples de longévité et de fidélité dans une entreprise.

Christopher Levé



► Agenda

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

La bio j'y vais j'y vais pas (élevage)
Les 4 et 12 février.
Contact : Jérôme Laviron au 03 86 92 36 35

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner son exploitation
Le 5 février. Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38

Avoir un bon chien de troupeau
Les 5 février, 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre.
Contact : Denis Arnoult au 03 86 74 70 94.

Mes Parcelles : solution internet pour piloter mes cultures
Les 13 et 20 février.
Contact : Sandra Martinet au 03 86 94 28 42

Serein face aux évolutions réglementaires avec Mes Parcelles (PPF)
Le 18 février.
Contact : Sandra Martinet au 03 86 94 28 42.

Formations proposées par le CFPPA d'Auxerre La Brosse

Soudure perfectionnement
Les 29 et 30 janvier 2020.
Contact : Delphine Levasseur au 03 86 94 60 25

Maintenance du matériel agricole
Les 11, 12 et 13 février 2020.
Contact : Delphine Levasseur au 03 86 94 60 25

Formations proposées par Bio Bourgogne

Formation Fertilité biologique : les êtres vivants du sol, alliés des grandes cultures biologiques
Le 4 février à Auxerre.
Contact : Julien Halska au 06 43 88 03 65

Production laitière

La recherche des inhibiteurs désormais systématique

Depuis le 1er janvier, chaque livraison de lait fait l'objet d'une recherche de résidus de traitement antibiotiques. Au Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières de Rioz, en Haute-Saône, d'importants moyens sont mis en œuvre pour traiter ce flux d'analyses supplémentaires.



Le laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières de Rioz a renforcé ses équipes pour la recherche systématique de résidus d'antibiotiques dans le lait.

Le processus de surveillance continue de l'absence de résidus d'inhibiteurs dans le lait s'est fortement renforcé depuis le 1er janvier. L'investigation, qui avait lieu jusqu'à présent en moyenne une fois par semaine de manière aléatoire devient systématique. Les échantillons de lait de chaque exploitation collectée font désormais l'objet d'une analyse spécifique de recherche d'inhibiteurs à chaque livraison, soit 15 à 16 fois par mois (dans le cas d'un ramassage tous les deux jours). Cette évolution correspond à l'entrée en vigueur de l'accord national interprofessionnel relatif au paiement du lait, étendu par arrêté du 18 avril 2019. En arrière-plan, la filière poursuit sa politique volontariste d'amélioration du standard de la qualité du lait produit en France, et s'inscrit dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Moyens humains et matériels renforcés

Le Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (Lial) de Rioz, en Haute-Saône, près de Vesoul, s'est adapté pour faire face au flux d'analyses supplémentaires généré par cette évolution réglementaire. *«En filière standard, les échantillons de lait des exploita-tions collectées étaient déjà analysés systématiquement pour les critères du paiement à la qualité,* explique Jean-Marie Chaudot, le directeur-adjoint, *nous avons entièrement réorganisé la salle d'analyses pour réaliser la recherche d'inhibiteurs en routine, avec la mise en place d'un automate supplémentaire et le doublement des bains-marie où sont incubés les tests rapides. Pour les filières AOP/IGP du massif jurassien, il a aussi fallu renforcer les équipes et la tournée de ramassage des échantillons, avec deux véhicules supplémentaires…»*

D'un peu plus de 2 000 échantillons analysés par jour pour la recherche d'inhibiteurs, le labo est monté à plus de 7 000. En termes économiques, le surcoût généré par ce renforcement des contrôles est de l'ordre de 70€ par exploitation et par an.

La recherche d'inhibiteurs dans le lait fait l'objet d'un protocole réglementaire bien précis, en deux phases successives. D'abord un balayage non spécifique pour révéler la présence éventuelle d'inhibiteurs (résidus de traitement antibiotique par exemple, mais aussi de produits de lavage, colostrum…). C'est un test d'acidification, où l'absence de changement de couleur du milieu de culture, qui doit passer du violet au vert révèle une inhibition. *«Pour chaque plaque de tests, un échantillon de lait exempt d'antibiotiques et un échantillon standard avec antibiotique sont systématiquement analysés en parallèle pour vérifier le bon déroulement du test»*. En cas de résultat positif, une épreuve de confirmation permet de déterminer précisément la nature de l'inhibiteur en cause. *«Les différentes familles d'antibiotiques utilisées en élevage laitier pour le traitement des mammites sont alors recherchées : ce sont des tests très spécifiques et extrêmement sensibles. Ils sont basés sur la technologie ligand-récepteur, avec blocage de la migration des réactifs de détection colorés sur une bandelette si la molécule antibiotique recherchée est présente dans l'échantillon»*.

Plus on cherche, plus on trouve

15 jours après la mise en place de ce nouveau protocole, on peut déjà dresser un premier bilan de ce renforcement de la biosécurité. *«Plus on cherche et plus on trouve,* résume Jean-Marie Chaudot, feuille de résultats d'analyses en main. *On a environ quatre fois plus de résultats positifs lors de l'épreuve de balayage, dont la moitié environ est confirmée par l'épreuve de confirmation»*. D'où l'intérêt de rappeler les bonnes pratiques de prévention pour limiter le risque d'avoir un lait déclaré non conforme à cause de la présence de résidus d'antibiotique… en ciblant d'abord les principales causes d'accidents ou d'erreurs. En tête du palmarès, avec la moitié des cas imputables, les traitements des mammites cliniques, suivis pour 20 % par les traitements au tarissement, et 10 % des traitements par voie générale : l'identification systématique des animaux traités et un dispositif efficace d'information du trayeur (marquage visuel, affichage des consignes) est donc une priorité absolue. Ces mesures permettent de s'assurer que les délais d'attente sont bien respectés.

ALEXANDRE CORONEL

Police de l'eau

Un maire devant le tribunal

Le 22 janvier, Louis Accary, le maire de Versaugues, était convoqué devant le tribunal correctionnel de Mâcon pour le curage d'un cours d'eau en septembre 2018. Alors qu'inquiétude et incompréhension dominent, il en appelle au soutien de tous.

Louis Accary a appelé au soutien du plus grand nombre lors de la journée d'audience devant le tribunal correctionnel de Mâcon, le 22 janvier. *«Nous souhaitons la présence de tous ceux qui se sentent concernés par cette situation, mais le tout dans le silence et le respect des lieux»* avait-il précisé. Ni banderoles ni manifestation bruyante donc mais une présence physique d'élus, d'agriculteurs, de riverains, touchés par cette problématique d'entretien des cours d'eau et fossés. Depuis le début de la procédure fin 2018, Louis Accary a reçu de très nombreuses lettres de soutien et de témoignages de la France entière, dénonçant les inquiétudes et le climat non constructif voire détestable qui entoure ces questions d'environnement et d'entretien.

Démarches effectuées

C'est pour avoir *«exécuté sans autorisation des travaux nuisibles au débit des eaux ou aux milieux aquatiques […] en l'espèce en faisant réaliser le curage d'un cours d'eau […] sur une longueur de 1 250 mètres sans respecter l'avis rendu par l'administration»* que Louis Accary s'est retrouve convoqué devant le tribunal. Pourtant, le maire de cette petite commune de moins de 200 habitants, située à l'extrême ouest du département, plaide la bonne foi puisqu'il avait justement veillé à parfaitement respecter la procédure. *«Depuis deux ans,* rappelle-t-il, *nous n'avons jamais caché que nous avions le projet de procéder au nettoyage de ce fossé complètement bouché, envahi par les ragondins, qui rendait le chemin impraticable en période hivernale et lors de pluies»*. Devant la nécessité d'intervenir, le maire avait alors procédé auprès de la DDT à une demande de la cartographie des cours d'eau de la commune, qui avait permis de déterminer que l'endroit en question est bien classé comme fossé. Pour verrouiller le tout, il avait ensuite demandé avis à l'agence de la biodiversité, la police de l'eau. Après plusieurs relances de sa part, le maire avait enfin reçu une réponse qu'il qualifie aujourd'hui d'*«ambigüe»* où il avait appris que le fossé est désormais considéré comme un cours d'eau mais qu'il est autorisé à effectuer des travaux consistant à *«déboucher les passages busés existant sur 10 m de part et d'autre des ouvrages; reprendre les passages mal positionnés sous dimensionnés ou défectueux, etc»*.

Priorité aux sanctions

Ce qu'il reproche aujourd'hui à l'administration c'est d'être uniquement dans une posture de sanction : *«je n'ai jamais caché le projet de travaux à cet endroit. Ils étaient parfaitement au courant et avaient donc tout le temps de venir à ma rencontre avant que les travaux ne soient faits. Une fois effectués là ils ont trouvé le temps! Ils sont dans le tout répressif : j'ai peur qu'ils ne se servent de moi pour faire un exemple et que mon cas ne fasse jurisprudence»*.

Plus d'un an après les travaux, Louis Accary a pu constater que *«l'herbe a repoussé, la nature a repris ses droits et que le chemin est resté praticable cet hiver. Preuve de la nécessité d'intervenir»*. Le maire, qui n'a jamais cherché à se mettre hors la loi, estime donc *«n'avoir commis aucune infraction»* et pointe du doigt au contraire *«les lacunes de l'administration»*. Il peut d'ores et déjà compter sur le soutien des habitants de Versaugues, des élus des communes environnantes, du Grand Charolais, de l'association des maires, de l'association des maires ruraux… mais il encourt une amende, une obligation de remise en état, voire une peine de prison.

FRANÇOISE THOMAS



Fossé ou cours d'eau : c'est toute la question qui est au centre de cette affaire judiciaire.

Différence cours d'eau/fossé

Si les travaux de curage des fossés ne nécessitent aucune demande préalable, il n'en est pas de même pour les cours d'eau. Pour ceux-ci, si les travaux *«d'entretien régulier»* ne nécessitent pas de dossier préalable, ce n'est pas le cas s'il s'agit du curage des berges ou du fond du lit. Ce type d'intervention relevant d'une procédure réglementaire, la constitution d'un dossier spécifique est alors obligatoire. Dans le cas de la commune de Versaugues, le statut de fossé est passé à celui de cours d'eau sans que la mairie n'en ait été informée, ce qui aurait dû être le cas.

Sensibilisation

Des techniciens à l'écoute de l'humain

Cinq étudiants d'Agrosup Dijon, qui se destinent à la profession d'ingénieur agronome, ont décidé de consacrer un important travail à la problématique du suicide chez les agriculteurs. Le but était de sensibiliser les futurs techniciens à cette dimension humaine qui peut parfois intervenir dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Le 23 janvier, au cinéma Le Cap Vert de Quetigny, près de Dijon, avait lieu une projection un peu particulière: on diffusait ce soir-là le film *«Au nom de la terre»*, réalisé par Edouard Bergeon et notamment interprété par Guillaume Canet, dans le rôle d'un agriculteur qui, épuisé, met fin à ses jours. Un film au succès populaire réel puisqu'il a attiré plus de 2 millions de spectateurs en France. Preuve que la thématique qu'il aborde a une résonnance dans la population. À l'origine de cette projection, on trouve cinq étudiants en 2e année d'agronomie au sein d'Agrosup Dijon (Florian Daloz, Justine Degenmann, Victor Guyon, Ophélie Pierçon et Apolline Pissot). Ils avaient décidé de prolonger la projection par un débat et, en cela, ils mettaient un point final à un travail entamé en septembre, qui a également donné lieu à l'organisation d'ateliers auprès de leurs homologues étudiants, le 15 janvier, dans les locaux d'Agrosup. Ce qui a poussé ces étudiants qui se destinent à la profession d'ingénieur agronome à consacrer des travaux de recherche au thème du suicide chez les agriculteurs, c'est la conscience qu'ils ont que ces dimensions humaines, parfois dramatiques, ne sont pas assez présentes dans leur cursus. «*À la base, sur notre groupe de cinq*», précise Apolline Pissot, «*nous sommes quatre issus de familles d'agriculteurs. C'était donc une problématique qui nous touchait directement. Le film «Au nom de la terre» représentait vraiment une mise en avant de la question, nous avons sauté sur l'occasion, d'autant plus qu'en 2ème année d'Agronomie, nous devons réaliser un projet nommé «Phase B». L'idée de consacrer notre projet à cette thématique est née à la suite d'une discussion avec Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne France-Comté, mais aussi du conseil de perfectionnement de la formation d'ingénieur, au sein d'Agrosup, qui nous a encouragé à aller dans ce sens*». Au fur et à mesure de la structuration de leur projet, les étudiants ont décidé de se pencher plus particulièrement sur la manière dont les organismes para-agricoles agissaient sur la question du suicide. «*Ce qui nous a frappé*», ajoute Ophélie Pierçon, «*c'est que le suicide des agriculteurs est un fait social, pas forcément lié à une situation économique, mais que nous n'avions jamais abordé en cours*». Ces jeunes ont pris conscience qu'en étant de futurs acteurs de la filière, ils auraient un rôle à jouer sur cette question difficile, encore fallait-il y sensibiliser des étudiants qui ne sont pas tous issus du monde agricole. Une sensibilisation qui est passée par l'organisation des ateliers du 15 janvier, eux-mêmes le fruit d'un important travail de collecte de données et d'entretiens menés ces derniers mois, et qui ont rassemblé plus de 200 personnes. «*Le but*», souligne Apolline Pissot, «*c'est de fournir des éléments concrets aux étudiants et futurs professionnels sur trois points : comment repérer un agriculteur fragilisé ou en détresse, comment l'orienter et comment agir. En conjuguant un aspect théorique, par le biais des ateliers, et un autre qui laisse place à l'émotion, avec la projection du film, on a le sentiment d'apporter quelque chose de complet et qui constitue une base de réflexion pour tous*». L'accent, lors des ateliers, était mis sur la possibilité d'interagir pour les étudiants fortement incités à poser toutes les questions qui pouvaient les préoccuper. Un exercice qui a bien fonctionné. «*Ce que nous démontrons*», explique Florian Daloz, «*c'est que le suicide des agriculteurs est multi-factoriel. Il n'est pas réservé à un type précis d'exploitation ou de production. Nous essayons de montrer aux étudiants ce qu'ils pourront faire si un jour ils sont confrontés à un agriculteur en détresse, au sein du schéma signaux d'alerte-causes-organismes de soutien...*»


Le projet de ces cinq étudiants d'Agrosup a été commandité par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

BERTY ROBERT

Des signes à repérer

Dans leur volonté d'amener des étudiants -qui se destinent avant tout à devenir des techniciens de l'agriculture- à adopter un regard plus humain sur les choses, les responsables de ce travail sur le suicide des agriculteurs ont oeuvré à défricher, pour leurs camarades parfois peu au fait de ces choses, la complexité des organisations agricoles pouvant venir en aide aux professionnels fragilisés. Comprendre ce qu'est la MSA, distinguer les services dédiés dans les Chambres d'agriculture ont été des points développés lors des ateliers. Les cinq étudiants ont aussi fourni des éléments permettant d'être plus sensibles à certains signaux d'alerte. C'est, par exemple, l'isolement de l'agriculteur, la tenue d'un discours désabusé, des bêtes laissées sans bons soins, le fait de ne plus se lever le matin, de ne plus fréquenter les réunions d'organisations professionnelles. Leur travail leur a aussi permis de pointer une spécificité du monde agricole qu'on rencontre peu dans d'autres professions : l'imbrication étroite entre les sphères professionnelles, familiales, personnelles et sociales. Autant d'éléments à prendre en compte.

Sécurité

Plus de quatre-vingts attaques de loups en Bourgogne Franche-Comté

Le loup est désormais présent dans six régions de la France métropolitaine. Les dégâts qui lui sont attribués ont augmenté en 2019.

En 2019, en Bourgogne Franche-Comté, on a dénombré 81 attaques attribuées à des loups. Elles ont fait 222 victimes parmi les moutons. Des chiffres qui ne sont certes pas les plus élevés de France mais qui s'inscrivent néanmoins dans des statistiques nationales en légère hausse pour l'année qui vient de prendre fin. Le nombre des brebis victimes s'élève, selon des données encore provisoires publiées par la DDT-Dreal Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la Mission loup, à 12 491 victimes contre 12 055 en 2018. 2 293 attaques sont recensées (contre 2 287 en 2018). Plus de la moitié des victimes (7 761) sont dénombrées en région Paca, un bilan stable par rapport à 2018 (7 771).

Les Alpes-Maritimes en première ligne

Les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, sont, et de très loin, les plus impactés de France avec respectivement 3 103 et 1 852 victimes. Les Alpes-Maritimes ont connu un rythme moyen de plus de 2 attaques par jour. Deuxième région fortement touchée, Auvergne-Rhône-Alpes où les attaques sont en forte hausse. Les services de la Mission loup relèvent 1 138 attaques et 3 634 victimes contre 932 attaques et 3 046 victimes en 2018. A noter que le département de l'Ain rejoint, pour la première fois, la liste des départements comptant des attaques du loup. A contrario, l'Ardèche, qui avait subi 3 attaques en 2018, n'en constate aucune en 2019. Une hausse sensible des attaques est également constatée dans la région Grand Est: 219 attaques pour 513 victimes (contre 157 et 455 en 2018). En Occitanie, en revanche, le nombre d'attaques et de victimes est en recul : 84 et 276, contre 176 et 493 en 2018. Enfin, la Nouvelle-Aquitaine dénombre 23 attaques pour 85 victimes. Désormais, la présence du loup est constatée dans six régions métropolitaines (sur 13) et dans 39 départements.


En Bourgogne Franche-Comté, 222 moutons ont fait les frais des attaques de loups en 2019.

ACTUAGRI

▸ Brèves

Ce qui change sur le GNR

Les taxes sur le Gazole non routier (GNR) vont être alignées progressivement jusqu'en 2022 sur celles du gazole, avec pour conséquence une augmentation des factures de GNR pour les agriculteurs et une augmentation des remboursements de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), jusqu'à la mise en place d'un prix spécifique agricole en 2022. D'ici là, le remboursement via Chorus Pro est maintenu, avec la mise en place d'un acompte pour réduire l'impact sur la trésorerie. En détails : en 2019 18,82 c€/L de TICPE sur GNR - 14,96 c€/l de remboursement - solde de 3,86 c€/l. En 2020 : 37,68 c€/l de TICPE sur GNR - 33,82 c€/l de remboursement - solde de 3,86 c€/l. En 2021 : 50,27 c€/l de TICPE sur GNR - 46,41 c€/l de remboursement - solde de 3,86 c€/l. En 2022 : 3,86 c€/l de TICPE sur GNR - 0 € de remboursement. Pour éviter un trop gros décalage de trésorerie, un acompte de remboursement va être mis en place. Pour bénéficier de cet acompte de remboursement en 2020, il est impératif que votre demande de remboursement de TICPE 2018 soit faite avant le 31 janvier sur Chorus. Exemple pour 10 000 litres par an, 5 000 litres par semestre : 2019 : 14,96 c€/l= 1496 € de remboursement, à compter de juillet 2020. 2020: 14,96 c€/l, puis en juillet 33,82 c€/l = 2 439 € remboursés. Juin 2020, acompte remboursement de 944 € puis solde de 1 495€ à compter avril 2021. 2021 : 46,41c€/l = 4641 € remboursés. Janvier 2021 : acompte remboursement de 3 147 € puis solde de 1 494 € à compter d'avril 2022.

Inscrivez-vous à Forestinnov

Événement organisé par Euroforest, la 3e édition de Forestinnov, qui se tiendra les 19 et 20 novembre à Besançon, au parc d'exposition Micropolis, vient de lancer les inscriptions pour les entreprises qui souhaitent exposer lors de cette manifestation à destination des professionnels et des acteurs de la filière forêt-bois. Ce salon forestier est axé services et innovations. Sont invités à s'inscrire, toutes les entreprises de la filière qui souhaitent rencontrer le public du salon : propriétaires forestiers privés et publics, gestionnaires, techniciens, ingénieurs, entrepreneurs et exploitants forestiers, transporteurs, scieurs, investisseurs, étudiants et élèves…

L'inscription se fait :
• En ligne sur www.forestinnovbyeuroforest.fr
• Par e-mail à forestinnov@euroforest.fr
• Par courrier à l'adresse: Euroforest - Maison re?gionale de l'innovation-64A rue de Sully - CS 77124, 21071 DIJON



“Grâce à Rosella

J’ai été orienté vers **Agri’écoute**.
J’étais au bout du rouleau… J’ai bénéficié
d’un **projet de répit** pour partir en vacances.
Les premières depuis 6 ans ! ”

Mon délégué, c’est mon meilleur relais

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C’est utile !

sur internet ou par courrier

electionsmsa2020.fr

msa santé famille retraite services
L’essentiel & plus encore

Moins de pertes au silo avec les godets trancheurs

Les godets désileurs trancheurs s'utilisent pour reprendre le fourrage au silo en assurant une découpe franche du front d'attaque. Ils servent aussi à sectionner les balles rondes, mais pour cette opération il existe également des pinces spécifiques.



McHale

Le coupe-balle McHale se distingue par l'utilisation d'un couteau longitudinal.



Emily

Emily propose le godet Scie'Rex pourvu d'un système de coupe à mouvement alternatif. Cette solution assurant une découpe nette demande en revanche davantage d'entretien qu'une simple lame tranchante.



Göweil

Göweil décline son coupe-balle avec différentes interfaces d'attelage pour un accrochage sur chargeuse, télescopique, chargeur frontal et relevage avant ou arrière de tracteur.

La reprise de l'ensilage au tas avec une fourche à grapin ou une benne multifonction présente l'inconvénient de faire entrer de l'air dans le silo, de relancer la fermentation et d'engendrer des pertes par moisissure. Les godets désileurs à fraise rotative limitent ce phénomène, mais ils ont tendance pour certains à défibrer le fourrage. Ils trouvent aussi leur limite d'efficacité dans l'ensilage d'herbe, notamment en cas de brins longs issus de la récolte à la remorque autochargeuse. Ils sont également plus exigeants en entretien. Pour s'affranchir de ces problèmes, de nombreux fabricants proposent des godets trancheurs à système de coupe rigide (AP, BVL, Manitou, Redrock, Robert, Tanco…). Emily se démarque avec le modèle Scie'Rex à mouvement alternatif, dont le principe de fonctionnement assure une découpe nette, mais impose davantage de pièces en mouvement. Ces équipements, agissant comme une tenaille, garantissent une découpe franche du front d'attaque et s'utilisent aussi bien pour charger une remorque mélangeuse qu'un système d'alimentation automatisé. Certains éleveurs les exploitent également en déposant directement les cubes d'ensilage devant les cornadis des génisses, par exemple. Dans ce cas, comme le fourrage n'est pas détassé, il ne s'échauffe pas et se conserve plusieurs jours.

Les doigts plus adaptés à l'ensilage d'herbe

Les godets trancheurs sont construits sur la base d'une fourche *«type fumier»* ou d'une benne. Leur partie tranchante demande un affûtage régulier des couteaux pour garder toute son efficacité. Elle est actionnée par des vérins dont la taille et la position définissent la plus ou moins grande capacité à couper l'ensilage. Plus leur fût est gros, plus ils sont puissants, à condition toutefois de disposer d'un engin de manutention fournissant suffisamment de pression hydraulique (180 à 200 bars). Les mouvements sont généralement plus lents et désiler avec un godet trancheur prend davantage de temps qu'avec une benne à grapin. L'acier employé et la conception sont déterminants dans la longévité, car l'équipement doit résister à de fortes contraintes. En fonction des marques et du dimensionnement, le prix de ces équipements varie de 4 000 à 15 000 euros. Les plus robustes coûtent deux fois plus chers qu'un godet multifonction de taille équivalente. Les modèles sur base de fourche sont particulièrement adaptés à l'ensilage d'herbe. Les doigts pénétrant entièrement dans le tas permettent d'extraire de gros blocs et donc de désiler rapidement. Ces variantes peuvent être complétées d'un éjecteur qui facilite le déchargement à plat. Elles sont parfois préférées aux désileuses de cubes pour remplir la cuisine d'un robot d'alimentation, car elles garantissent un meilleur débit de chantier et engendrent moins de frais d'entretien en raison de leur simplicité de conception. Les godets trancheurs à bennes présentent l'avantage, par rapport aux modèles à fourche, d'éviter les pertes durant la manipulation, surtout avec l'ensilage de maïs. Comme ils rencontrent des difficultés à pénétrer dans les silos d'herbe bien tassés, ils se remplissent par petites tranches, ce qui augmente la durée de désilage.

Des pinces spécifiques pour couper les balles

Les godets trancheurs s'emploient également pour couper les balles rondes avant de les charger dans la remorque mélangeuse. Cette pratique réduit le temps de démêlage et permet d'apporter des quantités précises de foin ou d'enrubannage. Philippe Coudeville, représentant de Redrock en France, met en garde par rapport à cette utilisation, car le risque est grand d'abimer la structure du godet si la balle n'est pas bien centrée par rapport au système de coupe. Il recommande alors de n'effectuer cette opération qu'avec des modèles de faible largeur. Par ailleurs, l'ouverture de la lame tranchante peut être insuffisante pour happer correctement la botte. Pour découper les balles rondes, il existe des pinces spécifiques proposées par différentes marques : AP, Eurofarm (AB), Göweil, McHale, Pronar, Tanco… Ces équipements s'accompagnent généralement d'un système retenant le film plastique et le filet, qui évite à l'opérateur de quitter la cabine à chaque botte distribuée. Ils sont plébiscités par les agriculteurs distribuant du fourrage enrubanné. Ces pinces ne sont en revanche pas toutes adaptées à la reprise directe au tas d'ensilage, en raison de l'écartement important entre les doigts de la fourche de certains modèles. Elles sectionnent la balle avec une lame pourvue de grosses sections. Comme pour les godets trancheurs, la capacité de coupe dépend de la taille des vérins et de l'état des couteaux, ainsi que de l'engin sur lequel ces outils sont montés. L'utilisation sur une chargeuse ou un télescopique donne généralement satisfaction, car ces automoteurs disposent d'un circuit hydraulique performant. Ceci n'est pas toujours le cas avec un tracteur équipé d'un chargeur frontal et mieux vaut s'assurer des débits et pressions réelles avant d'investir, afin d'éviter de mauvaises surprises.

David Laisney



Redrock

Le godet trancheur construit sur la base d'une benne assure un travail plus propre en évitant les pertes lors des déplacements dans les cours de ferme.



Tanco

Le godet trancheur sur base de fourche est le plus adapté pour désiler des cubes pouvant être utilisés pour, par exemple, remplir la cuisine d'un robot d'alimentation.

Sarl CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc sur Seine - Tél. : 03 80 93 22 28
Votre spécialiste de matériel d'élevage - SAV assuré
Grupo TATOMA
TOUTE UNE GAMME de
MÉLANGEUSES
HORIZONTALES VERTICALES
& AUTOMOTRICES
• Nourriture très aérée,
• Digestibilité améliorée,
• Mélange très homogène
• Paillage
NOMBREUSES MACHINES EN SERVICES SUR VOTRE DÉPARTEMENT
Déjà plus de 2000 utilisateurs en France
Bol pailleur

nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés*

Alicatt **Deux concentrés distribués en silence**



Alicatt

Alicatt complète sa gamme de distributeurs électriques de concentrés à conducteur marchant avec un second modèle de plus grosse capacité. Doté d'une trémie de 600 l cloisonnée, celui-ci peut distribuer deux aliments en un seul passage. Reposant sur trois roues, dont deux entraînées électriquement, il est équipé d'un guidon accueillant un écran de commande. La distribution à dosage volumétrique est assurée par une vis entraînée électriquement. La gestion se fait manuellement ou avec une programmation par lot. Une version E 601 à une seule trémie est également proposée.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

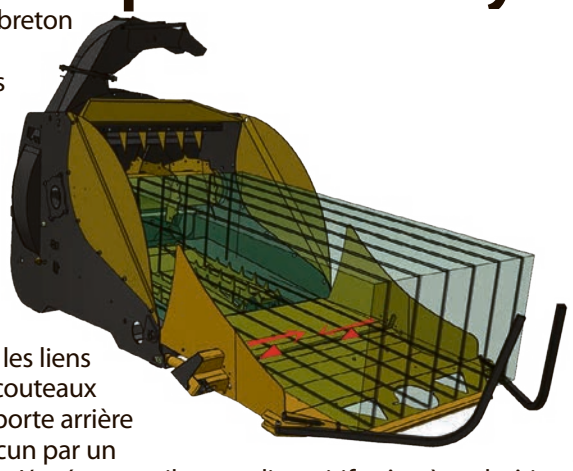
BVL **Graissage automatique pour la désileuse-mélangeuse-pailleuse V-Mix Fill**

La scie de désilage de la mélangeuse V-Mix Fill de BVL bénéfice désormais d'un dispositif de graissage automatique simplifiant son entretien et optimisant sa durée de vie. Pour limiter la puissance du tracteur à 80 ch, le constructeur équipe la turbine de paillage d'une assistance hydraulique limitant l'effort au démarrage.



M.Portier

Emily **Les ficelles retirées sans effort sur les pailleuses Emily**



Emily

L'équipementier breton Emily simplifie le retrait des ficelles et du filet lors du chargement des balles dans ses godets pailleurs Sigma. Son système breveté, dénommé V-Cut, coupe mécaniquement les liens à l'aide de deux couteaux intégrés dans la porte arrière et actionnés chacun par un vérin hydraulique. L'opérateur pilote ce dispositif grâce à un boîtier fixé sur le côté de la machine et n'a plus à pénétrer dans la caisse pour couper les ficelles ou le filet. Selon le constructeur, le V-Cut découpant les liens sous la botte réduit par 13 la force nécessaire au retrait des ficelles d'une balle cubique et par 5 pour une ronde.

Jeulin **Deux pailleuses en plus**



Portier

Deux nouveaux modèles de pailleuses complètent l'offre Jeulin. La Sirius 140 chapeaute la gamme des machines traînées avec sa caisse de 14 m^3 et sa turbine de grand diamètre (1,75 m) offrant une distance de paillage de 20 m. Elle reçoit deux démêleurs et une porte arrière actionnée par deux vérins. Seconde nouveauté, l'Helicut est construite sur la base du modèle porté Helios, dont elle se différencie par son démêleur spécifique, associé à un double contre-peigne avec des sections et une grille de calibrage interchangeable, générant des brins courts de 4 à 8 cm.

nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés* • nouveautés • *nouveautés*

Kuhn **Une mélangeuse à poste fixe 100% électrique**

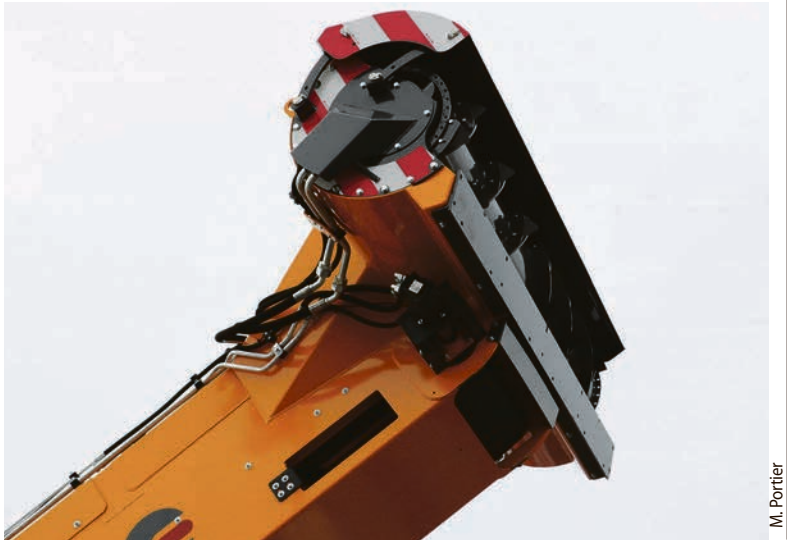


Kuhn

La gamme de mélangeuses à vis verticales à poste fixe Kuhn Centramix propose de nombreuses configurations pour l'alimentation des troupeaux ou les installations de biogaz. Ces bols reposent sur un châssis indépendant garantissant la précision de pesée et sont entièrement pilotés électriquement, notamment les vérins de portes et des contre-couteaux. L'automate propose plusieurs modes de gestion pour les mélanges et les incorporations journalières. La mélangeuse peut être associée à différents équipements de déchargement, de la simple goulotte au tapis de distribution de 10 m.
Volume : 4 à 40 m³ - Puissance : 22,5 à 110 kW

Lucas **Une fraise plus puissante pour l'automotrice Autospire**

En greffant un second moteur hydraulique à la fraise de sa mélangeuse automotrice Autospire Performance, pour une puissance cumulée de 200 ch, Lucas G améliore nettement les performances au chargement de balles enrubannées. Sur route, le système Ecomode réduit le régime moteur à 1 600 tr/min dès que la vitesse dépasse 35 km/h. En cabine, le chauffeur bénéficie d'un nouveau joystick multifonction et d'une gestion de l'avancement à la pédale ou au joystick.


M. Portier

RMH **Des automotrice peaufinées et un repousse-fourrage à venir**

Au chapitre des mélangeuses automotrices, la Premium Gold de RMH accueille un nouveau joystick regroupant de nombreuses fonctions : avancement, accélérateur, inverseur, fraise, contre-couteaux et tapis de distribution. La petite automotrice Liberty se décline désormais en 14 m³, en plus du modèle 13 m³. Du côté des mélangeuses traînées, la turbine de paillage reçoit un bac à pierres et la vis de mélange prend un sens anti-horaire, de manière à pousser le fourrage vers la turbine et mieux vidanger la cuve. RMH développe par ailleurs un petit automoteur à trois roues, dont les deux avant sont motrices. Doté d'un moteur diesel, il dispose d'une lame repousse-fourrage (deux tailles) et pourra par la suite accueillir d'autres accessoires.


M. Portier

EUROMARK ELEVAGE
La qualité au quotidien
- CONCEPTEUR ET FABRICANT FRANÇAIS DE MATÉRIEL D'ÉLEVAGE DEPUIS 1991 -

GAMME XL - PAILLEUSES

// CAPACITÉS UTILES DE 2.4 À 18 m³
// 1, 2 OU 3 DÉMÊLEURS MÉCANIQUES S.D.E.
// SYSTÈME *POWERDRIVE*, BREVET EUROMARK
// PORTE MANUELLE OU PORTE HYDRAULIQUE
// GOULOTTE LATÉRALE, CENTRALE *POLYFLOW* OU DOUBLE GOULOTTES

FABRICATION FRANÇAISE

MODÈLES PORTÉS OU SEMI-PORTÉS

DE NOMBREUSES OPTIONS POSSIBLES






Audin AGRI

CONTACTEZ DÈS MAINTENANT NOTRE DISTRIBUTEUR :

ETS AUDIN SARL
RN7 LES COMBES
03460 VILLENEUVE SUR ALLIER
04.70.43.30.33

Plus de renseignements ? 02.99.06.12.60 | www.euromark.fr | commercial@euromark.fr

SPÉCIALISTE DE L'ALIMENTATION



Solomix 2 1800 VLH-C

- Concept de mélange «Dual Flow»: vitesse et qualité de mélange inégalée !
- Vis verticales «Twin-Stream» : recoupe optimale de la fibre !
- Distribution à très haut débit par un tapis transversal courbe avec déport latéral
- Nouvelle turbine de paillage

VOTRE CONCESSIONNAIRE
SARL MANIÈRE
21690 Verrey sous Salmaise Tel. 03 80 35 80 66

TRIOLIET FEEDING TECHNOLOGY

www.trioliet.eu
Trioliet - Le meilleur mélange

Robert **Des gobelets désileurs à mâchoire**

Les godets désileurs BT et désileurs-mélangeurs BMV et BV du constructeur belge Robert peuvent désormais recevoir une mâchoire coupante à la place de l'habituelle fraise de désilage. Cette solution offre une plus grande rapidité d'action et limite l'entretien par rapport à une fraise.



M. Portier

Silofarmer **Une turbine de plus grand diamètre**

La turbine des pailleuses distributrices RD 1020, 1320, 1520, 1820 et 1920 de Silofarmer affiche un diamètre de 2 m, contre 1,65 m auparavant. Cela se traduit par des performances accrues, atteignant jusqu'à 25 m de distance de paillage.



G. Coisel

Strautmann **Les automotrices Sherpa redessinées**

Les mélangeuses automotrices Sherpa 120 et 140 de Strautmann, à monovis verticale, succèdent aux modèles Sherpa 1201 et 1401 commercialisés depuis 2014. Elles présentent le même gabarit et les mêmes capacités de 12 et 14 m3. Elles bénéficient, en revanche, d'un nouveau design et leur hauteur de désilage progresse de 20 cm pour atteindre 4,50 m. L'adoption d'un quatre cylindres John Deere de 141 chevaux conforme à la norme antipollution Tier 4f a notamment obligé le constructeur à revoir la position du moteur. Celui-ci prend désormais place à l'avant droit, alors qu'il se situait auparavant derrière la cabine.

Cette évolution s'accompagne d'un nouveau châssis galvanisé. Ces machines disposent d'un pont avant rigide et d'un essieu directeur arrière. Elles circulent à une allure maximale de 25 km/h.

Modèle : Sherpa 120/140
Hauteur : 2,54/2,79 m
Longueur : 8,25 m
Largeur mini : 2,52 m



D.Laisney

Supertino **Trois grosses balles rondes dans la Power Storm**



L. Vimond

La gamme de pailleuses distributrices Power Storm de Supertino accueille un nouveau modèle. Baptisée Power Storm 7, elle peut accueillir jusqu'à trois balles rondes de 1,70 m de diamètre, deux dans la caisse et la troisième sur la porte arrière. Elle dispose d'une turbine de 160 cm de diamètre à deux vitesses, capable d'envoyer la paille à 18 m, d'une goulotte pivotante sur 300°, ainsi qu'un releveur de botte soulevant la seconde balle tant que la première n'est pas distribuée.



System Happel **Un robot qui repousse et mélange le fourrage**

Importé par la société Agrion, le robot repousse-fourrage Pro-Feed 2020 est doté d'une vis sans fin en matière composite qui assure le mélange de fourrage, en même temps qu'il est repoussé. Doté de deux batteries au gel, cet automate peut assurer jusqu'à 30 passages par jour. Guidé par des aimants tous les deux mètres, il retourne à sa station de charge équipée de bornes au sol. La programmation s'effectue à l'aide d'un écran tactile embarqué, une liaison wifi vers la box internet permettant le diagnostic à distance.



M.Portier

Tatoma **Une pailleuse de 20m³**

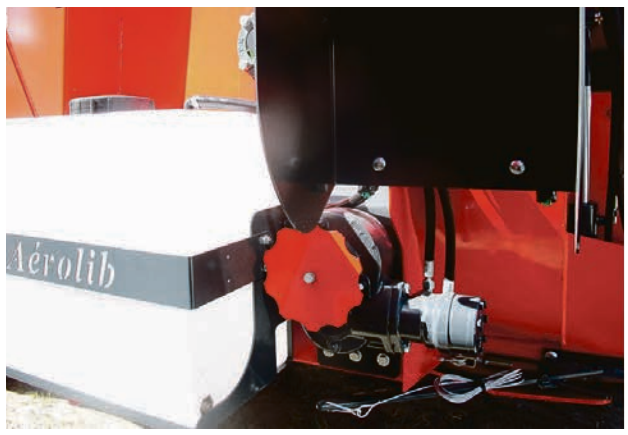


D.Laisney

La pailleuse traînée EM 2000 de Tatoma en impose avec ses 9,30 m de long et sa capacité de 20 m³. Cette machine dispose de trois démêleurs entraînés mécaniquement via un embrayage multidisque à bain d'huile. Elle se décline avec une goulotte latérale (à droite) ou pivotante sur 270°. Cette pailleuse bénéficie du graissage centralisé et accueille en option un système antipoussière composé d'une cuve et d'une pompe électrique.
Largeur/longueur utile : 1,86/6,20 m

Euromark **Système Aérolib: brumisateur de paille**

Le système de brumisation de paille Aérolib est une solution simple et automatique qui permet de limiter considérablement la poussière lors du paillage et ainsi préserver la santé respiratoire de l'éleveur et de ses animaux. Le débit du système, réglable à volonté, permet de diffuser un micro-brouillard d'eau qui *"plombe"* la poussière et l'immobilise au sol, désaturant ainsi l'atmosphère des bâtiments durant le paillage.
Par le biais de ce système, il est possible de désinfecter les litières en y intégrant des solutions liquides et ainsi améliorer la santé et le bien-être du cheptel. De plus, l' Aérolib permet de réduire les émissions polluantes grâce au compostage par complexe de micro-organisme (CMO). Enfin, il rend possible la supplémentation lors de la distribution de la ration.
Le système Aérolib peut être équipé sur les pailleuses, désileuses pailleuses et mélangeuses pailleuses Euromark.





Lucas **Les grosses pailleuses relookées**

Remplaçantes des pailleuses distributrices Polyfeed 12 et Castor 180, les nouvelles Castor 134 et 185 profitent d'un design plus moderne et d'une nouvelle dénomination correspondant au volume de la caisse et au nombre de balles rondes de 1,30 m de diamètre pouvant être chargées : 13 m³ et 4 pour la Castor 134. Ces deux pailleuses reçoivent trois démêleurs à entraînement mécanique et une turbine bi-vitesse de 1,80 m de diamètre offrant une distance de paillage jusqu'à 18 m en goulotte latérale et 15 m en goulotte pivotante à 270 degrés. Une porte hydraulique avec un poste de commande déporté est proposée en option.
Modèle : Castor 134 et 185
Volume : 13 et 18 m³
Longueur utile : 4,20 et 5,60 m
Largeur utile : 1,65 m



M.Portier

Bélair
Une gamme de dérouleuses de balles rondes



D.Laisney

La gamme de dérouleuses de balles rondes Kayak se compose de différents modèles conçus pour être attelés sur tracteur, sur chargeur frontal ou sur chariot télescopique. Ces matériels sont disponibles en configuration à distribution unilatérale, à droite ou à gauche, ainsi que sur tourelle pour un déversement ajustable sur 180°. Ils se déclinent également avec un dispositif d'accrochage intégré au pique-botte, afin de faciliter les opérations d'attelage et dételage. Un système de paillage à peignes ou à disques les rend plus polyvalents.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 8/01/2020	Laissac 21/01/2020	Bourg-en-Bresse 21/01/2020	St-Christophe-en B. 15/01/2020	National 15 au 21/01/20
Vaches viande (V)	U	3,62 €	3,85 € →		3,80 € ↘	3,82 € ↘
	R		3,30 € →	3,50 € ↗	3,60 € ↘	3,47 € ↗
	O		3,10 € →	2,95 € ↗	-	3,10 € ↗
Vaches mixte (M)	R		2,80 € →		-	3,02 € ↗
	O		2,90 € ↗	2,80 € ↗	-	2,92 € ↗
Vaches lait (L)	O		2,50 € →	-	-	2,49 € ↘
	P		2,40 € ↗	2,30 € ↗	-	2,30 € ↗
Génisses VML	U		-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € →
	R	3,75 € ↘	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € ↗
	O		3,05 € →	3,00 € →		3,10 € →
Taureaux VML	URO		2,65€ →	2,40 € →	3,05 € →	2,75 € →

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 13/01 au 19/01/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,05 €	3,78 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,51 €	3,50 €	3,47 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,80 €	3,72 €	3,41 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,89 €	3,77 €	3,71 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,03 €	3,87 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,12 €	3,06 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	2,73 €	2,63 €	2,59
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,46 €	4,17 €	3,95 €	-	-	-	-

Tendance : Commerce correct pour un mois de janvier. Plus difficile en jeunes bovins.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/01/2020**

Effectif total: 789 - Taux de vente: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	-	-	-	-
		U	200-250	3,04 €	3,22 €	3,18 €	-
			250 -300	2,81 €	2,90 €	2,85 €	-
			300-350	2,66 €	2,90 €	2,77 €	-
			350-400	2,58 €	2,74 €	2,67 €	-
			400-450	2,46 €	2,66 €	2,55 €	-
			450-500	2,34 €	2,53 €	2,47 €	-
	F	R	<200 kg	-	-	-	-
			200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,60 €	2,72 €	2,64 €	-
			350-400	2,35 €	2,55 €	2,44 €	-
			400-450	2,37 €	2,53€	2,45 €	-
		U	250-300	2,60 €	2,76€	2,66 €	-
			300-350	2,52 €	2,73€	2,59 €	-
			350-400	2,45 €	2,61€	2,54 €	-
		R	200-250	2,22 €	2,49€	2,44 €	-
			300-350	2,43 €	2,64€	2,59 €	-
			350-400	2,38 €	2,42€	2,40 €	-

BROUTARDS : Bonne vente dans l'ensemble avec un seul lot invendu. Les lots bien conformés sont recherchés et se négocient rapidement avec des tarifs en légère augmentation. Par contre, les transactions sont un peu lourdes dans les lots ordinaires qui subissent un tri un peu plus sévère.

LAITONNES : Vente rapide et totale à des cours très fermes.

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE
CHAROLAIS	F U	400-450 / 450+

AUCUNE COTATION

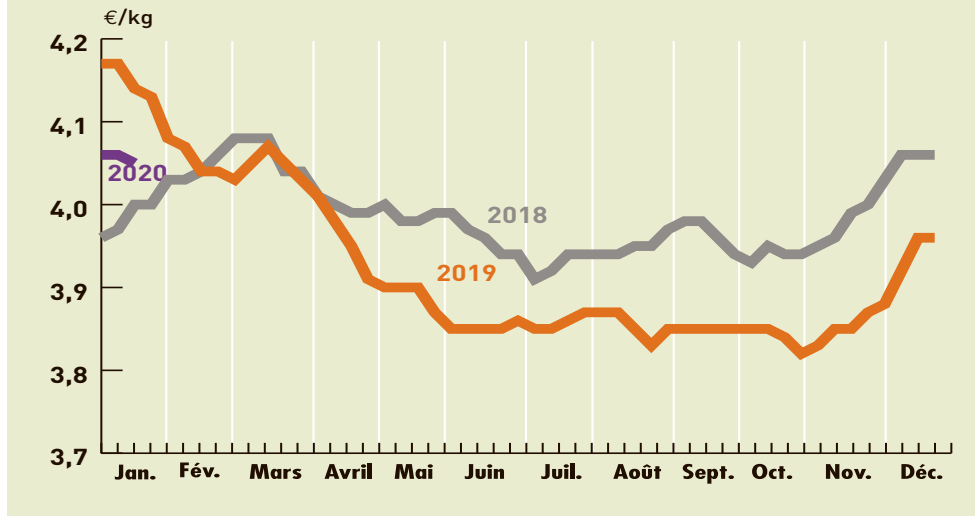
Effectif total: 274 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	-	-	-	-
VACHES CHAROLAISES	M	E	- 5 ans	2,26 €	2,49 €	2,41 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
	F	U	- 5 ans	1,78 €	2,13 €	1,92 €	-
			5 à 10 ans	1,74 €	2,09 €	1,86 €	-
			+ 10 ans	1,70 €	1,82 €	1,76 €	-
		R	- 5 ans	1,62 €	2,04 €	1,79 €	-
			5 à 10 ans	1,59 €	1,96 €	1,71 €	-
			+ 10 ans	1,59€	1,73 €	1,64 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
	F	E	24 à 36 mois	2,31 €	2,50€	2,39 €	-
		U	24 à 36 mois	1,97 €	2,19€	2,08 €	-
		R	24 à 36 mois	1,83 €	1,99 €	1,90 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Des apports de saison avec une qualité hétérogène. Les cours sont reconduits à quelques centimes près. On retrouve petit à petit une demande dans les vaches plus maigres avec l'arrivée prochaine du printemps. Vente active à des cours fermes.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 13/01 au 19/01/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,07 €	4,05 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,44 €	4,01 €	3,84 €	3,65 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,78 €	3,72 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,11 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,63 €	2,59 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,57 €	4,38 €	4,07 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/01/2020

Bovins (230)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
325 à 405 kg	850 - 1030	2,40 - 2,75
430 à 535 kg	1050 - 1190	2,22 - 2,52
Laitonnes		
270 à 345 kg	710 - 920	2,53 - 2,68
	-	-
Taureaux		
	-	-
Génisses 24-36 mois		
485 - 705 kg	840 - 1350	1,73 - 2,38
Vaches légères	800 - 1000	
Vaches entre deux	1090 - 1230	
Vaches lourdes	1240 - 1500	

Vente suivie en broutards à des cours facilement reconduits en supérieurs, légère baisse en ordinaires.
Commerce toujours actif en femelles à des tarifs plus fermes en lourdes. Un seul lot invendu.
Placement rapide en vaches, les sujets qualifiés IBR restant les plus recherchés.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,50 à 3,68 € kg de viande.

Présentation de bonne qualité à des cours stables.

Prochain marché le lundi 27 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 15/01/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 129 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M		300 - 350	2,48 €	2,67 €	2,58 €	+0,06
			350 - 400	2,53 €	2,46 €	2,55 €	+0,07
			400 - 450	2,36 €	2,53 €	2,46 €	+0,04
	F		300 - 350	2,38 €	2,55 €	2,51 €	+0,03

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 136 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	R	24 à 36 mois	1,75 €	2,08 €	1,88 €	=
Vaches charolaises	F	R	- 5 ans	1,64 €	2,02 €	1,81 €	=
			5 à 10 ans	1,48 €	2,02 €	1,75 €	-0,02
			+10 ans	1,48 €	1,89 €	1,65 €	+0,03

Aviculture

Tendances du lundi 20/01/2020

ŒUFS / Le commerce manque encore de souffle

Pas de nouvel élan en fin de semaine dernière sur le commerce des œufs calibrés. La consommation semblait manquer de tonus et les commandes demeuraient assez ternes. De quoi pousser certains vendeurs, qui étaient chargés, à réaliser de nouvelles concessions tarifaires. À noter que d'autres, plus à jour ou qui travaillent avec des zones plus toniques (comme les stations de ski par exemple), jugeaient le commerce satisfaisant pour la période. Au nord de l'Europe, le marché restait régulier. Les cas de grippes aviaires détectés en Pologne, en Hongrie et en Roumanie notamment ne semaient pas la panique, les filières ayant confiance dans leurs pratiques de biosécurité. Pour autant, les industriels allemands et hollandais cherchaient des œufs afin de sécuriser leurs approvisionnements ce qui s'est traduit par des prix qui se stabilisaient voire même se raffermissaient selon les codes considérés. La consommation restait en revanche calme. En Espagne, le marché semble avoir repris un peu de vigueur sous l'effet d'un retour des commandes.

V.P.

POULES DE RÉFORME / Les grèves perturbent le commerce

Les quelques débouchés possibles à l'export se voyaient enrayés par les mouvements sociaux la semaine dernière. Les opérateurs déploraient des containers bloqués aux ports et des frigos remplis. Sur le marché intérieur, la demande en frais était jugée plutôt calme. L'industrie et les collectivités semblaient en retrait sur les achats. Plusieurs lots de salmonelles se sont insérés dans les plannings, de quoi faire tourner les abattoirs à plein régime, d'autant plus que certaines réformes étaient anticipées dans un contexte de marché de l'œuf défavorable. De même, en raison du marché des œufs bio qui s'alourdissait, de plus en plus de poules bios étaient réformées. Peu de changement sur le marché de la poule de reproduction.

V.C.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/01/2020**

Effectif total: 597 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:125 - Taux de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M		M		1,06 €	1,75 €	1,23€	
F	U	U	> 60 kg (F)	1,15 €	1,38 €	1,23€	
F	R	R	< 60 kg (F)	-	-	-	
F	R	R	> 60 kg (F)	0,98 €	1,08 €	1,02€	
Effectif total: 330 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M	U	U	32 - 38 kg	3,25 €	3,63 €	3,46 €	
M	U	U	38 - 44 kg	3,17 €	3,65 €	3,39 €	-
M	U	U	44 - 50 kg	2,26 €	2,96 €	2,71 €	-
M	U	U	> 50 kg	2,26 €	2,96 €	2,71€-	
F	R	R	32 - 38 kg	2,66 €	3,28 €	3,12 €	
F	R	R	38 - 44 kg	3,12 €	3,37€	3,23 €	-
Effectif total: 73 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	U	32 - 38 kg	3,70 €	3,70 €	3,70 €	
	U	U	38 - 44 kg	3,44 €	3,75 €	3,57 €	
Effectif total: 67 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	R	R	25-35kg	12 €	97 €	69 €	

Vente totale.
Agneaux : si les volumes sont corrects pour la saison,on remarque que la qualité proposée cette semaine est en net recul. En effet, de nombreux éleveurs se débarrassent de leurs derniers agneaux gris dans l'état, pour libérer les bergeries et démarrer la nouvelle campagne d'agnelage. Les lots supérieurs et les quelques laitons sont très recherchés et se négocient rapidement à des tarifs très fermes. Leur rareté profite de ce fait aux lots inférieurs qui se retrouvent très bien valorisés.
Brebis : transactions fluides à des cours en légère hausse. Béliers : demande suivie.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 20/01/2020**

Ovins : 138	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	85 - 130	2,20 - 3,19
Brebis	35 - 86	0,63 - 1,10

Apports plus importants sans variation de tarifs dans l'ensemble des catégories.

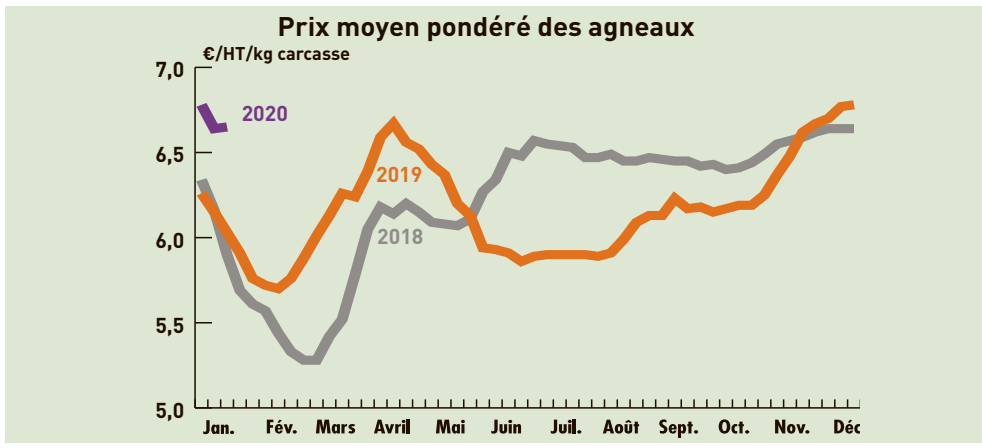
Prochains marchés :
Ovins le lundi 27 janvier 2020 aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 13/01 au 19/01/2020*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,95 €	6,40 €
Couvert	16 -19 kg	6,98 €	690 €	6,12 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,13 €	5,88 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 13/01 au 19/01/2020

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
6,65 €	7,34 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 13/01/2020 au 19/01/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,59 -0,10	7,56 -0,03	5,81	-	-	-	-
	R Var.	6,98 -0,12	6,96 -0,15	6,80 -0,24	-	-	6,82 0,07	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,22 -0,06	6,17 -0,04	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,49 -0,06	7,40 0,04	5,95 -0,24	-	6,98 0,08	6,94 0,10	-
	R Var.	6,91 -0,08	6,96 -0,01	6,81 0,01	6,13 0,11	6,95 =	6,90 0,04	6,64 0,04	6,02 -0,07
	O Var.	6,46 0,19	6,51 0,15	6,52 0,13	-	6,40 0,01	6,12 0,09	6,02 0,26	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,13 -0,04	5,86	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,88	-	-

Zone nord : Marché sans grand changement.
Zone sud : Application du réseau.

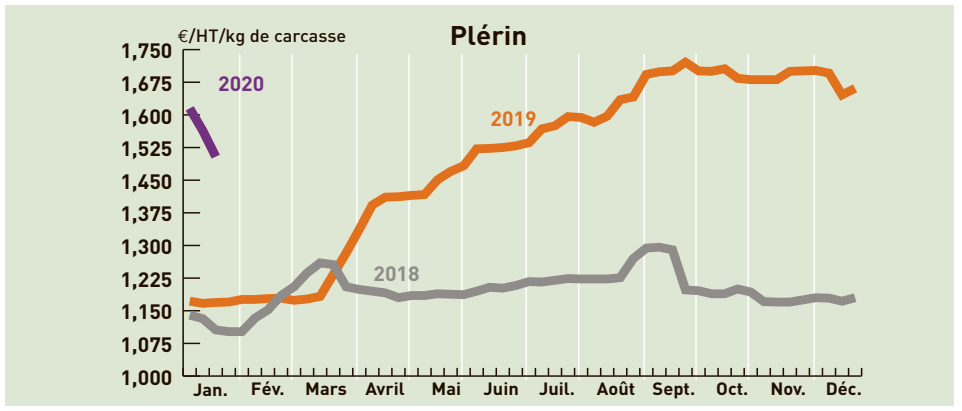
Commentaire FNB

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les commentaires FNB de la situation de marché/perspectives à court terme pour les bovins maigres.
ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 janvier 2020):
« Prix assez facilement reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 090 porcs présentés) *Cotations du lundi 20 janvier 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,504 €**



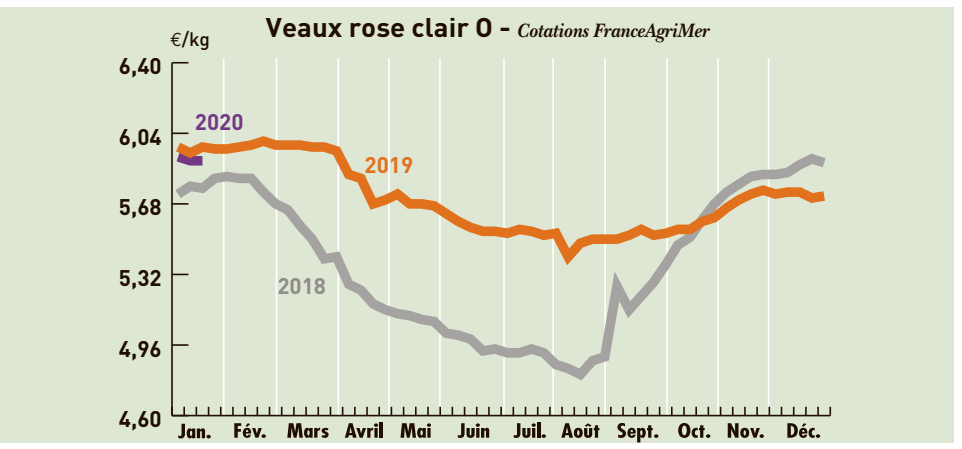
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 10/01 au 16/01/2020*

1,72 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 13/01 au 19/01/2020*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,30 €	-	-
U	-	7,65 €	6,12 €	-
R	-	6,40 €	5,33 €	-
O	-	5,90 €	4,81 €	3,92 €



Jeunes veaux *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 17/01/ au 21/01/2020*

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent de Chamousset. *(veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)*	-	-	215-250 €	460-510 €
Saint Étienne *(veau 45-50 kg - Mixte)*	100-200 €	60-110 €	30-60 €	-
Saint Étienne *(veau 50-60 kg - Mixte)*	210-330 €	110-200 €	50-65 kg 85-140 €	80-150 €
Saint Étienne *(Supérieur élevage)*	380-490 €	250-350 €	170-240 €	50-100 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg - engrais)*	90-160 €	50-115 €	40-110 €	10-20 €

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 13/01/20 au 19/01/20*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,07	- 0,13	- 4,23 %

Céréales

Marché du 9 janvier 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	168,50	N C
	fourrager	janv.-mars	162,50	N C
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mai	175	V C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mai	175	V C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62/63 kg/hl	janv.-juin	146	N C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	150	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	150	V C

SEIGLE PLANIFIABLE				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Cote d'Or		janv.-mai	180	N C

MAIS				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Cote d'Or/Saone-et-Loire	-	janv.-juin	161	V C
Aube	-	janv.-juin	163	N C

POIS				RÉCOLTE 2019
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	fourrager	janv.-mars	210	A C
Yonne	fourrager	janv.-mars	210	A C
Côte d'Or	fourrager	janv.-mars	205	N C

Matériel

Tracteur

01 - Vends ces retraite tracteur MF 3065 - faucheuse Kuhn - pirouette Pottinger 6 T. nombreux matériels prix à débattre
✆ 04 74 37 56 71

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ 06 07 61 82 64

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ 06 21 49 50 89.

71 - Vends pulvé Berthoud, 2003, rampe 21 m, Mach II, cuve 1.000 l, toutes options, dernière visite 23/03/2018.
✆ 06 40 19 17 02

74 - Vends Pulvasol Berthoud 400 L, porte rampe 7m lance + tuyau 10 m. Fraise à neige Yamatsu SH9 13ML2 - SE 90 cm 13 CV 2017.
✆ 06 71 65 41 47

Distribution

01 - Vends godet dessileur Emily GAV Omega 2,1 mètres cube an 2005 tué 3000 euros
✆ 06 45 62 45 45

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

39 - Vends tracteur New Holland TL 100 4x4 avec chargeur Agram Q650, 6 800 h, de 2001, t.b.é révisé
✆ 06 26 20 05 40

43 - Recherche pour travaux forestiers un tracteur avec cabine 4 roues motrices 60 CV. En bon état de marche, si possible avec chargeur 4 vérins. Préférence pour marque Case IH ou Renault ou autre. Particulier basé en Haute-Loire
✆ 06 33 30 08 38 ou 07 66 23 61 31

Travail sol

01 - Vends lame niveleuse super 2500 Devoys 2 mètres 50 très bon état
✆ 06 14 68 95 91

01 - Vends cse retraite herse Quivogne repliage manuel avec ressort 2 petits éléments extérieurs dent 25 tbé peu travaillé largeur 3,90 px580 euros HT TVA récup.
✆ 06 70 70 86 11

26 - Vends planteuse 3 rangs lavande et ppam
✆ 06 07 85 27 79

26 - Vends divers materiels: Charrue 3 corps, herse 240/420, sulfateuse Hardi 600L 12m. Prix à définir.
✆ 06 83 04 97 70

38 - Vends divers matériels agricoles : serre, semoir engrais, herse plate, cuve à fioul
✆ 06 75 17 98 83

42 - Vends combiné Vibrosen + semoir 2.50 m m - pirouette Claas 2 toupies - bon état
✆ 07 67 32 60 36 le soir

58 - Vends Amazone Catros trainé 5 m., - rouleau crenelles disques 510 DW, année 2019, carte grise, prix : 28 000 (réf. 030E)
✆ 06 17 01 00 88 - 03 86 26 27 04

Récolte

38 - Vends botteleuse 430 IH pirouette 4 toupies Kuhn Très bon état
✆ 04 38 72 93 87

84 - Vends calibreuse cerises Calibrex XXL 6000 euros à débattre.
✆ 06 09 11 81 83

89 - Vends séparateur 100 qx Denis, 4 grilles, B.E., séparateur 100 qx, Dupuis, 4 grilles, B.E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

26 - Vends automoteur Atom2000 de 1993, 2260 heures, révisé, bon état. 26000 euros.
✆ 06 60 97 73 13

42 - Retraité vend désileuse paill. mélang. EUROMARK TX89XL tt opt + pesage an 11 b.état - 9000 Ð - godet désil. Emily av. fraise 3.4 m3 an 07 b.état - 3500 Ð.
✆ 06 75 39 54 15

Agri. divers

01 - Vends remorque frigo Lambret plus 2 groupes froid
✆ 06 32 80 52 77

01 - Vends planteuses salade Ferari et poireaux super préfer - laveuse à brosse céleris - table emballage 4 P., peseuses 10 kg pdt et 1 k carottes, presse MD Claas-M
✆ 03 85 30 30 26

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ 07 87 05 20 20

21 - Vends herse rota. Maschio 3 ., - roul. pack attel. hydr., - tonne à lisier Joskin Boggie, 8 000 l., - chargeur Stol 10 FZ adapt. Deutz, - godet palet mono levier masse 800 kg (réf. 040G)
✆ 06 07 78 11 95

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 040D)
✆ 06 69 21 04 68

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 040B)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Part. vend une fendeuse à bois 14 tonnes sur prise de force B.i. + une tonne à eau 800 l sur pneus chassis en fer B.E + semoir à engrais BE + portail en bois 2 battants de 2m50 chacun en BE + un petit van BE + Achète un tracteur Mc Cormick IH219 en bon état ou à réparer.
✆ 06 87 84 57 39

38 - Vends tank à lait, packo à eau glacée de 2005 groupe séparé 2200 litres 5000 euros à débattre.
✆ 06 15 73 22 91

38 - Vends faucheuse conditionneuse pendulaire JF2400S de 1998 : 2000 euros à débattre.
✆ 06 15 73 22 91

39 - Vends 1 épandeur à fumier Rock 7 tonnes hérissons verticaux t.b.é. herse rotative Khun HR 300 3M semoir Nodet 3M 1 godet désileur Emily t.b.é. attelage télesco JCB
✆ 06 26 20 05 40

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

69 - Vends pulvérisateur Berthoud acces 600 de 2001 TBE - Rampe en X de 12 m. cuve lave main prix 1500 euros. Vds dessileuse Khun Polycrok 3850 de 2002 bon état prix 1000 euros. Vds pirouette Class 2 toupies avec déport latéral 400 euros.
✆ 06 24 17 17 12

69 - Vends serre Richel abri jardin 4 mètres 50 x 4 mètres 50 état neuf.
✆ 06 51 58 67 98 ou 06 74 26 86 66 HR

69 - Particulier vends semoir à céréales + prairies marque Mahier 2,2 m. de large 13 rangs 500 euros.
✆ 06 07 19 39 81

69 - Vends logettes pour VL 40 places génisses de 3 semaines à 2 mois Prim Holstein.
✆ 06 58 64 26 03

71 - Vends quad Can-Am 450 Outlander 2017, 4 roues motrices, 3.800 km, TBE, révisé 4.900 E, presse B.R. 740 New Holland 2003, 6.500 E, tracteur John deere 6520SE, 6 cyl., en l'état, 9.800 h, 120 ch., 2006, 18.000 E, tracteur New Holland T6020 Elite, 110 ch., avec chargeur Mailleux T410, 2011, révisé, 4.800 h, 40.000 E.
✆ 06 09 44 66 09, uniquement le soir, après 19 h.

89 - Vends 8 tonnes Brimont P.A., compresseur, flèche ressort, roues 49x17, rehausse ensilage, B. E., 12 tonnes, Brimont, boggie, roues 49x17, béquille hydraulique, B. E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Véhicule

Utilitaire

71 - Vends cause retraite, Master bétaillère DCI 90, 219.000 km, 2004, bon état, 8.500 Ð.
✆ 06 46 28 68 45

Tourisme

39 - Vends très belle Audi Q3 Quattro 4 roues motrices Volkswagen Tiguan 4 Motion 4 roues motrices révisées
✆ 06 26 20 05 40

89 - Vends Toyota Rav 4, bon état, entretien garage, HDI, série limitée, prix : 20 000 euros. (réf. 0401)
✆ 03 86 73 70 10 pour RV

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend luzerne foin et enrubannée ttes coupes 180 Ð départ + livraison / conventionnel /C2
✆ 06 08 65 61 75

01 - Vends foin et regain bottes carrées et rondes
✆ 07 78 11 12 73

01 - Vends foin 2019 bottes carrées + bottes rondes et regain
✆ 07 78 11 12 73

01 - Vends foin luzerne 1ère coupe BR 120X120, 25 rouleaux 1er choix 120 euros tonne
✆ 06 71 10 29 70 hr

01 - Vends foin 2018-2019 bottes carrées 90/120 et bottes rondes 140 et luzerne
✆ 06 77 34 73 60

01 - Vends livre maïs plante entière en bottes enrubannées + luzerne
✆ 06 83 33 41 45

38 - Vends 37 BR 120/120 luzerne, 32 BR 120/120 foi, 3 T. bottes MD luzerne.
✆ 06 85 53 17 29 HR

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ 06 73 92 81 55

39 - Vends très bon enrubannage de luzerne ou trèfle violet, récolte 2019 100 euros tonne départ
✆ 06 26 20 05 40

39 - Vends foin t.b. qualité BC région Lons et paille BC 130 euros et 70 euros pris à la ferme. Livraison possible 20 km aux alentours en supplément. Laisser message
✆ 06 72 99 79 61

39 - Vends foin et regain 2019, luzerne bio 2e coupe enrubanné foin et regain
✆ 06 83 16 03 39

69 - Agriculteur recherche paille en andain secteur Rhône et l'Ain possibilité d'échange contre fumier. Etudie toute proposition.
✆ 06 50 51 61 13

89 - Vends paille 70 x 120, sous abri, sud Yonne - limitrophe 21 - 15 kms autoroute A6 (réf. 030C)
✆ 06 82 49 19 15

Fourrage

01 - Vends bon foin BR 135Ð/T diam 145 ou 125
✆ 06 75 46 72 04

01 - Vends foin et paille en balles rondes en 120 + piquets acacia en 2 m appointés
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends foin regain paille bottes enrubannées récolte 2019
✆ 06 71 53 76 07

18 - Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ 06 17 84 34 79.

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 020D)
✆ 06 85 73 22 68 avec répondeur

25 - Vends foin en reconversion Bio 2ème année balle ronde 225 secteur Besançon.
✆ 06 75 54 33 18

32 - Vends foin et paille 2019, très bonne qualité, bottes rectangulaires 70x120x240 stockage à l'abri sur palette + tuile canal.
✆ 06 11 74 43 88

36 - Agri. vend foin botte carrée ou ronde, récolte 19, bonne qualité, prix rendu.
✆ 06 22 75 35 81

69 - Vends foin de prairie naturelle HD ou BR, ray-grass, enrubannage, paille HD. Livraison assurée par 10 ou 20 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

89 - Vends paille de blé et orge en 120x90, foin de l'année en 120x90, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Terrain

26 - Titulaire d'un BPREA, je recherche un terrain agricole d'une surface de 1 à 3Ha, avec un accès à l'eau, pour un projet de maraichage «biologique». Étudie toute proposition (achat/fermage,autre) sur la commune de SAUZET et aux alentours.
✆ 06 95 79 36 22

38 - Recherche investisseur pour exploitation de 330ha et bâtiment dans le 03
✆ 06 86 95 35 61

Divers

38 - Mag producteurs vend mobilier bois : présentoire fruits + 1 légumes, vitrines froid LS groupes froids
✆ 06 07 57 45 70

38 - Cherche mobylette Peugeot 103 ou moto-bécane ou scooter roulant ou pour pièces
✆ 06 61 65 28 52

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM GUERISSEUR
Expert retour affectif de l'Etre aimé, désenvoûtement, etc
07 51 92 92 20
Travail sérieux et efficace

42 - Vends 25 tonnes foin 2019 + important matériel agricole bon état.
✆ 04 77 29 10 18 h repas

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

Location

Agricole

69 - A vendre ou à louer 4 Ha AOC Beaujolais St Romain de P. (69)
✆ 04 74 05 63 35

Offre

Emploi

01 - Recherche ouvrier agricole expérience exigée région Bourg en Bresse
✆ 06 86 48 20 21

18 - Exploit agr (18) évolutive, structurée et diversifiée : polyculture él. laitier transf. fromagère, recherche un salarié polyvalent H/F. Mission : soins des animaux, traite, tx des champs, transf. fromag, livraisons, conduite et entretien du mat. Profil : bonnes connaissances du milieu - savoir travailler en équipe - permis B. Envoyer CV et lettre de motivation. earlgoyard@orange.fr.
✆ 06 16 57 30 18.

18 - GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail du sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.
✆ 06 88 12 72 11.

26 - Exploitation arboricole(25ha) et viticole(7ha) basée à Erome, recherche un ouvrier agricole polyvalent pour travaux manuels et mécaniques. Contrat pouvant déboucher sur un CDI. Rémunération selon expérience.
✆ 06 43 02 76 21

38 - Rechrchons sur exploitation arboricole chauffeur tracteur pour saison complète si capacité.
✆ 06 82 37 47 35

39 - Entreprise de travaux agricoles secteur Dole Auxonne recherche chauffeur tracteur en CDI pour conduite épareuse, presse... Connaissance mécanique indispensable
✆ 06 85 40 05 69

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ 06 28 02 04 05

03 - À vendre deux taureaux HBC adultes origine Micaud 03 - Type élevage.
✆ 06 45 92 92 82

15 - Vends 12 belles salers 1 an, cheptel inscrit, vaccinées FCO.
✆ 06 79 16 38 67

15 - Vends (ces cessation) vaches et génisses montbéliardes, IBR A, zone AOP.
✆ 04 71 73 34 40 ou 06 32 86 61 37

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.

Les sociétés BOUCHERON SAS et BSA SARL
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrutent pour les bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)
Mécaniciens agricoles (H/F)
Mécaniciens télescopiques (H/F)
Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron :
Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
JCB FENDT

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
Le MARDI 28 JANVIER 2020
VENTE PROMO de TAUREAUX CHAROLAIS
issus IA, mères qualifiées, 16 à 24 mois, prêts à la monte, fils de Cabrel, Unitaire, Artois, Colonel, Castor, Baltrap, Bravo, Emira... répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles ».
Contact : 06 86 61 32 22 • 06 88 96 23 63

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén. Tél.
✆ **06 10 91 41 94**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

39 - Vends 6 belles vaches limousines garanties pleines (échographiées), 20 génisses limousines de 1 an, 4 génisses limousines 2 ans, taureaux limousins de 12-18-24 mois issus de cheptel limousin de plus de 100 mères origine souche limousine. Indemn IBR BVD paratube, cheptel calme. LIvraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

Ventes aux Enchères des Stations d'Évaluation
+ de 100 reproducteurs Charolais
Infos sur **www.stationevaluation71.com**
CÔTE-D'OR
Vend. 7 février 2020, 14 h à Créancey
Visites sur rendez-vous
03 80 90 68 81
SAÔNE-ET-LOIRE
Vend.14 février 2020, 13 h à Charolles
Journée porte ouverte samedi 8 février
03 85 29 56 74
Entrée libre à partir de 10 h - Restauration sur place - Achats à distance
Photos & vidéo sur Internet et

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HB Limousin vend jeunes taureaux, génisses 15 mois et 1 taureau adulte, TGS, livraison assurée (réf. 510C)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Vends taureaux charolais 2 ans et 1 an, - génisses 2 ans, HBC, TGS. Léchenault Yves - 21230 Foissy (réf. 030B)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - Vends plusieurs taureaux Charolais 2 ans HBC, - veaux de l'année, TGS. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 03VB2)
✆ **06 73 95 62 82**

21 - Vends bons taureaux reproducteurs Charolais 2 ans, dociles, IND IBR, GS, type mixte et viande, - veaux reproducteurs 1 an. GAEC Guenot - Liernais (réf - 03VB1)
✆ **06 33 65 67 36 - 06 84 92 43 43**

21 - Vends reproducteurs HBC, vêlage facile, sans cornes, IBR A. EARL de Jully - Magnien (réf. 0302)
✆ **06 70 11 90 57**

39 - Vends 14 belles génisses Salers de 1 an bio calme bonne origine provenance Cantal. Livr. pos
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Elevage Bio vend génisses P'Holstein 5 semaines troupeau sélectionné bouclés BVD TGS
✆ **06 74 69 05 18**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans - 15 mois - HBC TBO vel. facile - JM CUISSET - ST GERMAIN LES-PINASSE
✆ **06 30 92 60 12**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 13 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distance (réf. 500D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS génisses charolaises HBC de 30 mois suitées, - 1 douzaine de vaches gestantes, - 5 twaureaux 2 ans, - 8 veaux 1 an, IBR A, TGS. Dessauny François. (réf. 020E)
✆ **06 27 09 22 58**

58 - Vends reproducteurs CHAROLAIS 1 an, 2 ans, 3 ans, HBC ou non, TGS. GAEC Montcharmont R. et T. - Millay (réf. 020A)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

58 - Vends taureau 30 mois, - taureaux 18 mois, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 0301)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

58 - Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Elevage charolais vend 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 03VB3)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureau HBC 6 ans, origine Benas 71, très doux, fils de Georges 5, IND. IBR. EARL Coudret (réf. 04VB1)
✆ **06 99 35 67 34**

58 - Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends taureaux 1 et 2 ans, vêlage facile, HBC, GS. GAEC Roubé Fayet - Magny Cours (réf. 040F)
✆ **06 72 77 44 76 - 06 27 74 79 50**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
• 29 janvier
• 05 février
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

58 - Vends taureaux limousins et charolais 2 ans et adultes, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (réf. 04VB2)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 040H)
✆ **06 37 43 86 56**

69 - Vends vaches Prim Holstein 1er 2ème 3ème lact sanitaire ok logettes fraiches vêlées.
✆ **06 18 09 01 12**

69 - AV vache MO au lait Idem BVD IBR CL aux choix à partir de 950 euros.
✆ **06 88 57 57 52 ou 06 98 68 53 95**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaec.bonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Élevage Limousin vend pour la reproduction taureaux de 15-16 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends bons taureaux charolais, 18 mois à 4 ans, issus IA ou non, type viande.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vends taureaux 18 mois et 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends veaux repro. limousins, 14 mois, indemne IBR, très dociles, Saint-Yan.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends à mettre à la reproduction vaches, génisse, taureaux repro. 2 à 3 ans, charolais, HBC, Indemne IBR, G.S., Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

71 - Vends 12 chevrettes pleines, 5 chèvres pleines, mise à bas fin février, cause surnombre.
✆ **06 23 64 30 01**

Ovin

71 - Vends agnelles charollaises, présumées pleines, TGS. Élevage Fénéon Amandine.
✆ **06 71 20 13 94**

Porcin

42 - Vends porcs fermiers Cuzieu
✆ **06 78 58 11 39**

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

42 - Vends poules pondeuses label rouge plein air 3 euros/ poule - Chalaim le Comtal - vente le 25/01 et 01/02 + maïs épis BR bonne qualité.
✆ **06 08 55 79 03**

Chien

42 - Vends 1 chiot Beauceron portée de 2 - identifié vacciné pucé - non lof - né le 01/11/2019 - n°250268731380792 - siren 09274677
✆ **06 79 68 47 80**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos *reportages* vidéos *démonstrations* sur notre chaine

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

ATLAND VOISIN

Modifications

SAS au capital de 349 400 Euros

Siège social : 15 place Grangier 21000 DIJON

310 05 625 R.C.S DIJON

Suite au PV du conseil de surveillance en date du 07/01/2020, il a été constaté la nomination M. Laurent AFCHAIN demeurant 21 rue Commandant Cousteau 21000 DIJON en qualité de membre du directoire et de directeur général, en remplacement de M. Alexandre CLAUDET démissionnaire. Mention au RCS de DIJON.

AL210426463

CARIBOU INVEST

Le 06/12/2019, les associés de la SAS CARIBOU INVEST, capital 500 000 euros, ZAA Le Saule 21220 BROCHON, RCS DIJON 843952987, ont désigné à la même date en qualité de Directeur Général Lionnel PETITCOLAS demeurant 34, Rue Pasteur 21000 DIJON.

AL210426471

TRANSFERT DE SIÈGE

Notaires

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ROMEREL. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 25 Rue DU COLLEGE, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. 828592188 RCS TC de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2020, les associés ont décidé, à compter du 14 janvier 2020, de transférer le siège social à 16 boulevard de Verdun, 89500 Villeneuve sur yonne. Mention sera portée au RCS de TC de Sens.

AL210426431

LA MENUISERIE DE TROUHAUT

SCI au capital de 55.000 €
Ferme de Neuilly, 21370 PASQUES
812023802 RCS Dijon

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 12/01/2020, le gérant a décidé de transférer le siège social à 12 grande rue, 21440 TROUHAUT.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL210426456

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DU DOMAINE D'AUVENAY

Société civile
au capital de 16 559 119 €
Siège social : Saint Romain
21190 Meursault
RCS Dijon 778 252 445

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 décembre 2019, il a été décidé à l'unanimité d'augmenter en numéraire le capital de la société à concurrence d'une somme de 4 182 481 € par compensation avec des créances liquides et exigibles, ledit capital se trouvant ainsi porté 20 741 600 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été ainsi modifiés : ARTICLE 6 APPORTS Mention ajoutée Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 4 182 481 € par compensation avec une créance détenue sur la société, au moyen de la création de 274 351 parts de 15,245 € chacune, entièrement libérées. ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL Ancienne mention Le capital social est fixé à 16 559 119 € (seize millions cinq cent cinquante neuf mille cent dix neuf euros) divisé en 1 086 200 (un million quatre vingt six mille deux cents) parts sociales de 15,245 € (quinze euros et deux cent quarante cinq centimes) chacune, numérotées de 1 à 1 086 200 et attribuées aux associés proportionnellement à leurs apports respectifs. Nouvelle mention Le capital social est fixé à 20 741 600 € (vingt millions sept cent quarante et un mille six cents euros) divisé en 1 360 551 (un million trois cent soixante mille cinq cent cinquante et une) parts sociales de 15,245 € (quinze euros et deux cent quarante cinq centimes) chacune, numérotées de 1 à 1 360 551 et attribuées aux associés proportionnellement à leurs apports respectifs. Mentions seront portées au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Pour avis, Le Gérant.

AL210426442

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

RECTIFICATIF

LOGIVIA

S.A.S. au capital de 472.600 euros
Siège social :
5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
RCS DIJON B 429 179 229

Rectificatif sur l'annonce n°AL215226332 parue le 27/12/2019

Le siège social est transféré Route d'Echigey à AISEREY (21110) à compter du 3/12/2019.

Pour avis

AL210426447

MODIFICATION DE STATUTS

SCI CHATEAU DE SAULON

L'AGE du 01/12/2019 de la SCI CHATEAU DE SAULON, capital 1000 euros, RCS DIJON 508141116 a décidé à compter de la même date de modifier la dénomination sociale qui devient SCI SAULE D'A COTE et de transférer le siège social du 67 Route de Dijon 21910 SAULON LA RUE au 34, Rue Pasteur 21000 DIJON. Les articles 3 et 4 ont été modifiés. RCS DIJON

AL210426450

ALLICOM

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Les Crots
71290 PRETY
522 374 412 RCS MACON

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des associés a décidé :

- de nommer en qualité de Président M. Franck MOULIN, demeurant 7 Rue de l'Ouvrée - 21550 LADOIX-SERRIGNY, en remplacement de Monsieur Michel GALUCHOT, démissionnaire.

- de transférer le siège social du lieudit les Crots - 71290 PRETY au 12 Rue Jean-Baptiste Boussu - 21200 VIGNOLES à compter du 20 décembre 2019, et de modifier en conséquence

l'article 4 statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MACON sous le numéro 522 374 412 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du

Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL210426455

PRIAM-BANQUES POPULAIRES

Groupement d'intérêt économique
Ancien siège social :
106 rue du km 400 - 71000 Mâcon
Siège social en cours de transfert :
14 boulevard de la trémouille – 21000 Dijon
Siège de liquidation :
5 avenue de Bourgogne – 21802 Quetigny
388 511 297 RCS de Mâcon

L'assemblée générale du 22 juin 2018 a décidé de :

- Révoquer le Directeur à compter du 5 décembre 2018

- Dissoudre de manière anticipée le Groupement d'intérêt économique à compter du 5 décembre 2018

- Mettre fin, conformément au contrat de groupement, aux pouvoirs de l'administrateur à compter du 5 décembre 2018

- Désigner Thierry MOTREFF comme liquidateur à compter du 5 décembre 2018,

- Fixer le siège de la liquidation où sera adressée la correspondance et où devront être notifiés les actes et documents concernant la liquidation au 5 avenue de Bourgogne – 21802 QUETIGNY, à compter du 5 décembre 2018

Les membres du groupement et le liquidateur.

AL210426457

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
74 rue Rambuteau
71000 MACON

REGL'ARTECH

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social :
21B CHEMIN DES RATES -
21200 BEAUNE
483 846 697 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019, l'AGOE de la société REGL'ARTECH a décidée de transférer le siège social du « 21B Chemin des Rates - 21200 BEAUNE » au « 70 Rue Borchamp - 71110 MARCIGNY » à compter du 01/01/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

De plus, l'AGOE a nommé en qualité de cogérant M. Gabriel MUNOZ, demeurant 8 Route de Charolles - 71800 Saint Christophe en Brionnais, pour une durée égale à la durée de la société et ce à compter du 01/01/2020.

Pour avis - La Gérance.

AL210426458

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 20/01/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MESSIGNY-ET-VANTOUX : Centre équestre - Classification urbanisme : Zone A du PLU de la commune -

8 ha 15 a 10 ca - Le plain de grand champ: ZO-3(B)-3(C)-3(D)-3(AJ)-3(AK) - Plain de grand champ: ZV-7(J)-7(K) - Vigne au loup: ZV-9-10 (avec bâtiments)

15 ha 21 a 60 ca - En pot de feux: ZI-39[4](J)-39[4](K)[P1] - Grand champ: ZV-27(A)-27(B)-27(C)

6 ha 39 a 40 ca - Grand champ: ZV-23(A)-23(C)-23(D)-23(BJ)-23(BK)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

AUXONNE : Terre - Zone A du PLU

3 ha 51 a 56 ca - 'Aux barottes': BI- 98 - 'La rente molle': ZV- 147 - 'Le charmoy': BV- 82[177]

MAGNY-SUR-TILLE : Terre - Zone A et AUd - Objectif : Maintien de l'occupant.

1 ha 96 a 63 ca -'Aux courbes': ZE- 18 -'Sur le bief': AA- 6[95]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/02/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE ,

Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210426473

OPPCI DUMOULIN

SPPICAV au capital de 30 000 000 Euros
Siège social : 15 Place Grangier
21000 DIJON
823 743 158 R.C.S DIJON

Modifications

Suite au PV des DAU en date du 09/09/2019, il a été décidé de proroger la durée de la société pour la porter à dix (10) ans. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au R.C.S de DIJON.

AL210426462

VALMY

SARL au capital de 1 515 000 euros
Siège Social :
43 Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON
522 014 059 RCS DIJON

L'Associé Unique en date du 20 décembre 2019 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau.

La dénomination de la Société, sa durée, son objet, son capital et son siège social et les dates de l'exercice social restent inchangés.

Cette décision a mis au mandat de la gérance de Monsieur Eric EYGASIER et la société DOMUSVI dont le siège social est 1, Rue de Saint Cloud 92150 SURESNES, immatriculée au RCS de NANTRERRE sous le numéro 519 158 794 a été nommée en qualité de Président.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL210426468

DE CHASSINEL

Société à responsabilité limitée

transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : Route de Coulmier le Sec 21400 PUITS

400 280 426 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Selon délibération du 18/01/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

M. Jean-Marie FERCOQ, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par S.J.Y. DE CHASSINEL, SARL au capital de 34 146 euros, ayant son siège social Chemin de Coulmier 21400 PUITS, immatriculée au RCS sous le numéro 851 145 516 RCS DIJON, représentée par Mme Sylvie RAPP, cogérante.

Selon délibération du 20/01/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé M. Jean – Marie FERCOQ, demeurant 2 Rue de la Porte du Puits 21400 COULMIER LE SEC, Directeur Général à compter de ce jour.

AL210426477

FUSION

INVESTUDE

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros Siège social : 140, rue de la Poudrette 69100 VILLEURBANNE 965 501 158 RCS LYON BERLIOZ BOURGOGNE INDUSTRIES - B.B.I Société à responsabilité limitée au capital de 67 200 euros Siège social : 256, rue Dardelain 21160 MARSANNAY LA COTE 328 499 538 RCS DIJON AVIS DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date du 18/11/2019, les sociétés INVESTUDE et BERLIOZ BOURGOGNE INDUSTRIES ont établi un projet de fusion par absorption de la société BERLIOZ BOURGOGNE INDUSTRIES par la société INVESTUDE, déposé le 19/11/2019 au GTC de LYON et de DIJON. La société BERLIOZ BOURGOGNE INDUSTRIES a fait apport à la société INVESTUDE de la totalité de son actif évalué à 458.098 euros contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 156.968 euros, soit un actif net de 301.130 euros. Le boni de fusion s'élève à 24.100 ?. La société INVESTUDE ayant détenu la totalité des parts sociales composant le capital social de la société absorbée, depuis le dépôt au GTC du projet de traité de fusion, l'opération a été soumise au régime simplifié de sorte qu'il n'a pas été procédé à l'échange de part sociales de la société absorbée contre des actions de la société absorbante, la fusion ayant été réalisée sans augmentation de capital. La fusion est devenue définitive le 28/12 /2019 et a été réalisée avec un effet rétroactif comptablement et fiscalement au 01/01/2019. La société BERLIOZ BOURGOGNE INDUSTRIES a été dissoute le 28/12/2019, sans liquidation, son passif ayant été pris en charge par la société INVESTUDE.

AL210426449

VENTE

VENTE TERRAIN BOISE

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier,

Monsieur Jean-Paul Marie DARTOIS, retraité et Madame Simone Marie Louise LECLERC, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à CHEMIN D'AISEY (21400), 23 rue du Dessus.

Monsieur né à CHEMIN D'AISEY (21400), le 15 août 1930,

Et Madame née à CHEMIN D'AISEY (21400), le 16 mars 1930.

Madame Claire Isabelle Marie DARTOIS, conservateur de bibliothèque, demeurant à PARIS 20ème arr. (75020), 1 villa Dury-Vasselon.

Née à MONTBARD (21500), le 15 août 1960.

Epouse de Monsieur Emmanuel Gérard André CUVILLIER.

Avisent de leur intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire :

Sur la commune de AISEY SUR SEINE (Côte-d'Or), la ou les parcelle(s) suivante(s) :

Préfixe : C

Section N°0104

Adresse ou lieudit : LE COTEAU CHAUD

Contenance : 52 a 38 ca

Contenance totale : 52 a 38 ca

Moyennant le prix principal de DEUX MILLE EUROS (2.000,00€), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de AISEY SUR SEINE de cet avis de vente, soit à compter du 20 décembre 2019, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Anne-Laure CORNU, Notaire à AILLY SUR NOYE 61 rue Sadi Carnot, dument mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL210426445

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU NUMERO HUIT DU BOULEVARD DE BROSSES

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : Chez Cabinet Bacque
16 rue du Château 21000 DIJON
307 017 665 RCS DIJON

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une décision en date du 12/11/2019, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de cogérante Nicole BACQUE, demeurant 573 boulevard des flots bleus – La bastide d'Agay – 83 530 AGAY, pour une durée illimitée à compter du même jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis. La gérance

AL210426348

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE L'ETOILE

Société civile immobilière
au capital de 11 481 euros
Siège social
Chez Cabinet Bacque
16 rue du Château
21000 DIJON
443 857 164 RCS DIJON

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération en date du 12/11/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Nicole BACQUE, demeurant 573 boulevard des flots bleus – La bastide d'Agay – 83530 AGAY, pour une durée illimitée à compter du même jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis. La gérance

AL210426349

NOMINATION DE CO-GÉRANT

CABINET BACQUE PROMOTION CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 16, rue du Château
21000 DIJON
016 750 903 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12/11/2019, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Madame Nicole BACQUE, demeurant 573 boulevard des flots bleus - La bastide d'Agay

- 83530 AGAY, pour une durée illimitée à compter du même jour. Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON. Pour avis

- La Gérance

AL210426359

JUSTY INGENIERIE ENERGIES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 78 000 euros
Siège social : 1-3 Allée André Bourland
21000 DIJON
534 563 135 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2019 :

Monsieur Christophe ROUGEOT, demeurant chemin de la petite chatelaine – La montagne -21200 BEAUNE été nommé Gérant à compter du 01 janvier 2020 en remplacement de :

Monsieur Emmanuel SCHUDDINCK, demeurant 3 chemin des Combes Prairay -21440 FRANCHEVILLE, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

AL210426436

ARTHEMIS CONSEIL

Le 2/01/2020, l'associé unique de la SELARL «ARTHEMIS CONSEIL» au capital de 20 000 € 6 Bd de Sévigné 21 000 DIJON, RCS DIJON 497 801 688, a décidé de nommer Adeline PICHON demeurant 5 route de Reugny à 37380 MONNAIE, en qualité de cogérante. Mention au RCS de Dijon

AL210426443

SARL CHARPENET FRERES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue des Saulx
21260 SELONGEY
389 725 664 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 1er DECEMBRE 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Hugues CHARPENET et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Mathieu CHARPENET, demeurant 34 rue des Saulx - 21260 SELONGEY, pour une durée illimitée à compter du 1er DECEMBRE 2019.

Pour avis. La Gérance

AL210426446

Notaires
Scp Pierre POIGNAND - Romain BRUNET et Marie-Pauline BRUNETEAUD
Notaires associés
3, boulevard de Brosses,
21000 Dijon

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte contenant liquidation et partage du régime matrimonial reçu par Me Romain BRUNET, le 14 février 2019, il a été constaté la modification suivante concernant la Société Civile MAT, ayant son siège social à OUGES (21600), 1 rue de l'Egalité, RCS DIJON, SIREN 810.745.695 :

- Démission de Mme Marie-Rose PINHO de ses fonctions de co-gérante.

Pour avis

Le notaire

AL210426452

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SCI LA CITROUILLE

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suivant Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2020, il a été procédé au changement de gérant de la SCI LA CITROUILLE, Société Civile Immobilière dont le siège est à TALANT (21240), 3 allée des Lauriers, au capital de 98.200,00 €, 538 631 391 RCS DIJON.

Ancien gérant et associé : Monsieur André LACROIX (décédé)

Nouveau gérant : Monsieur Pierre-Olivier LACROIX, né à DIJON, le 25/11/1974, demeurant à DIJON (21000), 2 avenue des Volontaires, gérant et associé.

Pour avis et mention

Romain BRUCHON

AL210426461

SARL 1650

Le 30.12.2019 les associés de la société SARL 1650, SARL au capital de 10 000 euros dont le siège est 11 Rue Paul Thénard, DIJON (21000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 850 815 861 RCS DIJON, ont pris acte de la démission de Monsieur Jean ROMERO de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.

AL210426478

DISSOLUTION LIQUIDATION

MILCH

SARL en liquidation
au capital de 80 000 euros
Siège social : 11, rue de Beauregard
21000 DIJON
393 160 254 RCS DIJON

Par décisions du 30/12/2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nadine VIEILLARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL210426389

SCI LES JUMEAUX

au capital de 252 000 €
siège social et de liquidation
4 Chemin sans Fond
21120 PERRIGNY LES DIJON
497 778 779 RCS DIJON,

AGO du 19/11/2019 : approbation du compte définitif de liquidation, décharger les liquidateurs de leur mandat, leur donner quitus de leur gestion et constater la clôture de liquidation.

Pour avis

AL210426405

AUX VIEUX PAVÉS

SARL au capital de 3.000 euros
Siège social : 4 rue du Vieux Marché
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
792 901 126 RCS DIJON

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019 la dissolution anticipée de la SARL AUX VIEUX PAVÉS et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Patrick SEURIOT demeurant 6 rue Tenant à COURCELLES FREMOY.

La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis et mention. Le liquidateur.

AL210426434

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret
21000 Dijon

FINANCIÈRE EEA

SARL en liquidation
au capital de 9 000,00 euros
Siège de liquidation
51, avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
R.C.S DIJON B 844 049 296

Clôture de liquidation

Par délibérations de l'AGO du 31/12/2019, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Emmanuel BRIOT de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus pour sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2019. RCS DIJON.

Pour avis.

AL210426439

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

ESPERANTO COMMUNICATION GRAPHIQUE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 16-18 rue Sadi Carnot - 21340 NOLAY
Siège de liquidation : 16-18 rue Sadi Carnot - 21340 NOLAY
424 680 999 RCS DIJON

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2018 à NOLAY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Jill LABRANCHE, demeurant 16-18 rue Sadi Carnot - 21340 NOLAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis-Le Liquidateur.

AL210426444

SCI LE MONT CHARVIN

Société civile en liquidation au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 8 rue des Colverts 21490 CLENAY,
418 499 091 RCS DIJON

L'AG réunie le 18 janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bernard ROY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL210426451

NOIROT

SARL au capital de 19 400 euros, siège social : 21400 POTHIERES, RCS DIJON 443 067 673, AGE 30/12/2019 : dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, nomme liquidateur : M. André NOIROT (21400 POTHIERES), siège de liquidation : siège social. Pour avis

AL210426453

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : FAMIDEV Siège social : 57 Avenue Charles Jaffelin 21 200 BEAUNE Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS Capital : 3 000 euros Apports en numéraire : 3 000 euros Gérance : Monsieur Jean DEVELAY 57 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions. Immatriculation : au RCS de DIJON Pour avis.

AL210426396

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP fait à Dijon (21) en date du 22/11/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI RTH IMMO

Siège : 2 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire. Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Entre dans l'objet social la vente d'immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

Capital : 1000euros constitué uniquement d'apports en numéraire, intégralement libérés, divisé en 100 parts de 10 euros.

Gérance : M. Laurent HUMBERT dmt 2 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON.

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas ; l'agrément est donné par la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis et mention

La Gérance

AL210426435

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 janvier 2020, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile d'Exploitation Viticole (SCEV).

Dénomination sociale : DOMAINE ALAIN GRAS.

Capital social : 1 000 euros divisé en 50 parts de 20 euros.

Apports des associés : exclusivement en numéraire.

Siège social : 7 rue Sous la Velle - 21190 SAINT ROMAIN.

Objet : la gestion d'un domaine viticole et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant pour une durée illimitée : M. Alain GRAS, demeurant 7 rue Sous la Velle à SAINT ROMAIN (21190).

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis - Le Gérant

AL210426437

AVIS DE CONSTITUTION

CP 26

Le 13 janvier 2020, il a été constitué la société suivante :

Forme : société civile immobilière

Siège : DIJON (21000) 17 rue du Stade

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. A titre accessoire, la cession de tout ou partie des biens immobiliers dont elle est propriétaire et le remploi du prix de cession, tant en biens immobiliers ou qu'en parts sociales de sociétés à prépondérance immobilière.

Gérance : H 26 sise à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 15 Boulevard Jean Moulin,

448 227 124 RCS DIJON RCS, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts.

RCS : DIJON

AL210426438

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée CHERBLANC CONSULTING, au capital de 5.000 €, ayant pour objet la réalisation de prestations de conseil et d'accompagnement en gestion des ressources humaines, en gestion de projet et en organisation d'entreprise ; la réalisation de prestations de conseil en assurance, prévoyance et protection sociale ; la réalisation de prestations de conseil en matière de retraite ; la réalisation de conseil stratégique en entreprise. Le siège social est 21 D Route de Bourguignon 21200 COMBERTAULT. Le Président unique est M. Simon CHERBLANC demeurant 21 D Route de Bourguignon 21200 COMBERTAULT. Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Transmission d'actions : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour Avis.

AL210426470

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date à BEAUNE du 11 janvier 2020, il a été constitué une société civile :

- Dénomination sociale : SCI VAUDEVILLE REAL ESTATE
- Capital : 10.000 Euros
- Siège social : 7 Rue des Tonneliers - 21200 BEAUNE
- Objet : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.
- Durée : 60 années
- Gérant : Monsieur Edgar VAUDEVILLE, demeurant 7 Rue des Tonneliers - 21200 BEAUNE
- Cession de parts : Les cessions à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
- R.C.S. : DIJON

LE GERANT

AL210426475

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONNENCONTRE (21) du 14 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TEK DIVE CONCEPT

Siège : 2b Ruelle Derrière les Meix, 21250 BONNENCONTRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : L'enseignement et l'encadrement de disciplines sportives (plongée sous-marine et activités subaquatiques). La vente de matériel et accessoires se rapportant à ces activités.

Le conseil en activités subaquatiques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Richard BARIAN, demeurant 2b Ruelle Derrière les Meix, 21250 BONNENCONTRE.

Directeur Général : Monsieur Bruno GERMAIN, demeurant 6 impasse Rousseau, 83260 LA CRAU.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le Président

AL210426476

NIÈVRE

➜ DÉSIGNATION

CAFE DE LA POSTE

SARL au capital de 100 €
Siège social : Grande Rue 58310 BOUHY
487 569 758 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 26/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 26/12/2019, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Mme Ralia SKOU demeurant 34 rue Gambetta, 92240 MALAKOFF avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la

clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Grande Rue 58310 BOUHY adresse ‡à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront

être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL580426457

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIETE ALAIN MICHOT

SARL au capital social de 2 515 040 Euros
Siège social : 2 place de la Charte 58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 333 892 735

Le 01.12.2019, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérants, Mr Alain MICHOT et Mme Maryse MICHOT demeurant 2, place de la Charte 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 18, rue Pasquier 75008 PARIS.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis.

AL580426445

ALTHIMI

Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 2, place de la Charte 58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 492 755 731

Le 01.12.2019, L'Assemblée générale de cette société ayant pour gérants M. Alain MICHOT demeurant 2, place de la Charte 58000 NEVERS et M. Thibault MICHOT demeurant 21, rue du Sommerard 75005 PARIS, a décidé de transférer le siège social au 18, rue Pasquier 75008 PARIS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis.

AL580426447

AUTO CONTROLE SOLOGNE

ARL au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social : rue de Savoie 45600 SULLY SUR LOIRE
R.C.S. ORLEANS 389 261 843

Le 13.12.2019, l'Assemblée générale extraordinaire de cette société ayant pour gérant M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 16, rue d'Agadir à ESSAOUIRA (Maroc) a décidé de transférer le siège social au 4, rue de l'Oratoire 58000 NEVERS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580426451

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LABEL EXPERTISE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros porté à 100 000 euros
Siège social : 15 rue Louis Blanc, 58300 DECIZE
RCS NEVERS 507 520 104

Par décision du 28.11.2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 90 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 10 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 100 000 euros

Pour avis La Gérance

AL580426429

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ ADDITIF

EARL CARTERON JEAN-PIERRE

Le Bas Rio
58240 CHANTENAY SAINT IMBERT
Au capital social de 179 950 euros
RCS NEVERS - N° 481 922 920

Par acte SSP du 31/12/2019, il a été procédé à la démission de Mme CARTERON Christiane puis à la nomination d'un nouveau gérant, Mr CARTERON Alexis, demeurant Le Bas Rio - 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis. La gérance

AL580426442

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Aurélie POUVIAUD, Notaire à Fours (Nièvre), 13 Route de Decize

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Aurélie POUVIAUD, Notaire à FOURS (Nièvre), le 14 janvier 2020, M. Bernard Raymond HALARD, retraité, né à SAINT VALLIER (71230) le 17/05/1955, et Mme Michèle Marie ETHIEVANT, retraitée, son épouse, née à ORLEANS (45000) le 05/04/1963, demeurant ensemble à MONTIGNY EN MORVAN (58120), 1 lotissement La Pige, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à MONTIGNY EN MORVAN, le 13/02/1988, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Aurélie POUVIAUD, Notaire à FOURS (58250), 13 Rte de Decize. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis en mention, Maître POUVIAUD.

AL580426454

Notaires

Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre), 7 Place des Frères Mollet

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 20 décembre 2019,

Monsieur Philippe Charles SEGUIN, et Madame Sophie RENARD, son épouse, demeurant ensemble à POUILLY-SUR-LOIRE (58150), 2, rue Waldeck Rousseau, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de POUILLY-SUR-LOIRE (58150), le 6 septembre 2003.

Ont convenu d'aménager leur régime matrimonial par l'apport d'un bien indivis entre eux, au profit de leur communauté, avec ajout à titre d'avantage entre époux d'une clause de préciput.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

Pour insertion

Me PAILLARD, notaire.

AL580426455

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Mme Bansard (Emmanuelle Claude Madeleine), demeurant 16, rue des croix, OISY, 58500, et M. Billaudet (Loïc, Gael), demeurant 1, rue des hôtels, COURSON LES CARRIERES, 89560, agissant au nom de leur enfant Billaudet (Angelina Morgane Aurore), née le 3 octobre 2005 à Auxerre, 89000, FRANCE, déposent une requête auprès du garde des sceaux afin qu'elle s'appelle à l'avenir BANSARD.

AL580426456

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AVIS DE TRANSFORMATION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

2B PATRIMOINE
SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 23 rue du Clair Vallon 58160 SAUVIGNY LES BOIS
R.C.S. : NEVERS 528 531 296

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2019, les associés ont décidé

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du 24/01/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution, ou location tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE : N

35 a 89 ca - Bruyeres des granges: B-293

Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE: ZONE : PLU

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation

78 ha 11 a 76 ca - Buissons bourrin: C-241[98] - Champ du bois: A-189[149] - Champ menet: A-4(*) - Champs brules: A-7-8(*) - Champs nolay: C-243[93] - Chez dare: A-6 - Domaine gillette: A-33-134[32] - L ouche: A-34(*)-136[36] (avec bâtiments)

- L ouche maillot: D-149-150-152 - La prairie: C-91 - La saugrenee: A-41 - Le grand pre: A-132[37](*) D-153-154 - Le patureau: A-5(*) - Les cluzeaux: A-38-39-40 - Les soulins: D-392[172] - Pre de gillette: A-42

Et par extension Cmne de CHARRIN: ZONE : N

59 ha 46 a 87 ca - Champ micaux: ZO-11 - La question: ZL-1-37[174] - Le champ des gravats: ZN-6(*) - Leiny: ZM-27[167] - Les ardillats: ZN-12

Cmne de TERNANT: ZONE : N

35 a 80 ca - Le petit satenot: C-187[115] (*)

Cmne de CHASNAY: ZONE : N

44 a 40 ca - Le champ de frasnay: ZH-43

Cmne de CHIDDES: ZONE : RNU

Bien loué sur la totalité de la surface

7 ha 62 a 91 ca - Bois des vignes: ZA-23 - La brule: A-723 - Saint jean de coeurty: ZA-159[17]-164(*) - Sous les fosses: ZA-175[175]-177[177]

Et par extension Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS: ZONE : PLU

1 ha 14 a 80 ca - Les caruzes: B-201

Et par extension Cmne de SEMELAY: ZONE : RNU

1 ha 60 a 18 ca - Bois du pra: ZB-33-34 - Les usages: ZB-52[32]

Et par extension Cmne de VILLAPOURCON:

7 ha 26 a 66 ca - Le meule: E-697-704-705 - Le soulot: E-713(*) - Les charmes: E-599-601 - Les rompas: E-273-275 - Sanglier: E-1236[198]

Cmne de VARENNES-VAUZELLES : ZONE N

Bien à louer par bail SAFER

5 ha 55 a 20 ca - 'Champ derriere': ZL- 11

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/02/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580426469

- de la transformation de la société en S.A.S. (société par actions simplifiée), à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Administration :

Ancienne mention : M. David BAUDOIN, gérant

Nouvelle mention : M. David BAUDOIN, président

- d'augmenter le capital social de 2 000 € à 50 000 €.

- de modifier l'objet social comme suit :

La société a pour objet la distribution, commercialisation, promotion de services et produits attachés à l'immobilier, au conseil en investissements, à l'activité de courtier/courtage en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) et à l'activité de courtier/courtage d'assurance ou de réassurance (COA) ; le conseil en gestion de patrimoine et défiscalisation ; le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ; le conseil en placements de trésorerie sur tout support financier, y compris SCPI.

La société a également pour objet :

– l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créés ou à créer, et la réalisation de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission ;

– les prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations, et ce y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale, toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille ;

Et plus généralement, la participation, directe ou indirecte, dans toutes opérations financières, mobilières et immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Aucune modification n'a été apportée à la durée, au siège social et à la date de clôture de la société.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour Avis,.

La Gérance.

AL580426365

FINANCIERE WILMORT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Route Nationale 7 et 1 Rue du Lavoir 58470 MAGNY COURS
RCS NEVERS 479 661 878

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal du 26.12.2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Marie-Noëlle WILMORT. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Madame Marie- Noëlle WILMORT, demeurant Route Nationale 7 et 1 rue du Lavoir - 58470 MAGNY-COURS.

Pour avis

AL580426432

COSNE TRANSPORTS SOCIÉTÉ LAFILLE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 62 161,93 euros
Siège social
La Beaubutaine
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
631880085 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 62 161,93 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Messieurs Jean LAFILLE, Arnaud LAFILLE et Alexandre LAFILLE co-gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Jean LAFILLE demeurant 49, chemin du Tacot 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Monsieur Arnaud LAFILLE demeurant Allée de la Terre Rouge, Villechaud 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT :

Monsieur Alexandre LAFILLE demeurant 18, route des Mollets 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Pour avis.

Le Président

AL580426433

GAEC CHARLOT

Joumier - 58110 BAZOLLES
Au capital de 235 700 euros
RCS Nevers - 508 651 544

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2019, ont été prises les résolutions suivantes

- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 28 décembre 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL CHARLOT

SIEGE SOCIAL : Joumier - 58110 Bazolles

ASSOCIE GERANT : M CHARLOT Vincent - Joumier - 58110 Bazolles

CAPITAL SOCIAL : 235 700 euros divisé en 2 357 parts de 100 euros représentatives de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL580426444

SCEA PIGNOT DE MINGOT

Le Bois Vieux 58260 THIANGES
Au capital social de 590 500 euros
R.C.S. de NEVERS n°501 941 470

Par acte SSP du 11/12/2019 à effet du 31/12/2019, le capital a été réduit de 301 400 euros pour être ramené à 289 100 euros. La dénomination sociale a été modifiée et devient « SCEA DARDAULT ». les statuts seront modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS NEVERS.

Pour avis.

AL580426450

EPSYLONN

SARL au capital de 1000 euros
Siège social :
Limoux 58490 St Parize le Châtel
RCS NEVERS 478 425 440

Par décision de l'AGE du 30/12/2019, il a été décidé de nommer Mr BIARD Axel demeurant 4 rue du Clou 58000 Nevers en qualité de gérant en remplacement de Mr Biard Jean-Clément demeurant à Limoux 58490 St Parize le Châtel à compter du 01/03/2020. L'AGE a également décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 12 rue René Levannier 58600 Fourchambault.

AL580426452

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

EARL MICHEL CHAMPROUX

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 179 390 €
Siège social : ST QUENTIN / NOHAIN
(58150) Le Bois d'Aulne
482 039 104 RCS NEVERS

Avis de modifications

L'AG du 27/12/19 a pris acte de la démission du gérant, M. Michel CHAMPROUX et a nommé pour une durée illimitée, Mme Pascale FAGOT épouse BRUNEAU, dmt à SAINT ANDELAIN (58150), Soumard, en qualité de gérante, à cpter du même jour. L'AG a décidé de modifier la dénomination sociale de la société devenue « EARL DU BOIS DE L'AULNE » et de mettre à jour l'objet social ainsi qu'il suit : « l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité agricole. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. »

Pour avis.

AL580426463

DOMAINE DE LISPAUL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Fontenille
58150 TRACY-SUR-LOIRE
878 108 075 RCS NEVERS

L'AGE du 10/01/20, à effet du même jour, a décidé de remplacer la dénomination sociale «DOMAINE DE LISPAUL» par « LISPAUL » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis, la Gérance

AL580426465

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DANIELSON EQUIPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 120.000 euros
Siège social : Zone Industrielle
58470 MAGNY-COURS
344 153 150 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour. Il en résulte les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions

Forme : Société Anonyme

Administrateurs :

M. Etienne LEVASSEUR dt La Chaume aux Pois – 58240 LUTHENAY-UXELOUP

Mme Marie-Thérèse JOUANNET, dt 112 rue Henri Bouquillard – 58640 VARENNES-VAUZELLES

FINANCIERE LEVASSEUR, SARL, 5 rue du Champ Magny- ZI- 58470 MAGNY-COURS

Président – Directeur Général : M. Etienne LEVASSEUR

Commissaire aux comptes :

- titulaire : COD AUDIT CONSEIL SAS, 1 rue des Haras – 58340 CERCY LA TOUR

- suppléant : KPMG ENTREPRISES, 72 rue de Marzy – 58000 NEVERS

Conditions d'admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions dès lors qu'elles sont libérées et inscrites à son nom cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Clause d'Agrément : La transmission d'actions est libre entre actionnaires au profit du conjoint, d'un ascendant, d'un descendant de l'actionnaire titulaire des actions à transmettre. Toute autre transmission doit être autorisée par le conseil d'administration.

Nouvelles mentions

Forme : Société par Actions Simplifiée

Président : M. Etienne LEVASSEUR, La Chaume aux Pois – 58240 LUTHENAY-UXELOUP

Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés et inscrits à un compte ouvert à son nom.

Clause d'Agrément : A l'exception des transmissions entre associés, qui sont libres, toute autre mutation d'action est soumise à l'agrément préalable des associés.

Commissaire aux comptes : KPMG SA, 72 rue de Marzy – 58000 NEVERS

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président, Etienne LEVASSEUR

AL580426466

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FINANCIERE LEVASSEUR

SARL transformée en SAS
au capital de 400.000 €
Siège social : 5 rue du Champ de Magny
Zone Industrielle
58470 MAGNY-COURS
522 341 643 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019, les mentions ci-après à publier :

Forme

Ancienne mention : Société A Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention

Gérant : M. Etienne LEVASSEUR dt La Chaume aux Pois – 58240 LUTHENAY-UXELOUP

Nouvelle mention

Président : M. Etienne LEVASSEUR dt La Chaume aux Pois – 58240 LUTHENAY-UXELOUP

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, le Président, E. LEVASSEUR

AL580426467

→ CESSION

SCP JUILLET – HERNANDEZ-JUILLET
NOTAIRES ASSOCIÉS AUX
AIX D'ANGILLON (18220)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvain JUILLET, Notaire susnommé, le 7 janvier 2020, enregistré le 10 janvier 2020 dossier 2020 1010 réf 1804P01 2020N24 a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Marie-Hélène Nicole MOREAUX, buraliste, demeurant à IMPHY (58160) 28 avenue Jean Jaurès.

Née à BEAUVAIS (60000), le 7 septembre 1956.

Veuve de Monsieur Michel Désiré RAIMBAULT et non remariée.

Monsieur Christian Michel RAIMBAULT, époux de Madame Myriam Nicole POINSIGNON, demeurant à MAY-EN-MULTIEN (77145) 23 rue du Moutier.

Né à GIEN (45500), le 26 octobre 1977.

Madame Stéphanie Michèle RAIMBAULT, sans profession, demeurant à CHATILLON-SUR-LOIRE (45360) 4 Bis route d'Autry Le Chatel.

Née à RIS-ORANGIS (91130), le 13 décembre 1989.

Célibataire.

Monsieur Kevin Michel RAIMBAULT, demeurant à PERPIGNAN (66000) 34 HLM Del Vives.

Né à GIEN (45500), le 11 octobre 1995.

Célibataire.

Madame Virginie Françoise RAIMBAULT, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Pierre FOULQUIER, demeurant à BEAULIEU-SUR-LOIRE (45630) 10 rue de la Poste.

Née à RIS-ORANGIS (91130), le 9 mai 1986.

A :

Monsieur Arnaud Sylvain Martial CAILLOT, commerçant, et Madame Aline Jeanine Henriette LEMAITRE, ambulancière, son épouse, demeurant ensemble à FLEURY-SUR-LOIRE (58240) 1 place Flora.

Monsieur est né à NEVERS (58000), le 1er octobre 1981,

Madame est née à DECIZE (58300), le 10 juillet 1985.

Désignation du fonds : fonds de commerce de CAFE BIMBELOTERIE ARTICLE DE PECHE LOTO SNACK auquel est annexé la gérance d'un DEBIT DE TABAC sis à IMPHY (58160), lui appartenant, connu sous le nom commercial LA TABLE RONDE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58), sous le numéro 510 670 771.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 décembre 2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT TRENTE-TROIS MILLE EUROS (133.000,00 EUR),

- au matériel pour SEPT MILLE EUROS (7.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

AL580426464

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MS CONSEIL

SARL au capital de 3000 €
Siège social
4 rue de Bizy 58130 GUÉRIGNY
RCS NEVERS 500753819

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/01/2020, il a été pris acte de la démission Gérant M Midrouillet Jean-Philippe à compter du 01/02/2020 . Modification au RCS de NEVERS.

AL580426438

SCI DU NIVERNAIS

SCI au capital de 1 000 € Siège social : 8 rue Franc Nohain 58200 Cosne Cours sur Loire 511 812 620 RCS Nevers Par décision de l'AGE du 02/01/2020 , il a été décidé de nommer la société KAPA SANTE , SA au capital de 7 132 166 euros dont le siège est au 350 av JRGG de la Lauzière, Bât 2 Parc du Golf 13591 Aix en Provence cedex 3, immatriculée au RCS Aix en Provence sous le n° 443 790 969, représentée par son Président M. Hervé KADJI, en qualité de gérant en remplacement de la SARL HEKA à compter du 01/01/2020. Modification au RCS de Nevers.

AL580426459

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

CSTV EVENTS

SASU au capital de 100€. Siège social: le blénay 58470 Magny-cours. 823458575 RCS NEVERS. Le 18/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MAXIME DORIDOT, Le Blénay 58470 Magny-Cours et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de NEVERS.

AL580426369

S.C.E.A. BUCAILLE

Suivant acte SSP du 17/10/2018, enregistré à NEVERS, le 28 juin 2019 n°2019N00374, il a été procédé à la liquidation et au partage de la S.C.E.A. BUCAILLE, société civile d'exploitation agricole, au capital de 7622,45 euros, dt le siège social est chemin des Grèves 58240 Mars-sur-Allier, immatriculée au RCS NEVERS n° 344 851 480.

Date d'effet : 17/10/2018

Liquidateur : Mr Guy BUCAILLE, dmt à CHALLUY(58) la Chaume Milour.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis et mention

AL580426427

EARL DE LA CHAUME MILOUR

Suivant acte SSP du 17/10/2018, enregistré à NEVERS, le 28 juin 2019 n°2019N00087, il a été procédé à la liquidation et au partage de la EARL DE LA CHAUME MILOUR, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 90479,49 euros, dt le siège social est Domaine de la Chaume Milour, immatriculée au RCS NEVERS n° 319 449 971.

Date d'effet : 17/10/2018

Liquidateur : Mr Guy BUCAILLE, dmt à CHALLUY(58) la Chaume Milour.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis et mention

AL580426428

SCEA DE CHEVANNES

Suivant acte SSP du 17/10/2018, enregistré à NEVERS, le 28 juin 2019, n°2019N00375, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société SCEA DE CHEVANNES, société civile d'exploitation agricole, au capital de 1524,49 euros, dt le siège est « Gimouille » 58470 CHEVANNES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°398725358.

Date d'effet : 17/10/2018

Liquidateur : Mr Guy BUCAILLE, dmt à CHALLUY (58) le Chaume Milour.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis et mention

AL580426430

EURL C2H EN LIQUIDATION

EURL C2H en liquidation, 537764607 RCS NEVERS, Siège social : 237 rue des Frères Gambon 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Capital social 4800€, par décision du 30 décembre 2019 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable.Christian HENRY 9 LD Ménétréau 18240 Boulleret a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 9 LD Ménétréau 18240 Boulleret au même titre que l'adresse de correspondance.Mention sera faite au RCS NEVERS

AL580426434

GFA DES GRANGES

Société civile
au capital de 984.000 €
Siège social : Le Vernoy
58150 SUILLY-LA-TOUR
498 012 889 R.C.S. Nevers

Par décision en date du 7 janvier 2020 les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 7 janvier 2020, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Maurice GUIVARCH demeurant 6, rue des Jonquilles 77164 FERRIERES EN BRIE, pris acte de la démission de Madame DE LESSEPS Myriam veuve DORISE de ses fonctions de co-gérante à compter du 7 mai 2019, date de son décès, et fixé le siège de liquidattion et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL580426436

SARL FACTOTUM

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
Domaine des Grands Quartiers
58300 Toury Lurcy (Nièvre)
RCS Nevers 490.742.855.000.11

Clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30/11/2019 au domicile du liquidateur, 79 Bd du Général Koenig, 92200 NEUILLY SUR SEINE, a approuvé les opérations de liquidation de la SARL FACTOTUM ainsi que le compte définitif qui en résulte, et donné quitus de son mandat au liquidateur, Monsieur DE SOULTRAIT Eric. Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société.

Pour avis Le liquidateur.

AL580426440

GAEC GUILLIEN

Château Gaillard - 58800 Epiry
RCS Nevers – 326 750 767

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution du GAEC GUILLIEN au 31 décembre 2019.

M et Mme GUILLIEN Philippe et Michèle sont nommés liquidateurs. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse du siège social.

L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Les liquidateurs

AL580426441

EARL CHAMPAGNAT FRERES

Société civile au capital de 13.185 euros
Forges - 58310 BOUHY
RCS Nevers - 377.492.343

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés de l'EARL CHAMPAGNAT Frères a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2019. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. CHAMPAGNAT Patrick et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à EARL CHAMPAGNAT Frères en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

AL580426446

EARL SIMONNET EN LIQUIDATION

16 Avenue du 8 mai 1945
58800 Corbigny
Au capital de 163 890 euros
R.C.S. NEVERS - N° 347 669 962

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Guy SIMONNET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 30 septembre 2019. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL580426448

MARKET-AERA

DISSOLUTION

Dénomination sociale : MARKET-AERA (PEHTO) S.A.R.L

Numéro SIREN : 840 438 899

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 11 mars 2019 à 9h00, la dissolution anticipée de la société, à compter du 11 mars 2019, désigné en qualité de liquidateur Monsieur OSSO TEDDY demeurant au 18 rue André desvignes 58640 Varennes-Vauzelles, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

Pour avis et mention.

AL580426458

SAS 3T SHIATSU

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 1 500 Euros
Siège social : 48, rue du Commerce – Etage 2
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
810 958 991 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/11/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2019. Mr Phat TON THAT TRI demeurant 251B, avenue Général Leclerc 94700 MAISONS ALFORT, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du Liquidateur. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL580426468

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Octobre 2019, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES COQUELICOTS » dont le siège social est sis Chatres – 58220 DONZY.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

M. Nicolas JOHANET (associé ayant reçu pouvoir lors de l'AG Constitutive)

AL580426435

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Chantal LINET, Notaire à COULOMMIERS à (77120), 20 Rue Patras, le 14 janvier 2020, enregistré, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. et particulièrement l'acquisition d'un immeuble sis à NEVERS (58000) 3 rue Paul Vaillant Couturier.

La dénomination sociale est : SCI ASNG.

Le siège social est fixé à : MAGNY-COURS (58470), 8 rue du Soufflet.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: M. Aurélien GRUZON et Mademoiselle Sarah DUMONT, co-gérants, demeurant à MAGNY-COURS(58470) 8 rue du Soufflet.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire.

AL580426437

TD CONSEILS

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 14.01.2020, constitution d'une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TD CONSEILS

Siège : 47 Bis Rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 €

Objet : Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (Courtier, mandataire non exclusif ou mandataire d'intermédiaires); Intermédiaire d'assurance ou de réassurance (Courtier, mandataire ou mandataire d'intermédiaires); Formation par tous moyens (sur place, en ligne...), de tous publics (particuliers, professionnels…) à l'investissement immobilier, bancaire, financier et plus généralement à la gestion du patrimoine.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Delil TORGURSUL, dt 85 Rue de la Fosse aux Loups 58000 NEVERS

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS. Le Président

AL580426443

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SC DES VAUX D'AMOGNES

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens meubles et immeubles, de tous droits mobiliers ou immobiliers et de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Le Bourg - Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES

Capital : 100 euros

Gérance : M. Frédéric VINCENT demeurant Le Bourg - Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580426460

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

→ TRANSFERT DE SIÈGE

AUTO OCCASION AUXERROISE

EURL au capital de 1000€ Siège social : 13 rue du Pinot 89000 Auxerre 790704829 RCS Auxerre L'AGE du 19/11/2019 a transféré le siège social de la société au 8 rue des Vignes, 89000 Auxerre à compter du 01/12/2019, et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre.

AL890426547

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CG.LIFE.

SAS au capital social de 1000 euros. Siège social : Chemin DE LA FERME DE BON PAIN, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 831011168 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision du 15/10/2017, les associés ont décidé, à compter du 15/10/2017, de transférer le siège social à : Centre Commercial 2 rue de l'Aire du Temps, cellule 4, lieudit Biscaye, 33560 SAINTE-EULALIE. Radiation du RCS d'AUXERRE et immatriculation au RCS de Bordeaux. Présidente : Madame Julie COLOMBAT, demeurant Chemin De La Ferme De Bon Pain, 89000 St Georges sur Baulche.

AL890426563

S.A.S. ROUSSEAU-CREMIERE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 euros Siège social : 1 rue du Moulin – 89270 VOUTENAY SUR CURE 813 391 554 RCS AUXERRE Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2019 avec effet le 1er janvier 2020, les associés ont : - décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, avec comme nouvelle dénomination sociale « SARL ROUSSEAU-CREMIERE ». Son capital, son siège et sa durée demeurent inchangés. - constaté la fin des fonctions du Président, M. Matthieu CREMIERE, - nommé gérants M. Florent ROUSSEAU demeurant 4 rue des Surs - 89450 ASQUINS, et M. Matthieu CREMIERE demeurant 1 rue du Moulin - 89270 VOUTENAY-SUR-CURE, - ajouté les activités suivantes à l'objet social : vente de combustibles, étanchéité, pose de carrelage et faïence, menuiserie, pose de meubles de salle de bain, pose de meubles de cuisine. Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La gérance.

AL890426586

→ MODIFICATION DE CAPITAL

SAS AMSI

Le 20.12.2019, les associés de la SAS AMSI, au capital 150.000€, siège social à AUXERRE (89000) 44, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS AUXERRE, ont approuvé les termes d'un contrat d'apport en nature, son évaluation et sa rémunération et ont en conséquence augmenté le capital de 790€, et modifié corrélativement les statuts de la société. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : CAPITAL : 150.000€ ; NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 150.790€

AL890426548

KPMG

Bureau de Toyers
42 Ter, Rue de la Paix
BP 3050
10 012 Troyes cedex

FINANCIERE PRINTPACKLABEL

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au capital de 630 000 € ramené à 500 000 €
Siège social : 7, rue de la Laïcité
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 790 831 986

Capital social

Suivant décisions en date du 28 septembre 2019, l'associé unique a décidé de réduire le capital d'une somme de 130 000 €, pour le ramener de 630 000 € à 500 000 €, par voie de réduction de la valeur nominale des actions. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis. Le Président.

AL890426564

Maître Jean-David FONTENEAU
Notaire 89800 CHABLIS

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, le 22 Novembre 2019, contenant Réduction de capital du Groupement Foncier Agricole dénommé « GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES VIOLETTES», au capital de 1.219.140,00 € dont le siège est à CHABLIS (Yonne), Milly, 20 rue de Léchet, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 384 308 201 sav01r:

1/ Les associés ont décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales qui sera réduite de vingt-sept centimes d'euros (0,27 €) par part pour être ramenée à quatorze euros soixante-treize cents (14,73 €). En conséquence le capital social sera diminué de 21.944,52 € et ramené à la somme de 1.197.195,48 € divisé en 81.276 parts de 14,73 € nominal chacune, portant les numéros I à 81.276 inclus.

2/ Remboursement de la somme du fait de

la réduction de la valeur nominal des parts par retrait d'actif immobilier et attribution indivise de biens immobiliers au profit des associés proportionnellement aux nombre de parts détenues par chacun d'eux. (Le reste sans changement).

AL890426576

SPFPL LA MARIPOSA

SPFPL sous forme de S.A.S au capital de 100 € Siège social : La Clé des Champs, chemin de Poiry, Route de Vaux, 89000 AUXERRE RCS AUXERRE 844 453 449 Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 1 000 €, pour le porter à 1 100 € par création de 100 parts sociales d'une valeur de 10,00 € chacune. Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts. Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par cette opération. Pour avis, la gérance.

AL890426612

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 17/01/2020, concernant la société ELIF, il convient d'adjoindre à l'activité principale : Sans vente d'alcool.

AL890426577

LES GRIMPEURS

Rectificatif à l'annonce parue le 10/01/2020 concernant la société : LES GRIMPEURS, il y avait lieu de lire Siège social: 1 rue Cézanne, 89470 Monéteau.

AL890426583

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GEB SOLUTIONS

SARL au capital de 356230 € Siège social : 8, rue Calvi Meythet 74000 Annecy 512 259 839 RCS Annecy Par décision des associés du 13/12/2019, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 13/12/2019. La dénomination de la société, son capital, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Président : M. FOULON Damien demeurant 2, rue de Paroy 89300 CHAMVRES est nommé président en remplacement de M. COUASNE Georges, gérant partant. Chaque associé dispose en assemblée d'un nombre de voix égal au nombre d'actions dont il est propriétaire Les actions sont librement négociables et cessibles Par décision des associés du 10 janvier 2020 il a été décidé de transférer le siège social 27 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Formalités au RCS de Sens.

AL890426551

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ECCELIA CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 euros Siège social : 6 Boulevard du Mail – 89100 SENS 793 682 188 RCS SENS Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Décembre 2019, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité : - de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, demeurent inchangés. - De transférer, à compter de ce jour, le siège social à AUXERRE (89) – 13 Rue de l'Horloge Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Forme La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée. Administration et Direction Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Madame Julie GENEST demeurant à AUXERRE (89) – 4 Avenue Charles De Gaulle, en qualité de gérante. Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par la société « J3G PATRIMOINE » Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, dont le siège social est situé à Auxerre (89000) - 13 rue de l'Horloge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 533 839 55, représentée par Madame Julie GENEST, Présidente.

AL890426555

BIERE BLEUE

SCI au capital de 10.000 €Siège social : Rue Du Gravier 89450 ST PERE 837539337 RCS de AUXERRE

En date du 15/11/2019, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de nommer VINCEO CAPITAL (RCS PARIS 752 490 144) en qualité de nouveau gérant en remplacement de Marc NEYRET démissionnaire et modifier l'article 7- Capital social en suite de la cession de part sociale par Marc NEYRET au profit de SCI COLGUEN BDB (RCS PARIS 844 488 940. En date du 18/12/2019, il a été décidé à compter de ce même jour, de modifier l'article 7-Capital social en suite de la cession des 9.999 parts sociales par Brasserie de Vezelay (RCS Auxerre 532 737 327) au profit de SCI COLGUEN BDB.

Mention au RCS de AUXERRE

AL890426558

DOMAINE NATHALIE ET GILLES FEVRE

Société à responsabilité limitée Au capital de 81 810,00 euros Siège social : Route de Chablis - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS 407 881 861 RCS AUXERRE Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, l'assemblée générale de la société DOMAINE NATHALIE ET GILLES FEVRE a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Administration : Ancienne mention : Monsieur Gilles FEVRE, gérant. Madame Nathalie FEVRE, gérante. Nouvelle mention : Monsieur Gilles FEVRE, président. Madame Nathalie FEVRE, directeur général. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les associés, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants n'ayant pas la qualité d'associés et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par les dirigeants (Président et Directeurs Généraux) de la société dans les conditions suivantes : - la demande doit être acceptée par : . deux dirigeants si la société compte deux ou plus de deux dirigeants, . le président si la société compte un seul dirigeant. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis. Le président.

AL890426559

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une assemblée générale du 1er novembre 2015 des associés de la Société Civile Immobilière dénommée PMCB, ayant son siège social à BERNOUIL (89360), 34 grande rue et immatriculée au RCS de AUXERRE, sous le n° 508 966 264, ont désigné, Madame Véronique Christiane OTTELET épouse COURANT, enseignante, demeurant à VEZANNES (89700), 3 rue de la Garenne, a été désignée nouveau gérant à compter dudit jour ;

Aux termes d'une assemblée générale des associés de ladite société du 1er mai 2019, le siège de la société a été transféré à VEZANNES (89700), 3 rue de la Garenne.

Modification en sera faite au Registre du Commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis, la gérance

AL890426566

ABALLO COIFF

SASU au capital de 100€ Siège social : 17 RUE DE LYON, 89200 AVALLON 838 572 600 RCS d'AUXERRE. Le 12/12/2019, l'AGE a décidé de transformer la société en SARL. A été nommé Gérant M. HALAOUI Adel, 7 RUE STENDHAL, 75020 PARIS. Le reste demeure inchangé. Mention au RCS d'AUXERRE.

AL890426588

GAEC DE LA BUTTE

GAEC au capital de 18 690,25 euros Siège social : 89200 VAULT DE LUGNY 320 789 126 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont : - pris acte de la démission de M. Jean-Marie PAUTARD de ses fonctions de gérant au 31 décembre 2019, - transformé, à compter du 1er janvier 2020, le groupement, sans création d'un être moral nouveau en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DE LA BUTTE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 18 690,25 €. Siège social : 89200 VAULT DE LUGNY. Durée : Jusqu'au 27 janvier 2021. Gérant : M. Michel PAUTARD, demeurant à VAULT DE LUGNY (89200), 2 chemin de Borland. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AL890426590

VIVA PIZZA

SAS au capital de 1000 € Siège social : 28 rue de Sommeville, 89470 Monéteau 878 600 311 RCS d' Auxerre L'AGE du 16/01/2020 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Fabrication et vente de pizza à emporter, vente ambulante et sur les marchés Modification au RCS d' Auxerre

AL890426592

DOMAINE LECESTRE

EARL au capital de 1 105 000,00 € Siège social : 5 rue des Roncières - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS 852 782 705 RCS AUXERRE Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont : - décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2020, - constaté la fin des fonctions de gérant de M. Jean-Marc LECESTRE, - nommé M. Jean-Marc LECESTRE demeurant 5 rue des Roncières - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS, aux fonctions de président, et Mme Sylvie LECESTRE demeurant 5 rue des Roncières - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS, aux fonctions de Directeur-Général. Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants n'ayant pas la qualité d'actionnaires et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective. Pour avis, le président.

AL890426596

RESIDENCE D'AUTOMNE

SARL au capital de 1 000 euros
Siège Social :
11, Avenue du Docteur Schweitzer
89290 CHAMPS SUR YONNE
501 535 371 RCS AUXERRE

L'Associé Unique en date du 14 janvier 2020 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau.

La dénomination de la Société, sa durée, son objet et son siège social, le capital et les dates de l'exercice social restent inchangés.

Cette décision a mis au mandat de la gérance de Monsieur Eric EYGASIER et la société DOMUSVI dont le siège social est 1, Rue de Saint Cloud 92150 SURESNES, immatriculée au RCS de NANTRERRE sous le numéro 519 158 794 a été nommée en qualité de Président.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL890426597

FONTAINE DE BORD

SNC au capital de 612 euros Siège social : 1 chemin de Bouy - Bligny en Othe - 89210 BRIENON SUR ARMANÇON 513 311 597 Rcs SENS L'assemblée générale du 7 janvier 2020 a décidé : - D'augmenter le capital social de 204 € pour le fixer à 816 €. - A constaté la souscription au capital de M. Clément DESVAUX demeurant 20 Grande Rue, BLIGNY EN OTHE, 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON et de M. Benoît LEPRUN demeurant 9 rue de la Côte Sainte Anne, 89210 MERCY, nouveaux associés à responsabilité indéfinie et solidaire. - De nommer M. Clément DESVAUX, demeurant 20 Grande rue, BLIGNY EN OTHE, 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON, cogérant de la société pour une durée non limitée. Pour avis, la gérance.

AL890426600

GAEC DE BEAUCHÊNE

GAEC au capital de 206 000 euros, Siège social : 4 Beauchêne – 89320 COULOURS, 753 390 137 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2019, les associés ont : - transformé la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, - pris acte de la démission de M. Christian CROSIER et de Mme Marie-Louise CROSIER épouse QUEUILLE de leurs fonctions de gérant, - décidé de réduire le capital de la société de 103 000 €, ramenant celui-ci à 103 000 €, - transféré le siège de la société au 31 bis route de Vaudeurs – 89190 LES SIÈGES. La nouvelle adresse du siège social dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (89100), auprès duquel la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE BEAUCHÊNE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche martime et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural. Capital social : 103 000 €. Siège social : 31 bis route de Vaudeurs – 89190 LES SIÈGES. Durée : Jusqu'au 24 août 2111. Gérant : M. Mickaël CROSIER, demeurant à LES SIÈGES (89190), 31 bis route de Vaudeurs. Pour avis, la gérance.

AL890426602

➜ CESSION

SARL HYPERION INFORMATIQUE

Suivant acte sous seing privé en date du 24 décembre 2019 à APPOIGNY enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 31 décembre 2019, dossier 2019 00041330, référence 8904P01 2019 A 03102, Monsieur Morched MASMOUDI, demeurant 3 bis du du fossé l'Evêque 89400 CHICHERY, immatriculé au RCS d'Auxerre sous le numéro 408 566 586, a cédé à la SARL HYPERION INFORMATIQUE, dont le siège est situé 32 route d'Auxerre, 89480 APPOIGNY, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, Un fonds de commerce de prestations de services en informatique, achat, vente, location de tous matériels, produits, accessoires consommables informatique et en vidéo surveillance, exploité au 32 route d'Auxerre, 89480 APPOIGNY, moyennant le prix de cinquante-six mille neuf cent soixante-dix-sept euros et soixante-six centimes (56 977,66 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 47 300 €, aux éléments corporels pour 27 600 € moins le passif attaché pour 15 922,34 € La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2020 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 32 route d'Auxerre, 89480 APPOIGNY.

Pour avis et mention.

AL890426561

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire
à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 6 janvier 2020, enregistré à AUXERRE, le 10 janvier 2020, sous la référence 8904P01 2020N00024, la Société dénommée PHILBERT LAVAGE, SARL au capital de 2000 euros, dont le siège est à SAINT-PARRES-LES-VAUDES (10260), 145 Impasse de la Garenne, identifiée au SIREN sous le numéro 483032256 et immatriculée au RCS de TROYES a cédé à la Société dénommée MONSOH LAVAGE, SARL au capital de 2500 euros, dont le siège est à BEZONS (95870), 7 rue Pierre Altemeyer, identifiée au SIREN sous le numéro 851047704 et immatriculée au RCS de PONTOISE, un fonds de commerce de CENTRE DE LAVAGE AUTOMOBILE sis à CHAMPS SUR YONNE, rue Robert Raclot. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 55.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 10.000 euros, au matériel pour 20.000 euros et aux aménagements, aux réseaux divers et voies d'accès pour 25 000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion

Le notaire

AL890426565

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 8 janvier 2020, enregistré à AUXERRE 1, le 14 janvier 2020, Dossier 2020 00001282, référence 8904P01 2020 N 00043, a été cédé par :

Monsieur Jean-Claude André SANDERS, garagiste, demeurant à HERY (89550) 35 rue Philiponne .

Né à MIGENNES (89400), le 30 janvier 1960.

Divorcé de Madame Michelle Lucie MOUTARDIER, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de AUXERRE (89000), le 11 août 2014, et non remarié.

A : La Société dénommée BF BOIVEAU, Société par actions simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège est à HERY (89550) , 14 Grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 879749547 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. Le fonds de commerce de réparation, vente, échange, location, transformation, entretien de tous véhicules ou engins terrestres, aériens, nautiques, neufs ou d'occasion, avec ou sans moteur, vente d'accessoires et de matériels se rapportant auxdits véhicules ou engins, station service et station de lavage basse et haute pression, fourniture et vente de tous carburants, lubrifiants, accessoires en rapport avec la station sis à HERY (Yonne), 14 Grande rue, lui appartenant, connu sous le nom commercial GARAGE SANDERS, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 335 012 324.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er janvier 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQUANTE-DEUX MILLE QUARANTE ET UN EUROS (52 041,00 EUR),

- au matériel pour DIX-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (17 959,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890426571

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 8 janvier 2020 à VINNEUF enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 13 janvier 2020, dossier 2020 00001077, référence 8904P01 2020 A 00093, Monsieur Mickaël NORBLIN, demeurant 26 rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF, a cédé à la SARL MN FILTRATION, dont le siège est situé 26 rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS, Un fonds de commerce d'achat, vente, import de tous équipements utilisés pour le traitement de l'air, exploité au 17 rue Carnot 89140 VINNEUF, immatriculé sous le n° 830 060 380 Rcs SENS, moyennant le prix de vingt-six mille euros (26 000 €) s'appliquant : - Aux éléments incorporels pour vingt mille euros (20 000 €) - Aux éléments corporels pour six mille euros (6 000 €). La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2020 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 26 rue du Colonel Maitrat, 89140 VINNEUF. Pour avis et mention.

AL890426582

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GEAE BATIMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital social de 3 000 euros
Siège social : 54 Rue de Bichain
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
N° 821 245 271 RCS SENS

Aux termes d'un procès-verbal du 02/01/2019, les associés ont décidé de nommer

M. Gaëtan LEMOT demeurant 54 rue de Bichain – 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée à compter du 02/01/2019.

Pour avis.

AL890426378

CREATIQ FACTORY

SARL au capital de 40.000€ Siège social : lieu-dit LA BASTIERE, 89220 CHAMPCEVRAIS 504 257 494 RCS d'AUXERRE Le 31/12/2019, l'AGE a décidé de nommer gérant, Mme Laura DEMAREST 8 rue du Berry, 45600 SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE en remplacement de M. Fabrice DEMAREST. Mention au RCS d'AUXERRE

AL890426554

SARL LA RELEVE

Société A Responsabilité Limitée
Siège social à FLEURY LA VALLEE (89113)
11 Rue du Moulin Seurat
794 550 376 RCS SENS

Suivant acte reçu par Me Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), le 30 décembre 2019, M. David BOUCHET, demeurant à FLEURY LA VALLEE (89113) 20 Rue de l'Ancienne Gare, est devenu gérant unique par suite de la démission du poste d'associé co-gérant, de M. Fabrice BERTOLO-JUSSOT, demeurant à BRANCHES 589113) 78 Grande Rue.

Pour avis et mention.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL890426575

EARL DES ROBINEAUX

EARL au capital 126 000 euros. Siège social : Les Robineaux - 89150 DOMATS. 411 410 400 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019 a pris acte de la démission de Mme Silvina ALMENDRA de la gérance. Pour avis, la gérance.

AL890426601

➜ NON DISSOLUTION

AUX CYCLAMENS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social
6 avenue Georges Pompidou
89100 SENS
307 738 179 RCS SENS

Suivant décisions de l'associée unique du 15 octobre 2015 l'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223 42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL890426568

S.J.B.
Société d'Avocats

ICAU-FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social
21 Rue du Temple - 89000 AUXERRE
343 081 741 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL890426569

FIDUCIAL
SOFIRAL

SARL LE BOREAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Promenade du Chapeau
89300 JOIGNY
RCS SENS 828 332 429

Aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL890426605

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

S.A.R.L. FERDIN FILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 44, rue du Collège
89160 ANCY LE FRANC
R.C.S. AUXERRE 326 537 198

Par AGE du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution de la Société à compter du 31.12.2019 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur, Monsieur Jean-Louis FERDIN, demeurant à ANCY LE FRANC (89160) - 15, rue de la Garenne, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. En conséquence, il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter du 31.12.2019.

Le siège de la liquidation est fixé à ANCY LE FRANC (89160) - 44, rue du Collège, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, tout acte et document, relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces, relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis,

Le liquidateur.

AL890426352

SELASU DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2019, l'associé unique de SELASU DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT, selasu de médecins en liquidation au capital de 8000 euros ayant son siège 40 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE immatriculée 450490040 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jacques TILMONT, demeurant 40 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 40 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890426356

SELASU DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2019, l'associé unique de SELASU DE MEDECINS DU DR JACQUES TILMONT, selasu de médecins en liquidation au capital de 8000 euros ayant son siège 40 Rue d'Egleny 89000 AUXERRE immatriculée 450490040 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2020.

L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur Monsieur RATIVEAU Dominique, demeurant à LOOZE (89300) 2 rue de la Bergerie, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis : le liquidateur

AL890426507

OPTIMUM SYNERGIES

SAS en liquidation amiable
au capital de 10 000 €
Siège social : 3, rue du Quenou
Zone Industrielle
89380 APPOIGNY
788 479 111 RCS AUXERRE

Le 31/12/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Benoît DUVAL-FLEURY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL890426367

SARL CUIR VINYL 89

S.A.R.L. au capital de 33 600 Euros
25 Bis , rue de la Forêt
89300 – LOOZE
R.C.S. SENS B 433 703 790 (2000 B 50075)

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er janvier 2020.

L'Assemblée Générale a nommé comme Liquidateur Monsieur RATIVEAU Dominique, demeurant à LOOZE (89300) 2 rue de la Bergerie, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis : le liquidateur

AL890426538

SCI LES OLIVIERS

SCI au capital de 1219€ Siège social: Les Joumiers 89520 Saint-sauveur-en-puisaye 383729654 RCS AUXERRE. L'AGE du 11/01/2020 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Ghediri Jean Marie, 4, Rue Du Calvaire 26220 Dieulefit. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS AUXERRE.

AL890426539

SCI LES OLIVIERS

SCI au capital de 1219€ Siège social: Les Joumiers 89520 Saint-sauveur-en-puisaye 383729654 RCS AUXERRE. L'AGE du 11/01/2020 a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

AL890426539

SCI LA CHÂTELAINE

SCI au capital de 170.000 €

2 rue du château, 89270 Arcy sur cure

448599126 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 13/01/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/01/2020. M. Fernand lucas, demeurant 2 rue du château, 89270 Arcy sur cure a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Auxerre

AL890426556

EARL GROGUENIN

EARL en liquidation au capital de 345 830,60 €. Siège social : Cormarin – 89420 VIGNES. 395 106 487 RCS AUXERRE. Liqui-

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

PELISSIER Sébastien

Liquidation Judiciaire du 17/07/2019

2, Rue Paul Bert - 89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 janvier 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890426572

dateur : M. Jean-Louis GROGUENIN – 18 rue de Montot – 89420 GUILLON. Avis de clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890426557

CHARLOTTE A CAPRI

L'AGE de la société CHARLOTTE A CAPRI, SASU au capital de 1 000€, 11 Rue Paul Bert, 89000 Auxerre, 818 563 785 RCS Auxerre a décidé, le 31/12/2019, la dissolution anticipée de la société, au 31/12/2019, désigné liquidateur Mlle BROYON Marie Cécile, 11 Rue Paul Bert, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre.

AL890426579

S.J.B.
Société d'Avocats

MOLTENI-CONVERSE

MOLTENI-CONVERSE Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : 6 Rue Robert Schuman - 89800 CHABLIS Siège de liquidation : Résidence Les Bleus - Route de l'Adrech - 12470 ST CHELY D'AUBRAC 804 777 258 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2020, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre 2019, déchargé Madame Marie-Andrée STANGHELLINI, demeurant Mandailles – 12500 CASTELNAU DE MANDAILLES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL890426580

SOCIETE DE GERANCE DES ETABLISSEMENTS MEROT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 50 308,17 euros
Siège : 22 rue Germain Bedeau, 89510 VERON
Siège de liquidation : 22 rue Germain Bedeau, 89510 VERON
707080222 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/08/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice, Madame Martine CHRISTOMANOS, demeurant 22 rue Germain Bedeau, 89510 VERON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 22 rue Germain Bedeau, 89510 VERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au RCS.

AL890426585

SOCIETE DE GERANCE DES ETABLISSEMENTS MEROT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 50 308,17 euros
Siège : 22 rue Germain Bedeau, 89510 VERON
Siège de liquidation : 22 rue Germain Bedeau- 89510 VERON
707080222 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 12/11/2019 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Martine CHRISTOMANOS demeurant 22 rue Germain Bedeau, 89510 VERON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis. La Liquidatrice

AL890426587

SCEV DES VAUCORNOTS

SCEV en liquidation au capital de 4 000 euros, Siège social : Ferme des Carrières – FYÉ – 89800 CHABLIS, 513 352 393 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes de décisions en date du 30 novembre 2019, l'associé unique de la SCEV DES VAUCORNOTS a : - Constaté la démission de M. Régis FÈVRE de ses fonctions de gérant à compter de cette date. - Décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. M. Sébastien CHRISTOPHE, demeurant à FYÉ, commune de CHABLIS (89800), 6 rue de la Vaux, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à FYÉ, commune de CHABLIS (89800), Ferme des Carrières, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890426591

L'AUBERGE DE PEKIN

Dissolution anticipée

Dénomination : L'AUBERGE DE PEKIN. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 7622 euros. Siège social : 55 Avenue JEAN JAURES, 89400 MIGENNES. 348868480 RCS TC de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 20 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 décembre 2019. Monsieur Tio Yan LEUNG, demeurant 16 Avenue de la commune de Paris 94400 Vitry sur seine a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Tio Yan LEUNG

AL890426599

L'AUBERGE DE PEKIN

Clôture de liquidation

Dénomination : L'AUBERGE DE PEKIN. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 7622 euros. Siège social : 55 Avenue JEAN JAURES, 89400 MIGENNES. 348868480 RCS TC de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Tio Yan LEUNG demeurant 16 Avenue de la commune de Paris, 94400 Vitry sur seine et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du TC de Sens.

Le liquidateur.

AL890426604

SCI DE LA MARMITE

Société Civile Immobilière
Au capital de 22.867,35 €
Siège social LIGNY LE CHATEL (89144),
25 Rue du Carrouge,
R.C.S. : 410 783 021 AUXERRE

Suivant procès-verbal en date du 14 novembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a:

- approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation; - approuvé le compte définitif de liquidation; - donné quitus au liquidateur de sa gestion; - prononcé la clôture de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL890426606

NADINE JERRY

Société civile immobilière
Au capital de 152.45 euros
SIEGE SOCIAL : Les Goulottes
89200 SAUVIGNY LE BOIS
419 839 741 RCS Auxerre

Suivant décision collective, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, monsieur Jerry PETITOT, demeurant 6 Rue de la Massotte – 89420 CUSSY LES FORGES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celles-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 6 Rue de la Massotte – 89420 CUSSY LES FORGES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour Avis, LA GERANCE

AL890426608

NADINE JERRY

Société civile immobilière
Au capital de 152.45 euros
SIEGE SOCIAL : La Goulotte
89200 SAUVIGNY LE BOIS
419 839 741 RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2019, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
-déchargé Monsieur Jerry PETITOT de son mandat de liquidateur ;
-donné à ce dernier quitus de sa gestion ;
-ont constaté la clôture de la liquidation.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour Avis, LE LIQUIDATEUR

AL890426609

S.J.B.
Société d'Avocats

SCI DU PRIEURE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 11 Rue des Fossés
89130 VILLIERS ST BENOIT
Siège de liquidation
29 Rue Louis de Broglie
21000 DIJON
422 216 556 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2019, déchargé la Société VDB7 CONSULTANT, domiciliée 29 Rue Louis de Broglie – 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890426613

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/12/19, il a été constitué une SAS dénommée GRANIT.Siège social: 13 allée esplanade 89000 Auxerre. Capital: 500€. Objet: Activité de négoce en matières premières pour l'industrie. Président: M. Abdelkbir Marzak, 13 allée esplanade 89000 Auxerre. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890426380

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée : RESEARCH & QUALITY REAL ESTATE Siège social : 1, rue Neuve du Prieuré, 89800 CHICHEE Capital : 500€ Objet : Activité d'agence immobilière, négociation et transactions immobilières et commerciales, gestion immobilière, administration et gestion de biens, notamment la location et la gérance d'immeubles, expertise immobilière, toutes opérations d'achat et de vente Président : M. Gatien JACQUET, 18, rue de Mazagran, 75010 PARIS Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : clauses d'agrément pour toutes cessions. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890426537

NEXEN AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

CATA STRHOF

Suivant acte sous seings privés en date à AUXERRE du 26 décembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CATA STRHOF

Siège social : 19, rue du Temple

89000 AUXERRE

Capital social : 5 000,00 €

Objet social : Acquisition, propriété, gestion, entretien, exploitation et mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de tout bateau ou bien lié aux activités nautiques ; La réalisation d'opérations immobilières, d'achat, vente, de construction de biens immobiliers ; La commercialisation de biens immobiliers, La gestion de biens et d'immeubles, La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, l'apport ou la prise en jouissance de tous immeubles acquis dont elle aura la propriété ou la jouissance ; L'achat, le négoce et la location de tous biens mobiliers ;

Agrément cession d'actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées – Droit de vote : Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée. Elles peuvent également faire l'objet d'une consultation écrite et être prises par tous moyens de télécommunication électronique. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour précédant la décision collective à zéro heure, heure de Paris. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Si la société vient à ne comprendre qu'un seul associé, les décisions ci-dessus sont de la compétence de l'associé unique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Forme des actions : nominative.

Président : Monsieur Bruno FOHR, né le 05 mai 1961 à SAINT FLORENTIN (89), demeurant à AUXERRE (89000), 19, rue du Temple, de nationalité française,

Directeur Général : Madame Catherine, Marie-Paule LORAIN, née le 18 février 1965 à JOIGNY (89), demeurant à AUXERRE (89000), 19, rue du Temple, de nationalité française,

Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

Le Président

AL890426543

ESPACE VERT INNOVATIONS

Par ASSP en date à BUSSIERES du 01/01/20, il a été constitué : Forme: SAS. Dénomination: ESPACE VERT INNOVATIONS. Siège: 14 B rue du Pont Bera 89630 BUSSIERES. Durée: 99 ans. Capital: 15000euros. Objet: aménagement, conseil et création d'espaces verts sans maçonnerie paysagère, installation, suivi d'installation, programmation et planification de robots tondeuses, accompagnement et intervention auprès des collectivités et entreprises aux solutions de désherbage alternatif. Exercice du droit de vote: participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément: cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président: Florent DEGROUX demeurant 12 rue du Pont Bera 89630 BUSSIERES. Directeur Général: David MALEYRIE demeurant Lieudit Chaumois 58140 EMPURY. Immatriculation: RCS AUXERRE.

AL890426549

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 08/01/2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SYLVGEST

Siège social : 14 rue du Puits des Dames 89000 AUXERRE

Objet : Toutes prestations de conseil en matière de gestion forestière et sylvicole, Réalisation d'audits, d'études sur les politiques forestières, Gestion, valorisation et promotion du patrimoine forestier, Toutes prestations de formation

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 €

Gérant : Franck JACOBEE, 14 rue du Puits des Dames 89000 AUXERRE

AL890426552

FIDUCIAL SOFIRAL

CELINE CHANCY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 rue d'Auxerre
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEIGNELAY du 14 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CELINE CHANCY

Siège social : 21 rue d'Auxerre 89250 SEIGNELAY

Objet social : l'activité des économistes de la construction

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Céline CHANCY demeurant 21 rue d'Auxerre 89250 SEIGNELAY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL890426560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 décembre 2019 à APPOIGNY, Il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : HYPERION INFORMATIQUE Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Prestations de services en informatique ; prestations de services pour la vidéo surveillance ; prestations de services liées à la technologie de l'IP ; négoce et location de tous matériels, produits, accessoires consommables informatique, en vidéo surveillance et liées à la technologie de l'IP et tous matériels courant faible et courant fort ; Installation et câblage courant faible ; Télécom, téléphonie IP Capital social : 5 000 euros. Siège social : 32 Route d'Auxerre 89380 APPOIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Morched MASMOUDI, demeurant 3 bis Rue du Fossé l'Evêque 89400 CHICHERY. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL890426562

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/01/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI GABREINE

Objet social : la construction, l'acquisition, la location et la gestion de tout bien immobilier appartenant à la société ou amené à lui appartenir, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières ou financières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet

Siège social : 11 rue saint germain, VILLEMER, 89113 VALRAVILLON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Co-gérance : Monsieur STROEBEL Mathieu, demeurant 11 rue saint germain, VILLEMER, 89113 VALRAVILLON et Madame FLEUTRY REGINE, demeurant 11 rue saint germain, VILLEMER, 89113 VALRAVILLON

Clause d'agrément : Cession libre entre ascendants et descendants, soumise à agrément dans les autres cas

La gérance.

AL890426567

CABINET
JL PAUPERT & ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 95 rue de Lyon,
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AVALLON du 13 Janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CABINET JL PAUPERT & ASSOCIES

Siège : 95 rue de Lyon, 89200 AVALLON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Société d'expertise comptable

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Toute cession d'action est soumise à agrément en cas de pluralité d'associés.

Président : Christelle CARRE demeurant 18 bis Rue Principale, AUXON 89630 ST BRANCHER

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL890426573

ESEO PRO

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 Route Nationale
89190 MOLINONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MOLINONS du 07/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : ESEO PRO ; Siège social : 14 Route Nationale, 89190 MOLINONS ; Objet social : Toutes opérations industrielles, commerciales et techniques se rapportant à la commercialisation, l'installation relatives au génie climatique, géothermie, solaire de tous immeubles ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 5 000 euros ; Gérance : M. Nicolas RAPP, demeurant 1 Rue Pierre de la Ramée 10120 ST ANDRE LES VERGERS, M. Fabien HUNTZINGER, demeurant 5 Rue de la Poterne 89190 COURGENAY et M. William SUSDORF, demeurant 11 Rue de la Poterne 89770 CHAILLEY ; Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis. La Gérance.

AL890426574

MN FILTRATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 janvier 2020 à VINNEUF il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MN FILTRATION. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Achat, vente, import de tous équipements utilités pour le traitement de l'air. Capital social : 5 000 euros. Siège social : 26 rue du Colonel Maitrat 89140 VINNEUF. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Mickaël NORBLIN, demeurant 26 rue du Colonel Maitrat 89140 VINNEUF. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL890426578

CALYPSO

Par Assp du 17/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée : CALYPSO. Capital : 2 000€. Siège : 50 rue Carnot, 89500 Villeneuve-sur-Yonne. Objet : Vente de vêtements et de prêt-à-porter et toutes autres activités connexes. Durée : 99 ans. Gérance : Mme ADROUCHE Fatiha, 10 rue du Gué, 89100 Saligny. Immatriculation au RCS de Sens

AL890426589

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à VILLENEUVE SUR YONNE en date du 02/01/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : LUNA. SIEGE SOCIAL : 19 rue des Sources, Le Grand Vau, VILLENEUVE SUR YONNE (89500). OBJET : Acquisition, cession, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 300 €. GERANCE : M. Frédérik VANVERT, demeurant 1 rue des Frères Chignardet, SAINT-FLORENTIN (89600). AGREMENT DES CESSIONS : pour toutes les cessions, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION au RCS de SENS.

AL890426593

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 6 décembre 2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : WRIHOP LE VOYAGE, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros GERANCE : Sarah HOPKINS, demeurant 60 Orient Drive, 4567 SUNRISE BEACH, QUEENSLAND (AUSTRALIE) et Peter WRIGHT, demeurant 60 Orient Drive, 4567 SUNRISE BEACH QUEENSLAND (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL890426594

